

# Dossier Technique Immobilier

Numéro de dossier : SOCIETE GENERALE/VENTE - SCI  
ALMEPA - CP210029-LCO /DPO  
Date du repérage : 16/11/2022



## Désignation du ou des bâtiments

*Localisation du ou des bâtiments :*

Département : ... **Gironde**

Adresse : ..... **1160 Route de Soulac**

Commune : ..... **33290 LE PIAN MEDOC**

Périmètre de repérage :

**Toutes parties visibles et accessibles  
sans démontage ni investigations  
destructives**

## Désignation du propriétaire

*Désignation du client :*

Nom et prénom : ... **SOCIETE GENERALE/VENTE - SCI  
ALMEPA - CP210029-LCO /DPO**

Adresse : ..... **14 rue de la Verrerie  
33000 BORDEAUX**

## Objet de la mission :

- |  |   |   |
|--|---|---|
| <input checked="" type="checkbox"/> Constat amiante avant-vente            | <input checked="" type="checkbox"/> Métrage                         | <input checked="" type="checkbox"/> Diagnostic de Performance Energétique |
| <input checked="" type="checkbox"/> Etat relatif à la présence de termites | <input checked="" type="checkbox"/> Exposition au plomb (CREP)      |   |
| <input checked="" type="checkbox"/> Etat des Risques et Pollutions         | <input checked="" type="checkbox"/> Diag. Installations Electricité |   |

# DOSSIER DE DIAGNOSTICS TECHNIQUES

SOCIETE GENERALE/VENTE - SCI ALMEPA - CP210029-LCO /DPO

Cette page de synthèse ne peut être utilisée indépendamment du rapport d'expertise complet.










## Désignation du ou des bâtiments

Localisation du ou des bâtiments :

Adresse : ..... **1160 Route de Soulac**

Commune : ..... **33290 LE PIAN MEDOC**

Périmètre de repérage : ... **Toutes parties visibles et accessibles sans démontage ni investigations destructives**

	Prestations	<u>Synthèse des résultats</u>
	Mesurage	Superficie privative totale : 1004,55 m <sup>2</sup> Superficie annexe totale : 127,43 m <sup>2</sup>
	DPE	Voir documents joints
	Amiante	Dans le cadre de la mission décrite en tête de rapport, il a été repéré des matériaux et produits contenant de l'amiante. (Rapport conforme au décret du 3 juin 2011 et arrêté du 12 décembre 2012 Listes A et B).
	CREP	Lors de la présente mission il a été mis en évidence la présence de revêtements contenant du plomb au-delà des seuils en vigueur.
	Électricité	L'installation intérieure d'électricité comporte une ou des anomalies pour laquelle ou lesquelles il est vivement recommandé d'agir afin d'éliminer les dangers qu'elle(s) présente(nt).
	Etat Termite/Parasitaire	Au jour de l'inspection, il a été repéré des indices d'infestation de termites avec individus visibles dans les lieux examinés.
	ERP	Le bien est situé dans le périmètre d'un plan de prévention des risques naturels Le bien n'est pas situé dans le périmètre d'un plan de prévention des risques miniers Le bien n'est pas situé dans le périmètre d'un plan de prévention des risques technologiques

## Rapport de l'état relatif à la présence de termites dans le bâtiment

Numéro de dossier : SOCIETE GENERALE/VENTE - SCI  
ALMEPA - CP210029-LCO /DPO  
Norme méthodologique employée : AFNOR NF P 03-201 – Février 2016  
Date du repérage : 16/11/2022

### A. - Désignation du ou des bâtiments

*Localisation du ou des bâtiments :*

Département : ..... **Gironde**  
Adresse : ..... **1160 Route de Soulac**  
Commune : ..... **33290 LE PIAN MEDOC**

Documents fournis:

..... **Aucun document ne nous a été remis**

Désignation du (ou des) bâtiment(s) et périmètre de repérage :

..... **Autres**

..... **Toutes parties visibles et accessibles sans démontage ni investigations destructives**

Situation du bien en regard d'un arrêté préfectoral pris en application de l'article L 133-5 du CCH :

..... **Néant**

### B. - Désignation du client

*Désignation du client :*

Nom et prénom : ..... **SOCIETE GENERALE/VENTE - SCI ALMEPA - CP210029-LCO /DPO**

Adresse : ..... **14 rue de la Verrerie 33000 BORDEAUX**

*Si le client n'est pas le donneur d'ordre :*

Qualité du donneur d'ordre (sur déclaration de l'intéressé) : **Autre**

Nom et prénom : ..... **SOCIETE GENERALE/VENTE - SCI ALMEPA - CP210029-LCO /DPO**

Adresse : ..... **14 rue de la Verrerie  
33000 BORDEAUX**

### C. - Désignation de l'opérateur de diagnostic

*Identité de l'opérateur de diagnostic :*

Nom et prénom : ..... **GADY Etienne**

Raison sociale et nom de l'entreprise : ..... **SARL ETIC**

Adresse : ..... **74, rue Victor Billon  
33110 LE BOUSCAT**

Numéro SIRET : ..... **48933263500015**

Désignation de la compagnie d'assurance : ... **AXA**

Numéro de police et date de validité : ..... / **31/12/2022**

Certification de compétence **C2020-SE01-024** délivrée par : **WE.CERT**, le **15/09/2022**

D. - Identification des bâtiments et des parties de bâtiments visités et des éléments infestés ou ayant été infestés par les termites et ceux qui ne le sont pas :

Liste des pièces visitées :

**Immeuble RDC - Hall réception (présence de mobilier lourd),**  
**Immeuble RDC - Local ligne téléphonique (présence de mobilier lourd),**  
**Immeuble RDC - Couloir distribution chambres gauche,**  
**Immeuble RDC - Dégagement,**  
**Immeuble RDC - Lingerie (présence de mobilier lourd),**  
**Immeuble RDC - Réserve lingerie (présence de mobilier lourd),**  
**Immeuble RDC - Chambre 19 (présence de mobilier lourd),**  
**Immeuble RDC - Chambre 19 - Salle de bain/Wc (présence de mobilier lourd),**  
**Immeuble RDC - Chambre 18 (présence de mobilier lourd),**  
**Immeuble RDC - Chambre 18 - Salle de bain/Wc (présence de mobilier lourd),**  
**Immeuble RDC - Couloir de distribution chambres droite,**  
**Immeuble RDC - Chambre 15 (présence de mobilier lourd),**  
**Immeuble RDC - Chambre 15 - Salle de bain/Wc (présence de mobilier lourd),**  
**Immeuble RDC - Chambre 14 (présence de mobilier lourd),**  
**Immeuble RDC - Chambre 14 - Salle de bain/Wc (présence de mobilier lourd),**  
**Immeuble RDC - Chambre 12 (présence de mobilier lourd),**  
**Immeuble RDC - Chambre 12 - Salle de bain/Wc (présence de mobilier lourd),**  
**Immeuble RDC - Chambre 11 (présence de mobilier lourd),**  
**Immeuble RDC - Chambre 11 - Salle de bain (présence de mobilier lourd),**  
**Immeuble RDC - Chambre 11 - Wc,**  
**Immeuble RDC - Réserve (présence de mobilier lourd),**  
**Immeuble RDC - Point d'eau,**  
**Immeuble RDC - Wc Hommes,**  
**Immeuble RDC - Wc Femmes,**  
**Immeuble RDC - Salle petit-déjeuner,**  
**Immeuble RDC - Réserve salle petit déjeuner (présence de mobilier lourd),**  
**Escalier - Escalier 0/1,**  
**Immeuble Niv 1 - Couloir distribution chambres,**  
**Immeuble Niv 1 - Local électrique (présence de mobilier lourd),**  
**Immeuble Niv 1 - Chambre 27 (présence de mobilier lourd),**  
**Immeuble Niv 1 - Chambre 27 - Salle de bain/Wc (présence de mobilier lourd),**  
**Immeuble Niv 1 - Chambre 26 (présence de mobilier lourd),**

**Immeuble Niv 1 - Chambre 20 (présence de mobilier lourd),**  
**Immeuble Niv 1 - Chambre 20 - Salle de bain (présence de mobilier lourd),**  
**Immeuble Niv 1 - Chambre 20 - Wc,**  
**Immeuble RDC - Hall réception restaurant (présence de mobilier lourd),**  
**Immeuble RDC - Bureau direction (présence de mobilier lourd),**  
**Immeuble RDC - Salle restaurant principal (présence de mobilier lourd),**  
**Immeuble RDC - Salle restaurant groupe 1 (présence de mobilier lourd),**  
**Immeuble RDC - Salle restaurant groupe 2 (présence de mobilier lourd),**  
**Immeuble RDC - Salle réception (présence de mobilier lourd),**  
**Immeuble RDC - Pièce sono (présence de mobilier lourd),**  
**Immeuble RDC - Bloc sanitaires Hommes (présence de mobilier lourd),**  
**Immeuble RDC - Bloc sanitaires Femmes (présence de mobilier lourd),**  
**Immeuble RDC - Cuisine (présence de mobilier lourd),**  
**Immeuble RDC - Cave à vins (présence de mobilier lourd),**  
**Immeuble RDC - Point d'eau/Wc (présence de mobilier lourd),**  
**Immeuble RDC - Dégagement chambres froides (présence de mobilier lourd),**  
**Immeuble RDC - Réserve cuisine (présence de mobilier lourd),**  
**Immeuble Niv 1 - Habitation - Escalier 0/1,**  
**Immeuble Niv 1 - Habitation - Dégagement d'entrée,**  
**Immeuble Niv 1 - Habitation - Séjour (présence de mobilier lourd),**  
**Immeuble Niv 1 - Habitation - Wc,**  
**Immeuble Niv 1 - Habitation - Dressing (présence de mobilier lourd),**  
**Immeuble Niv 1 - Habitation - Salle d'eau/Wc (présence de mobilier lourd),**  
**Immeuble Niv 1 - Habitation - Chambre 1 (présence de mobilier lourd),**  
**Immeuble Niv 1 - Habitation - Bibliothèque (présence de mobilier lourd),**  
**Immeuble Niv 1 - Habitation - Couloir,**  
**Immeuble Niv 1 - Habitation - Coin nuit 1 (présence de mobilier lourd),**  
**Immeuble Niv 1 - Habitation - Coin nuit 2 (présence de mobilier lourd),**  
**Immeuble Niv 1 - Habitation - Coin nuit 3 (présence de mobilier lourd),**  
**Immeuble Niv 1 - Habitation - Coin nuit 4 (présence de mobilier lourd),**  
**Immeuble Niv 1 - Habitation - Grenier (présence**

Immeuble Niv 1 - Chambre 26 - Salle de bain/Wc (présence de mobilier lourd),  
Immeuble Niv 1 - Chambre 25 (présence de mobilier lourd),  
Immeuble Niv 1 - Chambre 25 - Salle de bain/Wc (présence de mobilier lourd),  
Immeuble Niv 1 - Chambre 24 (présence de mobilier lourd),  
Immeuble Niv 1 - Chambre 24 - Salle de bain (présence de mobilier lourd),  
Immeuble Niv 1 - Chambre 24 - Wc,  
Immeuble Niv 1 - Chambre 23 (présence de mobilier lourd),  
Immeuble Niv 1 - Chambre 23 - Salle de bain/Wc (présence de mobilier lourd),  
Immeuble Niv 1 - Chambre 22 (présence de mobilier lourd),  
Immeuble Niv 1 - Chambre 22 - Salle de bain/Wc (présence de mobilier lourd),  
Immeuble Niv 1 - Chambre 21 (présence de mobilier lourd),  
Immeuble Niv 1 - Chambre 21 - Salle de bain/Wc (présence de mobilier lourd),

de mobilier lourd),  
Immeuble Niv 1 - Habitation - Coint nuit 5 sur dégagement d'entrée (présence de mobilier lourd),  
Immeuble Niv 1 - Habitation - Salle d'eau (présence de mobilier lourd),  
Extérieur - Jardin,  
Extérieur - Rangement extérieur,  
Extérieur - Atelier (présence de mobilier lourd),  
Extérieur - Local poubelle,  
Extérieur - Local chaudière (présence de mobilier lourd),  
Immeuble - Façade,  
Charpente/Couverture - Charpente/Couverture,  
Extérieur - Annexe - Pièce/Douche,  
Extérieur - Wc,  
Extérieur - Local piscine,  
Extérieur - Rangement attenant local piscine (présence de mobilier lourd)

Bâtiments et parties de bâtiments visités (1)	Ouvrages, parties d'ouvrages et éléments examinés (2)	Résultats du diagnostic d'infestation (3)
Immeuble RDC		
Hall réception (présence de mobilier lourd)	Sol - Carrelage	Absence d'indices d'infestation de termites
	Mur - Enduit et Peinture	Absence d'indices d'infestation de termites
	Plafond - Peinture sur doublage plâtre	Absence d'indices d'infestation de termites
	Plinthes - Carrelage	Absence d'indices d'infestation de termites
	Porte - Métal	Absence d'indices d'infestation de termites
Local ligne téléphonique (présence de mobilier lourd)	Sol - Carrelage	Absence d'indices d'infestation de termites
	Mur - doublage plâtre	Absence d'indices d'infestation de termites
	Plafond - Béton	Absence d'indices d'infestation de termites
	Porte - Bois et Peinture	Absence d'indices d'infestation de termites
Couloir distribution chambres gauche	Sol - Moquette collée ou fixée	Absence d'indices d'infestation de termites
	Mur - doublage plâtre et Peinture	Absence d'indices d'infestation de termites
	Plafond - Peinture sur doublage plâtre	Absence d'indices d'infestation de termites
	Plinthes - Bois et Peinture	Absence d'indices d'infestation de termites
Dégagement	Sol - Béton	Absence d'indices d'infestation de termites
	Mur - Briques et Peinture	Absence d'indices d'infestation de termites
	Plafond - Peinture sur doublage plâtre	Absence d'indices d'infestation de termites
	Porte - Bois et Peinture	Absence d'indices d'infestation de termites
Lingerie (présence de mobilier lourd)	Sol - Béton	Absence d'indices d'infestation de termites
	Mur - briques et Peinture	Absence d'indices d'infestation de termites
	Plafond - Peinture sur doublage plâtre	Absence d'indices d'infestation de termites
	Porte 1 - Bois et Peinture	Absence d'indices d'infestation de termites
	Porte 2 - Bois	Absence d'indices d'infestation de termites
Réserve lingerie (présence de mobilier lourd)	Sol - Béton	Absence d'indices d'infestation de termites
	Mur - Plâtre et Peinture	Absence d'indices d'infestation de termites

Bâtiments et parties de bâtiments visités (1)	Ouvrages, parties d'ouvrages et éléments examinés (2)	Résultats du diagnostic d'infestation (3)
	Plafond - Peinture sur doublage plâtre	Absence d'indices d'infestation de termites
	Porte - Bois et Peinture	Absence d'indices d'infestation de termites
Chambre 19 (présence de mobilier lourd)	Sol - Revêtement de sol plastique fixé ou collé	Absence d'indices d'infestation de termites
	Mur - Papier peint et peinture sur doublage plâtre	Absence d'indices d'infestation de termites
	Plafond - Peinture sur doublage plâtre	Absence d'indices d'infestation de termites
	Fenêtre - Pvc	Absence d'indices d'infestation de termites
	Plinthes - Bois et Peinture	Absence d'indices d'infestation de termites
	Porte - Bois et Peinture	Absence d'indices d'infestation de termites
Chambre 19 - Salle de bain/Wc (présence de mobilier lourd)	Sol - Carrelage	Absence d'indices d'infestation de termites
	Mur - Peinture et carrelage sur doublage plâtre	Absence d'indices d'infestation de termites
	Plafond - Peinture sur doublage plâtre	Absence d'indices d'infestation de termites
	Porte - Bois et Peinture	Absence d'indices d'infestation de termites
Chambre 18 (présence de mobilier lourd)	Sol - Revêtement de sol plastique fixé ou collé	Absence d'indices d'infestation de termites
	Mur - Papier peint et peinture sur doublage plâtre	Absence d'indices d'infestation de termites
	Plafond - Peinture sur doublage plâtre	Absence d'indices d'infestation de termites
	Fenêtre - Pvc	Absence d'indices d'infestation de termites
	Plinthes - Bois et Peinture	Absence d'indices d'infestation de termites
	Porte - Bois et Peinture	Absence d'indices d'infestation de termites
Chambre 18 - Salle de bain/Wc (présence de mobilier lourd)	Sol - Carrelage	Absence d'indices d'infestation de termites
	Mur - Peinture et carrelage sur doublage plâtre	Absence d'indices d'infestation de termites
	Plafond - Peinture sur doublage plâtre	Absence d'indices d'infestation de termites
	Porte - Bois et Peinture	Absence d'indices d'infestation de termites
Couloir de distribution chambres droite	Sol - Moquette collée ou fixée	Absence d'indices d'infestation de termites
	Mur - Enduit et Peinture	Absence d'indices d'infestation de termites
	Plafond - Peinture sur doublage plâtre	Absence d'indices d'infestation de termites
	Plinthes - Bois et Peinture	Absence d'indices d'infestation de termites
Chambre 15 (présence de mobilier lourd)	Sol - Revêtement de sol plastique fixé ou collé	Absence d'indices d'infestation de termites
	Mur - Papier peint et peinture sur doublage plâtre	Absence d'indices d'infestation de termites
	Plafond - Peinture sur doublage plâtre	Absence d'indices d'infestation de termites
	Fenêtre - Pvc	Absence d'indices d'infestation de termites
	Plinthes - Bois et Peinture	Absence d'indices d'infestation de termites
	Porte - Bois et Peinture	Absence d'indices d'infestation de termites
Chambre 15 - Salle de bain/Wc (présence de mobilier lourd)	Sol - Carrelage	Absence d'indices d'infestation de termites
	Mur - Peinture et carrelage sur doublage plâtre	Absence d'indices d'infestation de termites
	Plafond - Peinture sur doublage plâtre	Absence d'indices d'infestation de termites
	Porte - Bois et Peinture	Absence d'indices d'infestation de termites
Chambre 14 (présence de mobilier lourd)	Sol - Revêtement de sol plastique fixé ou collé	Absence d'indices d'infestation de termites
	Mur - Papier peint et peinture sur doublage plâtre	Absence d'indices d'infestation de termites
	Plafond - Peinture sur doublage plâtre	Absence d'indices d'infestation de termites
	Fenêtre - Pvc	Absence d'indices d'infestation de termites
	Plinthes - Bois et Peinture	Absence d'indices d'infestation de termites
	Porte - Bois et Peinture	Absence d'indices d'infestation de termites

Bâtiments et parties de bâtiments visités (1)	Ouvrages, parties d'ouvrages et éléments examinés (2)	Résultats du diagnostic d'infestation (3)
Chambre 14 - Salle de bain/Wc (présence de mobilier lourd)	Sol - Carrelage	Absence d'indices d'infestation de termites
	Mur - Peinture et carrelage sur doublage plâtre	Absence d'indices d'infestation de termites
	Plafond - Peinture sur doublage plâtre	Absence d'indices d'infestation de termites
	Porte - Bois et Peinture	Absence d'indices d'infestation de termites
Chambre 12 (présence de mobilier lourd)	Sol - Revêtement de sol plastique fixé ou collé	Absence d'indices d'infestation de termites
	Mur - Papier peint et peinture sur doublage plâtre	Absence d'indices d'infestation de termites
	Plafond - Peinture sur doublage plâtre	Absence d'indices d'infestation de termites
	Fenêtre - Pvc	Absence d'indices d'infestation de termites
	Plinthes - Bois et Peinture	Absence d'indices d'infestation de termites
Chambre 12 - Salle de bain/Wc (présence de mobilier lourd)	Sol - Carrelage	Absence d'indices d'infestation de termites
	Mur - Peinture et carrelage sur doublage plâtre	Absence d'indices d'infestation de termites
	Plafond - Peinture sur doublage plâtre	Absence d'indices d'infestation de termites
	Porte - Bois et Peinture	Absence d'indices d'infestation de termites
Chambre 11 (présence de mobilier lourd)	Sol - Revêtement de sol plastique fixé ou collé	Absence d'indices d'infestation de termites
	Mur - Papier peint et peinture sur doublage plâtre	Absence d'indices d'infestation de termites
	Plafond - Peinture sur doublage plâtre	Absence d'indices d'infestation de termites
	Fenêtre - Pvc	Absence d'indices d'infestation de termites
	Plinthes - Bois et Peinture	Absence d'indices d'infestation de termites
Chambre 11 - Salle de bain (présence de mobilier lourd)	Sol - Carrelage	Absence d'indices d'infestation de termites
	Mur - Peinture et carrelage sur doublage plâtre	Absence d'indices d'infestation de termites
	Plafond - Peinture sur doublage plâtre	Absence d'indices d'infestation de termites
	Porte - Bois et Peinture	Absence d'indices d'infestation de termites
Chambre 11 - Wc	Sol - Carrelage	Absence d'indices d'infestation de termites
	Mur - Peinture et carrelage sur doublage plâtre	Absence d'indices d'infestation de termites
	Plafond - Peinture sur doublage plâtre	Absence d'indices d'infestation de termites
	Porte - Bois et Peinture	Absence d'indices d'infestation de termites
Réserve (présence de mobilier lourd)	Sol - Carrelage	Absence d'indices d'infestation de termites
	Mur - Enduit et Peinture	Absence d'indices d'infestation de termites
	Plafond - Peinture sur doublage plâtre	Absence d'indices d'infestation de termites
	Porte - Bois et Peinture	Absence d'indices d'infestation de termites
Point d'eau	Sol - Carrelage	Absence d'indices d'infestation de termites
	Mur - Carrelage sur doublage plâtre	Absence d'indices d'infestation de termites
	Plafond - Peinture sur doublage plâtre	Absence d'indices d'infestation de termites
	Porte - Bois et Peinture	Absence d'indices d'infestation de termites
Wc Hommes	Sol - Carrelage	Absence d'indices d'infestation de termites
	Mur - Carrelage sur doublage plâtre	Absence d'indices d'infestation de termites
	Plafond - Peinture sur doublage plâtre	Absence d'indices d'infestation de termites
	Porte - Bois et Peinture	Absence d'indices d'infestation de termites
Wc Femmes	Sol - Carrelage	Absence d'indices d'infestation de termites
	Mur - Carrelage sur doublage plâtre	Absence d'indices d'infestation de termites
	Plafond - Peinture sur doublage plâtre	Absence d'indices d'infestation de termites
	Porte - Bois et Peinture	Absence d'indices d'infestation de termites
Salle petit-déjeuner	Sol - Carrelage	Absence d'indices d'infestation de termites

Bâtiments et parties de bâtiments visités (1)	Ouvrages, parties d'ouvrages et éléments examinés (2)	Résultats du diagnostic d'infestation (3)
	Mur - Peinture sur doublage plâtre	Absence d'indices d'infestation de termites
	Plafond - Peinture sur doublage plâtre	Absence d'indices d'infestation de termites
	Plinthes - Carrelage	Absence d'indices d'infestation de termites
	Porte - Bois et Peinture	Absence d'indices d'infestation de termites
Réserve salle petit déjeuner (présence de mobilier lourd)	Sol - Carrelage	Absence d'indices d'infestation de termites
	Mur - Peinture sur doublage plâtre	Absence d'indices d'infestation de termites
	Plafond - Peinture sur doublage plâtre	Absence d'indices d'infestation de termites
	Plinthes - Carrelage	Absence d'indices d'infestation de termites
	Porte - Bois et Peinture	Absence d'indices d'infestation de termites
<b>Escalier</b>		
Escalier 0/1	Mur - Enduit et Peinture	Absence d'indices d'infestation de termites
<b>Immeuble Niv 1</b>		
Couloir distribution chambres	Sol - Moquette collée ou fixée	Absence d'indices d'infestation de termites
	Mur - Moquette collée ou fixée	Absence d'indices d'infestation de termites
	Plafond - Peinture sur doublage plâtre	Absence d'indices d'infestation de termites
	Plinthes - Bois et Peinture	Absence d'indices d'infestation de termites
Local électrique (présence de mobilier lourd)	Sol - Revêtement de sol plastique fixé ou collé	Absence d'indices d'infestation de termites
	Mur - Enduit et Peinture	Absence d'indices d'infestation de termites
	Plafond - Peinture sur doublage plâtre	Absence d'indices d'infestation de termites
	Porte - Bois et Peinture	Absence d'indices d'infestation de termites
	Porte 2- Bois et Peinture	Absence d'indices d'infestation de termites
	Plinthes - Bois et Peinture	Absence d'indices d'infestation de termites
Chambre 27 (présence de mobilier lourd)	Sol - Revêtement de sol plastique fixé ou collé	Absence d'indices d'infestation de termites
	Mur - Papier peint et peinture sur doublage plâtre	Absence d'indices d'infestation de termites
	Plafond - Peinture sur doublage plâtre	Absence d'indices d'infestation de termites
	Fenêtre - Pvc	Absence d'indices d'infestation de termites
	Plinthes - Bois et Peinture	Absence d'indices d'infestation de termites
	Porte - Bois et Peinture	Absence d'indices d'infestation de termites
Chambre 27 - Salle de bain/Wc (présence de mobilier lourd)	Sol - Carrelage	Absence d'indices d'infestation de termites
	Mur - Peinture et carrelage sur doublage plâtre	Absence d'indices d'infestation de termites
	Plafond - Peinture sur doublage plâtre	Absence d'indices d'infestation de termites
	Porte - Bois et Peinture	Absence d'indices d'infestation de termites
Chambre 26 (présence de mobilier lourd)	Sol - Revêtement de sol plastique fixé ou collé	Absence d'indices d'infestation de termites
	Mur - Papier peint et peinture sur doublage plâtre	Absence d'indices d'infestation de termites
	Plafond - Peinture sur doublage plâtre	Absence d'indices d'infestation de termites
	Fenêtre - Pvc	Absence d'indices d'infestation de termites
	Plinthes - Bois et Peinture	Absence d'indices d'infestation de termites
	Porte - Bois et Peinture	Absence d'indices d'infestation de termites
Chambre 26 - Salle de bain/Wc (présence de mobilier lourd)	Sol - Carrelage	Absence d'indices d'infestation de termites
	Mur - Peinture et carrelage sur doublage plâtre	Absence d'indices d'infestation de termites
	Plafond - Peinture sur doublage plâtre	Absence d'indices d'infestation de termites
	Porte - Bois et Peinture	Absence d'indices d'infestation de termites
Chambre 25 (présence de mobilier lourd)	Sol - Revêtement de sol plastique fixé ou collé	Absence d'indices d'infestation de termites



Bâtiments et parties de bâtiments visités (1)	Ouvrages, parties d'ouvrages et éléments examinés (2)	Résultats du diagnostic d'infestation (3)
	Mur - Papier peint et peinture sur doublage plâtre	Absence d'indices d'infestation de termites
	Plafond - Peinture sur doublage plâtre	Absence d'indices d'infestation de termites
	Fenêtre - Pvc	Absence d'indices d'infestation de termites
	Plinthes - Bois et Peinture	Absence d'indices d'infestation de termites
	Porte - Bois et Peinture	Absence d'indices d'infestation de termites
Chambre 25 - Salle de bain/Wc (présence de mobilier lourd)	Sol - Revêtement de sol plastique fixé ou collé	Absence d'indices d'infestation de termites
	Mur - Peinture et carrelage sur doublage plâtre	Absence d'indices d'infestation de termites
	Plafond - Peinture sur doublage plâtre	Absence d'indices d'infestation de termites
	Porte - Bois et Peinture	Absence d'indices d'infestation de termites
Chambre 24 (présence de mobilier lourd)	Sol - Revêtement de sol plastique fixé ou collé	Absence d'indices d'infestation de termites
	Mur - Papier peint et peinture sur doublage plâtre	Absence d'indices d'infestation de termites
	Plafond - Peinture sur doublage plâtre	Absence d'indices d'infestation de termites
	Fenêtre - Pvc	Absence d'indices d'infestation de termites
	Plinthes - Bois et Peinture	Absence d'indices d'infestation de termites
	Porte - Bois et Peinture	Absence d'indices d'infestation de termites
Chambre 24 - Salle de bain (présence de mobilier lourd)	Sol - Carrelage	Absence d'indices d'infestation de termites
	Mur - Peinture et carrelage sur doublage plâtre	Absence d'indices d'infestation de termites
	Plafond - Peinture sur doublage plâtre	Absence d'indices d'infestation de termites
	Porte - Bois et Peinture	Absence d'indices d'infestation de termites
Chambre 24 - Wc	Sol - Carrelage	Absence d'indices d'infestation de termites
	Mur - Peinture et carrelage sur doublage plâtre	Absence d'indices d'infestation de termites
	Plafond - Peinture sur doublage plâtre	Absence d'indices d'infestation de termites
	Porte - Bois et Peinture	Absence d'indices d'infestation de termites
Chambre 23 (présence de mobilier lourd)	Sol - Revêtement de sol plastique fixé ou collé	Absence d'indices d'infestation de termites
	Mur - Papier peint et peinture sur doublage plâtre	Absence d'indices d'infestation de termites
	Plafond - Peinture sur doublage plâtre	Absence d'indices d'infestation de termites
	Fenêtre - Pvc	Absence d'indices d'infestation de termites
	Plinthes - Bois et Peinture	Absence d'indices d'infestation de termites
	Porte - Bois et Peinture	Absence d'indices d'infestation de termites
Chambre 23 - Salle de bain/Wc (présence de mobilier lourd)	Sol - Revêtement de sol plastique fixé ou collé	Absence d'indices d'infestation de termites
	Mur - Peinture et carrelage sur doublage plâtre	Absence d'indices d'infestation de termites
	Plafond - Peinture sur doublage plâtre	Absence d'indices d'infestation de termites
	Porte - Bois et Peinture	Absence d'indices d'infestation de termites
Chambre 22 (présence de mobilier lourd)	Sol - Revêtement de sol plastique fixé ou collé	Absence d'indices d'infestation de termites
	Mur - Papier peint et peinture sur doublage plâtre	Absence d'indices d'infestation de termites
	Plafond - Peinture sur doublage plâtre	Absence d'indices d'infestation de termites
	Fenêtre - Pvc	Absence d'indices d'infestation de termites
	Plinthes - Bois et Peinture	Absence d'indices d'infestation de termites
	Porte - Bois et Peinture	Absence d'indices d'infestation de termites
Chambre 22 - Salle de bain/Wc (présence de mobilier lourd)	Sol - Revêtement de sol plastique fixé ou collé	Absence d'indices d'infestation de termites
	Mur - Peinture et carrelage sur doublage plâtre	Absence d'indices d'infestation de termites
	Plafond - Peinture sur doublage plâtre	Absence d'indices d'infestation de termites
	Porte - Bois et Peinture	Absence d'indices d'infestation de termites

Bâtiments et parties de bâtiments visités (1)	Ouvrages, parties d'ouvrages et éléments examinés (2)	Résultats du diagnostic d'infestation (3)
Chambre 21 (présence de mobilier lourd)	Sol - Revêtement de sol plastique fixé ou collé	Absence d'indices d'infestation de termites
	Mur - Papier peint et peinture sur doublage plâtre	Absence d'indices d'infestation de termites
	Plafond - Peinture sur doublage plâtre	Absence d'indices d'infestation de termites
	Fenêtre - Pvc	Absence d'indices d'infestation de termites
	Plinthes - Bois et Peinture	Absence d'indices d'infestation de termites
	Porte - Bois et Peinture	Absence d'indices d'infestation de termites
Chambre 21 - Salle de bain/Wc (présence de mobilier lourd)	Sol - Revêtement de sol plastique fixé ou collé	Absence d'indices d'infestation de termites
	Mur - Peinture et carrelage sur doublage plâtre	Absence d'indices d'infestation de termites
	Plafond - Peinture sur doublage plâtre	Absence d'indices d'infestation de termites
	Porte - Bois et Peinture	Absence d'indices d'infestation de termites
Chambre 20 (présence de mobilier lourd)	Sol - Revêtement de sol plastique fixé ou collé	Absence d'indices d'infestation de termites
	Mur - Papier peint et peinture sur doublage plâtre	Absence d'indices d'infestation de termites
	Plafond - Peinture sur doublage plâtre	Absence d'indices d'infestation de termites
	Fenêtre - Pvc	Absence d'indices d'infestation de termites
	Plinthes - Bois et Peinture	Absence d'indices d'infestation de termites
	Porte - Bois et Peinture	Absence d'indices d'infestation de termites
Chambre 20 - Salle de bain (présence de mobilier lourd)	Sol - Carrelage	Absence d'indices d'infestation de termites
	Mur - Peinture et carrelage sur doublage plâtre	Absence d'indices d'infestation de termites
	Plafond - Peinture sur doublage plâtre	Absence d'indices d'infestation de termites
	Porte - Bois et Peinture	Absence d'indices d'infestation de termites
Chambre 20 - Wc	Sol - Carrelage	Absence d'indices d'infestation de termites
	Mur - Peinture et carrelage sur doublage plâtre	Absence d'indices d'infestation de termites
	Plafond - Peinture sur doublage plâtre	Absence d'indices d'infestation de termites
	Porte - Bois et Peinture	Absence d'indices d'infestation de termites
<b>Immeuble RDC</b>		
Hall réception restaurant (présence de mobilier lourd)	Sol - Carrelage	Absence d'indices d'infestation de termites
	Mur - Enduit et Peinture	Absence d'indices d'infestation de termites
	Plafond - Doublage toile tendu	Absence d'indices d'infestation de termites
	Fenêtre 1 - Pvc	Absence d'indices d'infestation de termites
	Plinthes - Carrelage	Absence d'indices d'infestation de termites
	Fenêtre 2 - Alu	Absence d'indices d'infestation de termites
Bureau direction (présence de mobilier lourd)	Sol - Béton	Absence d'indices d'infestation de termites
	Mur - Enduit, pstructure alu	Absence d'indices d'infestation de termites
Salle restaurant principal (présence de mobilier lourd)	Sol - Moquette collée ou fixée	Absence d'indices d'infestation de termites
	Mur - Enduit et Peinture	Absence d'indices d'infestation de termites
	Plafond - Doublage toile tendu	Absence d'indices d'infestation de termites
	Fenêtres - Alu	Absence d'indices d'infestation de termites
Salle restaurant groupe 1 (présence de mobilier lourd)	Sol - Carrelage	Absence d'indices d'infestation de termites
	Mur - Enduit et peinture sur doublage plâtre	Absence d'indices d'infestation de termites
	Plafond - Doublage toile tendu	Absence d'indices d'infestation de termites

Bâtiments et parties de bâtiments visités (1)	Ouvrages, parties d'ouvrages et éléments examinés (2)	Résultats du diagnostic d'infestation (3)
Salle restaurant groupe 2 (présence de mobilier lourd)	Sol - Carrelage	Absence d'indices d'infestation de termites
	Mur - Enduit et peinture sur doublage plâtre	Absence d'indices d'infestation de termites
	Plafond - Doublage toile tendu	Absence d'indices d'infestation de termites
	Plinthes - Carrelage	Absence d'indices d'infestation de termites
Salle réception (présence de mobilier lourd)	Sol - Carrelage	Absence d'indices d'infestation de termites
	Mur - Peinture sur doublage plâtre, enduit	Absence d'indices d'infestation de termites
	Plafond - Peinture sur doublage plâtre	Absence d'indices d'infestation de termites
	Fenêtres - Alu	Absence d'indices d'infestation de termites
	Plinthes - Carrelage	Absence d'indices d'infestation de termites
	Porte - Bois et Peinture	Absence d'indices d'infestation de termites
Pièce sono (présence de mobilier lourd)	Sol - , - Carrelage	Absence d'indices d'infestation de termites
	Mur - Enduit et Peinture	Absence d'indices d'infestation de termites
	Plafond - Peinture sur doublage plâtre	Absence d'indices d'infestation de termites
	Porte 1 - Bois et Peinture	Absence d'indices d'infestation de termites
	Porte 2 - Métal et Peinture	Absence d'indices d'infestation de termites
Bloc sanitaires Hommes (présence de mobilier lourd)	Sol - Carrelage	Absence d'indices d'infestation de termites
	Mur - Carrelage sur doublage plâtre	Absence d'indices d'infestation de termites
	Plafond - Peinture sur doublage plâtre	Absence d'indices d'infestation de termites
	Fenêtre - Bois	Absence d'indices d'infestation de termites
	Porte 1 - Bois et Peinture	Absence d'indices d'infestation de termites
	Porte 2 - Bois et Peinture	Absence d'indices d'infestation de termites
Bloc sanitaires Femmes (présence de mobilier lourd)	Sol - Carrelage	Absence d'indices d'infestation de termites
	Mur - Carrelage sur doublage plâtre	Absence d'indices d'infestation de termites
	Plafond - Peinture sur doublage plâtre	Absence d'indices d'infestation de termites
	Fenêtre - Bois	Absence d'indices d'infestation de termites
	Porte 1 - Bois et Peinture	Absence d'indices d'infestation de termites
	Porte 2 - Bois et Peinture	Absence d'indices d'infestation de termites
Cuisine (présence de mobilier lourd)	Sol - Carrelage	Absence d'indices d'infestation de termites
	Mur - Carrelage sur doublage plâtre	Absence d'indices d'infestation de termites
	Plafond - Peinture sur doublage plâtre	Absence d'indices d'infestation de termites
	Porte - Bois et Peinture	Absence d'indices d'infestation de termites
Cave à vins (présence de mobilier lourd)	Sol - Béton	Absence d'indices d'infestation de termites
	Mur - Enduit et Peinture	Absence d'indices d'infestation de termites
	Plafond - Béton et Peinture	Absence d'indices d'infestation de termites
	Porte - Bois et Peinture	Absence d'indices d'infestation de termites
Point d'eau/Wc (présence de mobilier lourd)	Sol - Carrelage	Absence d'indices d'infestation de termites
	Mur - Carrelage sur doublage plâtre	Absence d'indices d'infestation de termites
	Plafond - Peinture sur doublage plâtre	Absence d'indices d'infestation de termites
	Porte - Bois et Peinture	Absence d'indices d'infestation de termites
Dégagement chambres froides (présence de mobilier lourd)	Sol - Carrelage	Absence d'indices d'infestation de termites

Bâtiments et parties de bâtiments visités (1)	Ouvrages, parties d'ouvrages et éléments examinés (2)	Résultats du diagnostic d'infestation (3)
	Mur - Carrelage sur doublage plâtre	Absence d'indices d'infestation de termites
	Plafond - Peinture sur doublage plâtre	Absence d'indices d'infestation de termites
Réserve cuisine (présence de mobilier lourd)	Sol - Carrelage	Absence d'indices d'infestation de termites
	Mur - Carrelage sur doublage plâtre	Absence d'indices d'infestation de termites
	Plafond - Peinture sur doublage plâtre	Absence d'indices d'infestation de termites
<b>Immeuble Niv 1</b>		
Habitation - Escalier 0/1	Escalier - Bois et peinture, revêtement collé ou fixé	Absence d'indices d'infestation de termites
	Mur - Enduit, toile de verre peinte	Absence d'indices d'infestation de termites
	Porte - Bois et Peinture	Absence d'indices d'infestation de termites
Habitation - Dégagement d'entrée	Escalier - Bois et revêtement plastique collé ou fixé	Absence d'indices d'infestation de termites
	Contremarches - Bois et revêtement plastique collé ou fixé	Absence d'indices d'infestation de termites
	Sol - Revêtement de sol plastique fixé ou collé	Absence d'indices d'infestation de termites
	Mur - A, B, C, D - plâtre et papier peint	Absence d'indices d'infestation de termites
	Mur - A, B, C, D - Enduit et toile de verre peinte	Absence d'indices d'infestation de termites
	Plafond - Plâtre et toile de verre peinte	Absence d'indices d'infestation de termites
Habitation - Séjour (présence de mobilier lourd)	Sol - Stratifié bois fixé ou collé	Absence d'indices d'infestation de termites
	Mur - A, B, C, D, E, F, G, H - Plâtre et toile de verre peinte, doublage lambris bois	Absence d'indices d'infestation de termites
	Porte (P1) - A - Bois et Peinture	Absence d'indices d'infestation de termites
	Fenêtre (F1) - F - Pvc	Absence d'indices d'infestation de termites
	Plafond - plâtre et toile de verre peinte	Absence d'indices d'infestation de termites
Habitation - Wc	Sol - Stratifié bois fixé ou collé	Absence d'indices d'infestation de termites
	Mur - A, B, C, D - Plâtre et Papier peint	Absence d'indices d'infestation de termites
	Porte (P1) - A - bois et peinture	Absence d'indices d'infestation de termites
	Fenêtre (F1) - B - pvc	Absence d'indices d'infestation de termites
	Volet - B - Bois et Peinture	Absence d'indices d'infestation de termites
	Plafond - plâtre et Papier peint	Absence d'indices d'infestation de termites
Habitation - Dressing (présence de mobilier lourd)	Sol - Revêtement de sol plastique fixé ou collé	Absence d'indices d'infestation de termites
	Mur - A, B, C, D - plâtre et toile de verre peinte	Absence d'indices d'infestation de termites
	Porte (P1) - A - bois et peinture	Absence d'indices d'infestation de termites
	Plafond - plâtre et toile de verre peinte	Absence d'indices d'infestation de termites
Habitation - Salle d'eau/Wc (présence de mobilier lourd)	Sol - Revêtement de sol plastique fixé ou collé	Absence d'indices d'infestation de termites
	Mur - A, B, C, D, E, F - plâtre et toile de verre peinte, doublage pvc	Absence d'indices d'infestation de termites
	Elément bois - cabine de douche	Absence d'indices d'infestation de termites
	Fenêtre (F1) - C - pvc	Absence d'indices d'infestation de termites
	Fenêtre (F2) - C - pvc	Absence d'indices d'infestation de termites
	Plafond - plâtre et toile de verre peinte	Absence d'indices d'infestation de termites
Habitation - Chambre 1 (présence de mobilier lourd)	Sol - Revêtement de sol plastique fixé ou collé	Absence d'indices d'infestation de termites
	Mur - A, B, C, D, E, F - plâtre et toile de verre peinte	Absence d'indices d'infestation de termites
	Porte (P1) - A - bois et peinture	Absence d'indices d'infestation de termites
	Fenêtre (F1) - E, F - pvc	Absence d'indices d'infestation de termites

Bâtiments et parties de bâtiments visités (1)	Ouvrages, parties d'ouvrages et éléments examinés (2)	Résultats du diagnostic d'infestation (3)
	Plafond - plâtre et toile de verre peinte	Absence d'indices d'infestation de termites
Habitation - Bibliothèque (présence de mobilier lourd)	Sol - Revêtement de sol plastique fixé ou collé	Absence d'indices d'infestation de termites
	Mur - A, B, C, D, E, F - plâtre et toile de verre peinte	Absence d'indices d'infestation de termites
	Porte (P1) - A - bois et peinture	Absence d'indices d'infestation de termites
	Fenêtre (F1) - B - pvc	Absence d'indices d'infestation de termites
	Plafond - plâtre et toile de verre peinte	Absence d'indices d'infestation de termites
Habitation - Couloir	Sol - Parquet Bois	Absence d'indices d'infestation de termites
	Mur - A, B, C, D - Doublage osb	Absence d'indices d'infestation de termites
	Porte (P1) - A - bois et peinture	Absence d'indices d'infestation de termites
	Fenêtre (F1) - C - pvc	Absence d'indices d'infestation de termites
	Plafond - Doublage osb	Absence d'indices d'infestation de termites
Habitation - Coin nuit 1 (présence de mobilier lourd)	Sol - Stratifié bois fixé ou collé	Absence d'indices d'infestation de termites
	Plinthes - Bois et Peinture	Absence d'indices d'infestation de termites
	Mur - A, B, C, D - Doublage osb et Peinture	Absence d'indices d'infestation de termites
	Porte (P1) - A - bois et peinture	Absence d'indices d'infestation de termites
	Fenêtre (F1) - C - pvc	Absence d'indices d'infestation de termites
Habitation - Coin nuit 2 (présence de mobilier lourd)	Plafond - Doublage lambris bois et Peinture	Absence d'indices d'infestation de termites
	Sol - Stratifié bois fixé ou collé	Absence d'indices d'infestation de termites
	Mur - A, B, C, D - Doublage osb et Peinture	Absence d'indices d'infestation de termites
	Porte (P1) - A - bois et peinture	Absence d'indices d'infestation de termites
	Fenêtre (F1) - C - pvc	Absence d'indices d'infestation de termites
Habitation - Coint nuit 3 (présence de mobilier lourd)	Plafond - Doublage osb et Peinture	Absence d'indices d'infestation de termites
	Sol - Stratifié bois fixé ou collé	Absence d'indices d'infestation de termites
	Plinthes - bois et Peinture	Absence d'indices d'infestation de termites
	Mur - A, B, C, D - Doublage plâtre et Papier peint	Absence d'indices d'infestation de termites
	Porte (P1) - A - bois et peinture	Absence d'indices d'infestation de termites
	Fenêtre (F1) - C - pvc	Absence d'indices d'infestation de termites
Habitation - Coin nuit 4 (présence de mobilier lourd)	Plafond - Doublage osb et Papier peint	Absence d'indices d'infestation de termites
	Sol - Stratifié bois fixé ou collé	Absence d'indices d'infestation de termites
	Mur - A, B, C, D - Doublage plâtre, doublage bois et toile de verre peinte	Absence d'indices d'infestation de termites
	Porte (P1) - A - bois et peinture	Absence d'indices d'infestation de termites
	Fenêtre (F1) - B - pvc	Absence d'indices d'infestation de termites
	Fenêtre (F2) - B - pvc	Absence d'indices d'infestation de termites
Habitation - Grenier (présence de mobilier lourd)	Plafond - Doublage plâtre et toile de verre peinte	Absence d'indices d'infestation de termites
	Sol - Revêtement de sol plastique fixé ou collé	Absence d'indices d'infestation de termites
	Mur - parpaings, doublage osb, briquettes	Absence d'indices d'infestation de termites
	Plafond - doublage osb et isolant	Absence d'indices d'infestation de termites
	Porte - Bois	Absence d'indices d'infestation de termites
Fenêtre - Pvc	Absence d'indices d'infestation de termites	

Bâtiments et parties de bâtiments visités (1)	Ouvrages, parties d'ouvrages et éléments examinés (2)	Résultats du diagnostic d'infestation (3)
Habitation - Coint nuit 5 sur dégagement d'entrée (présence de mobilier lourd)	Sol - Stratifié bois fixé ou collé	Absence d'indices d'infestation de termites
	Mur - A, B, C, D - Doublage plâtre et toile de verre peinte	Absence d'indices d'infestation de termites
	Porte (P1) - A - bois et peinture	Absence d'indices d'infestation de termites
	Fenêtre (F1) - C - pvc	Absence d'indices d'infestation de termites
	Volet - D - bois et Peinture	Absence d'indices d'infestation de termites
	Plafond - Doublage plâtre et toile de verre peinte	Absence d'indices d'infestation de termites
Habitation - Salle d'eau (présence de mobilier lourd)	Sol - Stratifié bois fixé ou collé	Absence d'indices d'infestation de termites
	Mur - A, B, C, D - Doublage plâtre et toile de verre peinte	Absence d'indices d'infestation de termites
	Porte (P1) - A - bois et peinture	Absence d'indices d'infestation de termites
	Plafond - Doublage plâtre et Peinture	Absence d'indices d'infestation de termites
<b>Extérieur</b>		
Jardin	Bois en contact avec le sol	Présence d'indices d'infestation de termites Détails : termites souterrains vivants
Rangement extérieur	Sol - Béton	Absence d'indices d'infestation de termites
	Mur - Parpaings	Absence d'indices d'infestation de termites
	Plafond - Hourdis béton	Absence d'indices d'infestation de termites
	Porte - Bois et Peinture	Absence d'indices d'infestation de termites
Atelier (présence de mobilier lourd)	Sol - Béton	Absence d'indices d'infestation de termites
	Mur - Briques	Absence d'indices d'infestation de termites
	Plafond - Plaques ondulées	Absence d'indices d'infestation de termites
Local poubelle	Sol - Béton	Absence d'indices d'infestation de termites
	Mur - Enduit	Absence d'indices d'infestation de termites
	Plafond - Bac acier	Absence d'indices d'infestation de termites
	Porte - Métal et Peinture	Absence d'indices d'infestation de termites
Local chaudière (présence de mobilier lourd)	Sol - Béton	Absence d'indices d'infestation de termites
	Mur - Enduit	Absence d'indices d'infestation de termites
	Plafond - Béton	Absence d'indices d'infestation de termites
	Porte - Métal et Peinture	Absence d'indices d'infestation de termites
<b>Immeuble</b>		
Façade	Mur - maçonnerie et éléments bois	Absence d'indices d'infestation de termites
Charpente/Couverture	Charpente - Structure bois	Vu en partie de par la configuration : Plafond rampant côté intérieur et présence de voliges côté extérieur
<b>Extérieur</b>		
Annexe - Pièce/Douche	Sol - Revêtement de sol plastique fixé ou collé	Absence d'indices d'infestation de termites
	Mur - Carrelage sur doublage placoplâtre	Absence d'indices d'infestation de termites
	Plafond - Peinture sur doublage placoplâtre	Absence d'indices d'infestation de termites
	Fenêtre - Pvc	Absence d'indices d'infestation de termites
	Porte - Bois et Peinture	Absence d'indices d'infestation de termites
Wc	Sol - Revêtement de sol plastique fixé ou collé	Absence d'indices d'infestation de termites
	Mur - Carrelage sur doublage placoplâtre	Absence d'indices d'infestation de termites
	Plafond - Doublage polystyrène	Absence d'indices d'infestation de termites
	Fenêtre - Bois	Absence d'indices d'infestation de termites
	Porte - Bois et Peinture	Absence d'indices d'infestation de termites
Local piscine	Sol - Béton	Absence d'indices d'infestation de termites

Bâtiments et parties de bâtiments visités (1)	Ouvrages, parties d'ouvrages et éléments examinés (2)	Résultats du diagnostic d'infestation (3)
	Mur - Bloc peinture	Absence d'indices d'infestation de termites
	Plafond - doublage lambris bois	Absence d'indices d'infestation de termites
	Fenêtre - Bois	Absence d'indices d'infestation de termites
	Porte - Bois et Peinture	Absence d'indices d'infestation de termites
Rangement attenant local piscine (présence de mobilier lourd)	Sol - Béton	Absence d'indices d'infestation de termites
	Mur - Enduit, doublage osb	Absence d'indices d'infestation de termites
	Plafond - Doublage lambris bois	Absence d'indices d'infestation de termites
	Porte - Bois et Peinture	Absence d'indices d'infestation de termites
	Fenêtre - Pvc	Absence d'indices d'infestation de termites

(1) Identifier notamment chaque bâtiment et chacune des pièces du bâtiment.

(2) Identifier notamment : ossature, murs, planchers, escaliers, boiseries, plinthes, charpentes...

(3) Mentionner les indices ou l'absence d'indices d'infestation de termites et en préciser la nature et la localisation.

## E. – Catégories de termites en cause :

La mission et son rapport sont exécutés conformément à la norme AFNOR NF P 03-201 (Février 2016) et à l'arrêté du 07 mars 2012 modifiant l'arrêté du 29 mars 2007.

La recherche de termites porte sur différentes catégories de termites :

- **Les termites souterrains**, regroupant cinq espèces identifiées en France métropolitaine (Reticulitermes flavipes, reticulitermes lucifugus, reticulitermes banyulensis, reticulitermes grassei et reticulitermes urbis) et deux espèces supplémentaires dans les DOM (Coptotermes et heterotermes),

- **Les termites de bois sec**, regroupant les kalotermes flavicolis présent surtout dans le sud de la France métropolitaine et les Cryptotermes présent principalement dans les DOM et de façon ponctuelle en métropole.

- **Les termites arboricoles**, appartiennent au genre Nasutitermes présent presque exclusivement dans les DOM.

Les principaux indices d'une infestation sont :

- Altérations dans le bois,
- Présence de termites vivants,
- Présence de galeries-tunnels (cordonnets) ou concrétions,
- Cadavres ou restes d'individus reproducteurs,
- Présence d'orifices obturés ou non.

### Rappels réglementaires :

L 133-5 du CCH : Lorsque, dans une ou plusieurs communes, des foyers de termites sont identifiés, un arrêté préfectoral, pris sur proposition ou après consultation des conseils municipaux intéressés, délimite les zones contaminées ou susceptibles de l'être à court terme. En cas de démolition totale ou partielle d'un bâtiment situé dans ces zones, les bois et matériaux contaminés sont incinérés sur place ou traités avant tout transport si leur destruction par incinération sur place est impossible. La personne qui a procédé à ces opérations en fait la déclaration en mairie.

Article L 112-17 du CCH : Les règles de construction et d'aménagement applicables aux ouvrages et locaux de toute nature quant à leur résistance aux termites et aux autres insectes xylophages sont fixées par décret en Conseil d'Etat. Ces règles peuvent être adaptées à la situation particulière de la Guadeloupe, de la Guyane, de la Martinique, de La Réunion, de Mayotte et de Saint-Martin.

## F. – Identification des bâtiments et parties du bâtiment (pièces et volumes) n'ayant pu être visités et justification :

Immeuble RDC - Chambre 17 (Non accessible/Occupée),

Immeuble RDC - Chambre 16 (Non accessible/Occupée),

Immeuble Niv 1 - Chambre 29 (Non accessible/Occupée),

Immeuble Niv 1 - Chambre 28 (Non accessible/Occupée)

**G. - Identification des ouvrages, parties d'ouvrages et éléments qui n'ont pas été examinés et justification :**

Cf norme et arrêté Nota 5 : METHODOLOGIE DU DIAGNOSTIC : Définition de mission définissant la méthodologie des investigations

Localisation	Liste des ouvrages, parties d'ouvrages	Motif
Immeuble RDC - Chambre 17	Toutes	Non accessible/Occupée
Immeuble RDC - Chambre 16	Toutes	Non accessible/Occupée
Immeuble Niv 1 - Chambre 29	Toutes	Non accessible/Occupée
Immeuble Niv 1 - Chambre 28	Toutes	Non accessible/Occupée

Nota : notre cabinet s'engage à organiser une visite ultérieure sur les lieux concernant les éléments et parties d'immeubles non visités, dès lors que les dispositions permettant un contrôle des zones concernées auront été prises par le propriétaire.

**H. - Constatations diverses :**

Localisation	Liste des ouvrages, parties d'ouvrages	Observations et constatations diverses
Immeuble RDC - Lingerie (présence de mobilier lourd)	Porte 2 - Bois	Altération biologique du bois de type pourriture fibreuse
Immeuble Niv 1 - Local électrique (présence de mobilier lourd)	Porte 2- Bois et Peinture	Altération biologique du bois de type pourriture fibreuse
Immeuble RDC - Bloc sanitaires Hommes (présence de mobilier lourd)	Porte 2 - Bois et Peinture	Altération biologique du bois de type pourriture fibreuse
Immeuble Niv 1 - Habitation - Escalier 0/1	Escalier - Bois et peinture, revêtement collé ou fixé	Anobium punctatum (Petites vrillettes)
Immeuble Niv 1 - Habitation - Séjour (présence de mobilier lourd)	Plafond - plâtre et toile de verre peinte	Moisissures
Immeuble Niv 1 - Habitation - Salle d'eau/Wc (présence de mobilier lourd)	Élément bois - cabine de douche	Altération biologique du bois de type pourriture fibreuse
Immeuble Niv 1 - Habitation - Salle d'eau (présence de mobilier lourd)	Mur - A, B, C, D - Doublage plâtre et toile de verre peinte	Moisissures
	Plafond - Doublage plâtre et Peinture	Moisissures
Extérieur - Rangement extérieur	Porte - Bois et Peinture	Altération biologique du bois de type pourriture fibreuse
Immeuble - Façade	Mur - maçonnerie et éléments bois	Altération biologique du bois de type pourriture fibreuse, pourriture cubique, Humidité, Voie d'eau
Charpente/Couverture	Charpente - Structure bois	Altération biologique du bois de type pourriture fibreuse, pourriture cubique, Moisissures, Humidité
	Charpente - Structure bois	Anobium punctatum (Petites vrillettes), Capricornes des maisons (Hylotrupes bajulus)
Extérieur - Annexe - Pièce/Douche	Porte - Bois et Peinture	Altération biologique du bois de type pourriture fibreuse

*Note 1: Les indices d'infestation des autres agents de dégradation biologique du bois sont notés de manière générale pour information du donneur d'ordre, il n'est donc pas nécessaire d'en indiquer la nature,*



*le nombre et la localisation précise. Si le donneur d'ordre le souhaite, il fait réaliser une recherche de ces agents dont la méthodologie et les éléments sont décrits dans la norme NF-P 03-200.*

## I. - Moyens d'investigation utilisés :

La mission et son rapport sont exécutés conformément à la norme AFNOR NF P 03-201 (Février 2016), à l'article L.133-5, L.133-6, L 271-4 à 6, R133-7 et à l'arrêté du 07 mars 2012 modifiant l'arrêté du 29 mars 2007. La recherche de termites porte sur les termites souterrain, termites de bois sec ou termites arboricole et est effectuée jusqu'à 10 mètres des extérieurs de l'habitation, dans la limite de la propriété.

Moyens d'investigation :

- Examen visuel des parties visibles et accessibles.
- Sondage manuel systématique des boiseries à l'aide d'un poinçon.
- Utilisation d'un ciseau à bois en cas de constatation de dégradations.
- Utilisation d'une échelle en cas de nécessité.
- À l'extérieur une hachette est utilisée pour sonder le bois mort.

Contrôle visuel et sondage mécanique des bois mis en œuvre, visibles et accessibles, sans destruction, sans démontage ni investigation destructives . La mission se limite aux pathologies du bois d'œuvre accessibles depuis l'intérieur des constructions le jour du contrôle, par sondage des éléments sans travaux, sans démolitions, sans dégradations, sans déplacement de meubles ni d'objets lourds/encombrants, appareils électroménagers, sans dépose de revêtements de murs, sols et faux-plafonds.

## J. – VISA et mentions :

*Mention 1 : Le présent rapport n'a de valeur que pour la date de la visite et est exclusivement limité à l'état relatif à la présence de termites dans le bâtiment objet de la mission.*

*Mention 2 : L'intervention n'a pas eu pour but de donner un diagnostic de la résistance mécanique des bois et matériaux.*

*Nota 2 : Dans le cas de la présence de termites, il est rappelé l'obligation de déclaration en mairie de l'infestation prévue aux articles L.133-4 et R. 133-3 du code de la construction et de l'habitation.*

*Nota 3 : Conformément à l'article L-271-6 du CCH, l'opérateur ayant réalisé cet état relatif à la présence de termites n'a aucun lien de nature à porter atteinte à son impartialité et à son indépendance ni avec le propriétaire ou son mandataire qui fait appel à lui, ni avec une entreprise pouvant réaliser des travaux sur des ouvrages pour lesquels il lui est demandé d'établir cet état.*

*Nota 4 : Le présent rapport est établi par une personne dont les compétences sont certifiées par **WE.CERT 16, Rue de Villars 57100 THIONVILLE (détail sur [www.info-certif.fr](http://www.info-certif.fr))***

*Nota 5 : METHODOLOGIE DU DIAGNOSTIC :*

*Le contrôle du bien se limite à un examen VISUEL et sondage NON DESTRUCTIF (sans démontage ni dépose) des BOIS des ELEMENTS VISIBLES et ACCESSIBLES. A la charge du propriétaire de rendre accessibles et visibles, avant notre passage, toutes les parties du bien.*

*Elle ne peut conduire par nature à des informations à caractère exhaustif. L'absence, d'indices de présence de termites, n'exclut pas une éventuelle activité en profondeur ou en sous œuvre et rend indispensable un nouveau contrôle après dépose ou démolition et/ou avant tous travaux de revêtement ou réfection des lieux.*

*Le gros œuvre d'un bâtiment, l'intérieur des murs, des planchers, les poutres plâtrées, les combles inaccessibles, la charpente non visible (plafond sous charpente), faux plafond, toutes les parties habillées (papiers peints, moquettes, polystyrène, tissus, PVC, lambris, plinthes, carrelage, revêtements de sols...) restent des parties inaccessibles.*

*La mission est effectuée sur les seules parties visibles et accessibles, exception faite du mobilier, le déplacement d'objets lourds étant interdit. Le demandeur ne pourra se prévaloir de cette*

*attestation pour les parties meublées, encombrées, non visibles, non accessibles et/ou non mentionnées dans le présent diagnostic.*

*En général : Pas d'accès ni d'examen possible derrière les doublages et revêtements de décoration de type moquette, PVC, lambris, panneaux bois, isolation, cloison ou tout autre matériaux pouvant masquer un élément bois, ni sous les revêtements de sols fixés ou collés, ni sur les éléments cachés (sols, murs, plafond) par du mobilier ainsi que les plafonds, murs et sols cachés par du plâtre. Les tas de bois ne font pas partis de la mission et ne sont pas examinés.*

*Nous vous proposons de revenir sur les lieux du diagnostic pour une visite complémentaire des ouvrages, parties d'ouvrages et éléments qui n'ont pas été examinés dans leur intégralité : présence de mobilier (impossible à déplacer), bâtiment ou parties de bâtiments visités encombrés. Ceci à la requête expresse du client dès lors qu'il aura rendu accessible et totalement vide les éléments non vérifiés (frais de déplacement et rédaction des documents définis par avenant au présent constat, et restant à la charge du client).*

*L'absence de traces de termites constatées visuellement n'exclut pas la présence de celles-ci sur les parties d'ouvrage et éléments en bois inclus dans la structure du bâtiment, les éléments coffrés, les poteaux raidisseurs de cloison ou les sous faces de plancher, les faces cachées de tous éléments bois, doublages, plinthes, éléments de charpente et lambris, dont la détection nécessiterait des démontages ou des sondages destructifs. Dans nos investigations, il ne peut être déclaré que ce qui est dûment constaté : notre cabinet mentionne : "individus visibles". Ainsi, les termites peuvent abandonner temporairement ou s'éloigner d'un site du fait de : travaux, forte humidité, inondations ou applications diverses et revenir ultérieurement.*

*S'il est réalisé ultérieurement des travaux impliquant l'enlèvement d'éléments et donc des sondages destructifs permettant de découvrir des traces de termites, notre responsabilité ne saurait être retenue (Notre cabinet propose une revisite avec un nouveau rapport en cas de travaux et/ou d'enlèvement d'élément).*

*L'intervention n'a pas pour but de donner un diagnostic de la résistance mécanique des bois et matériaux. Il appartient au détenteur de l'attestation, de demander à un expert en bâtiment l'appréciation sur la résistance mécanique des matériaux en œuvre.*

*Le constat de l'état parasitaire traduit l'infestation ancienne ou effective de termites à la date de la visite. Toutefois, la trace d'activité de cet insecte peut apparaître après notre venue et ne peut de ce fait engager notre responsabilité.*

*Cet état parasitaire n'a de valeur que pour la date de la visite et est utilisable 180 jours. Notre responsabilité est engagée pour une erreur de diagnostic, seulement dans le cas où une présence de termite serait effective et décelable par un professionnel sans recourir à une quelconque dégradation en profondeur ou démontage, le jour de notre visite.*

*Vendeur - Acquéreur sont conscients que la présence de termites dans le bâti est un évènement fréquent et/ou inévitable en aquitaine. Il est contractuellement établi qu'ils renoncent à un recours en annulation de vente/achat ou indemnité autre que l'engagement contractuel des parties, qui est limité à cinq fois le montant des honoraires.*

*La reproduction de ce rapport d'analyse n'est autorisée que sous sa forme intégrale. Il ne doit pas être reproduit sans l'autorisation écrite du cabinet.*

**La valeur de ce certificat ne sera effective et notre responsabilité engagée qu'après règlement de la facture.**

Visite effectuée le **16/11/2022**.  
Fait à **LE PIAN MEDOC**, le **16/11/2022**

Par : **GADY Etienne**



**Signature du représentant :**

--

**Le présent constat est valable au jour même de la visite, selon la loi, il est utilisable durant six mois pour toute transaction immobilière.**

En cas de vente d'immeuble bâti dans une zone à risque de contamination, la clause d'exonération de garantie pour vice caché, si le vice caché est constitué par la présence de termites, ne peut être stipulée qu'à la condition qu'un état relatif à la présence de termites dans le bâti soit annexé à l'acte authentique constatant la réalisation de la vente. L'état relatif à la présence de termites dans le bâti doit avoir été établi depuis moins de six mois à la date de l'acte authentique. Il s'ensuit que la validité du présent constat parasitaire est limitée à 6 mois à compter de sa date.

Le présent constat étant limité, à la date de son établissement, au constat visuel des parasites xylophages sans sondage destructif des lieux visités, l'absence de traces de termites constatée visuellement n'exclut pas la présence de termites en sous-face des éléments de charpentes, contre-cloisons, plinthes, entre-plafonds et planchers et autres éléments dont la détection exigerait des sondages destructifs.

Par suite, s'il est réalisé ultérieurement, des travaux impliquant l'enlèvement de la charpente, du parquet, des plinthes et autres éléments de moquettes, tapisseries etc... et s'il apparaît alors des termites, la responsabilité de la société ETIC. ne peut être engagée en l'absence de traces constatées visuellement à la date de création de ce dernier.

**Rappel : Dans le cas de présence de termites, il est rappelé l'obligation de déclaration en mairie de l'infestation prévue aux articles L 133-4 et R 133-3 du code de la construction et de l'habitation.**

Le transfert de propriété du rapport délivré à l'Acheteur de la prestation n'interviendra qu'après paiement intégral du prix en principal et accessoire. Le paiement ne sera réputé acquis qu'après encaissement des sommes dues. L'inexécution par l'Acheteur de ses obligations de paiement, pour

quelque cause que ce soit, rend le présent rapport nul et non avenue et confère à la société ETIC le droit d'exiger sa restitution immédiate. L'Acheteur déclare accepter purement et simplement la clause de réserve de propriété et ses conséquences. Le transfert de propriété du rapport délivré à l'Acheteur de la prestation n'interviendra qu'après paiement intégral du prix en principal et accessoire. Le paiement ne sera réputé acquis qu'après encaissement des sommes dues.

Nota : Le diagnostiqueur ayant réalisé le présent état relatif à la présence de termites dans le bâti n'exerce aucune activité de traitement préventif, curatif ou d'entretien de lutte contre les termites.



## Rapport de mission de repérage des matériaux et produits contenant de l'amiante pour l'établissement du constat établi à l'occasion de la vente d'un immeuble bâti (listes A et B de l'annexe 13-9 du Code de la Santé publique)

Numéro de dossier : SOCIETE GENERALE/VENTE - SCI  
ALMEPA - CP210029-LCO /DPO  
Date du repérage : 16/11/2022

### Références réglementaires

Textes réglementaires	Articles L. 1334-13, R. 1334-20 et 21, R. 1334-23 et 24, Annexe 13.9 du Code de la Santé Publique; Arrêtés du 12 décembre 2012 et 26 juin 2013, décret 2011-629 du 3 juin 2011, arrêté du 1 <sup>er</sup> juin 2015.
-----------------------	--

### Immeuble bâti visité

Adresse	Rue : ..... <b>1160 Route de Soulac</b> Bât., escalier, niveau, appartement n°, lot n°:  Code postal, ville : . <b>33290 LE PIAN MEDOC</b>
Périmètre de repérage :	..... <b>Toutes parties visibles et accessibles sans démontage ni investigations destructives</b>
Type de logement : Fonction principale du bâtiment : Date de construction :	..... <b>Hôtel et Habitations</b> ..... <b>Autres</b> ..... <b>&lt; 1949</b>

### Le propriétaire et le commanditaire

Le(s) propriétaire(s) :	Nom et prénom : ... <b>SOCIETE GENERALE/VENTE - SCI ALMEPA - CP210029-LCO /DPO</b> Adresse : ..... <b>14 rue de la Verrerie</b> <b>33000 BORDEAUX</b>
Le commanditaire	Nom et prénom : ... <b>SOCIETE GENERALE/VENTE - SCI ALMEPA - CP210029-LCO /DPO</b> Adresse : ..... <b>14 rue de la Verrerie</b> <b>33000 BORDEAUX</b>

### Le(s) signataire(s)

	NOM Prénom	Fonction	Organisme certification	Détail de la certification
Opérateur(s) de repérage ayant participé au repérage ..... Personne(s) signataire(s) autorisant la diffusion du rapport	GADY Etienne	Opérateur de repérage	WE.CERT 16, Rue de Villars 57100 THIONVILLE	Obtention : 15/09/2022 Échéance : 30/03/2027 N° de certification : C2020-SE01-024
Raison sociale de l'entreprise : <b>SARL ETIC</b> (Numéro SIRET : <b>48933263500015</b> ) Adresse : <b>74, rue Victor Billon, 33110 LE BOUSCAT</b> Désignation de la compagnie d'assurance : <b>AXA</b> Numéro de police et date de validité : - <b>31/12/2022</b>				

### Le rapport de repérage

Date d'émission du rapport de repérage : 22/11/2022, remis au propriétaire le 22/11/2022
Diffusion : le présent rapport de repérage ne peut être reproduit que dans sa totalité, annexes incluses
Pagination : le présent rapport avec les annexes comprises, est constitué de 23 pages, la conclusion est située en page 2.

## Sommaire

### 1 Les conclusions

### 2 Le(s) laboratoire(s) d'analyses

### 3 La mission de repérage

- 3.1 L'objet de la mission
- 3.2 Le cadre de la mission
  - 3.2.1 L'intitulé de la mission
  - 3.2.2 Le cadre réglementaire de la mission
  - 3.2.3 L'objectif de la mission
  - 3.2.4 Le programme de repérage de la mission réglementaire.
  - 3.2.5 Programme de repérage complémentaire (le cas échéant)
  - 3.2.6 Le périmètre de repérage effectif

### 4 Conditions de réalisation du repérage

- 4.1 Bilan de l'analyse documentaire
- 4.2 Date d'exécution des visites du repérage in situ
- 4.3 Écarts, adjonctions, suppressions par rapport aux arrêtés en vigueur
- 4.4 Plan et procédures de prélèvements

### 5 Résultats détaillés du repérage

- 5.0 Identification des matériaux repérés de la liste A et B
- 5.1 Liste des matériaux ou produits contenant de l'amiante, états de conservation, conséquences réglementaires (fiche de cotation)
- 5.2 Liste des matériaux ou produits susceptibles de contenir de l'amiante, mais n'en contenant pas après analyse

### 6 Signatures

### 7 Annexes

## 1. – Les conclusions

**Avertissement** : les textes ont prévu plusieurs cadres réglementaires pour le repérage des matériaux ou produits contenant de l'amiante, notamment pour les cas de démolition d'immeuble. **La présente mission de repérage ne répond pas aux exigences prévues pour les missions de repérage des matériaux et produits contenant de l'amiante avant démolition d'immeuble ou avant réalisation de travaux dans l'immeuble concerné et son rapport ne peut donc pas être utilisé à ces fins.**

### 1.1 Liste A : Dans le cadre de mission décrit à l'article 3.2, il n'a pas été repéré

- de matériaux ou produits de la liste A contenant de l'amiante.

### 1.1 Liste B : Dans le cadre de mission décrit à l'article 3.2, il a été repéré :

- des matériaux et produits de la liste B contenant de l'amiante sur décision de l'opérateur :
  - Plaques ondulées (fibres-ciment) (Extérieur - Atelier (présence de mobilier lourd)) pour lequel il est recommandé de réaliser une évaluation périodique.\*
  - Éléments libres déplaçables de type plaques planes (Extérieur - Jardin) pour lequel il est recommandé de réaliser une évaluation périodique.\*
  - Éléments libres déplaçables de type plaques ondulées (Couverture) pour lequel il est recommandé de réaliser une action corrective de premier niveau.\*
  - Conduits (Extérieur - Local chaudière (présence de mobilier lourd)) pour lequel il est recommandé de réaliser une évaluation périodique.\*
- des matériaux et produits de la liste B pour lesquels des sondages et/ou prélèvements doivent être effectués en cas de travaux :
  - Bardeaux bitumineux (Couverture) / Non prélevé pour ne pas altérer sa fonction
  - Poteaux (Immeuble Niv 1 - Couloir distribution chambres) / Prélèvement destructif

**\* Un détail des conséquences réglementaires et recommandations est fourni en annexe de ce rapport, il est rappelé la nécessité d'avertir de la présence d'amiante toute personne pouvant intervenir sur ou à proximité des matériaux et produits concernés ou de ceux les recouvrant ou les protégeant.**

**1.2. Dans le cadre de mission décrit à l'article 3.2 les locaux ou parties de locaux, composants ou parties de composants qui n'ont pu être visités et pour lesquels des investigations complémentaires sont nécessaires afin de statuer sur la présence ou l'absence d'amiante :**

Localisation	Parties du local	Raison
Immeuble RDC - Chambre 17	Toutes	Non accessible/Occupée
Immeuble RDC - Chambre 16	Toutes	Non accessible/Occupée
Immeuble Niv 1 - Chambre 29	Toutes	Non accessible/Occupée
Immeuble Niv 1 - Chambre 28	Toutes	Non accessible/Occupée

Certains locaux, parties de locaux ou composants n'ont pas pu être sondés, des investigations approfondies doivent être réalisées afin d'y vérifier la présence éventuelle d'amiante. Les obligations réglementaires du (des) propriétaire(s) prévues aux articles R.1334-15 à R.1334-18 du Code de la Santé Publique, ne sont pas remplies conformément aux dispositions de l'article 3 de l'arrêté du 12 Décembre 2012 (Listes "A" et "B"). De ce fait le vendeur reste responsable au titre des vices cachés en cas de présence d'Amiante. En cas de présence d'Amiante, et si il y a obligation de retrait, ce dernier sera à la charge du vendeur.

## 2. – Le(s) laboratoire(s) d'analyses

**Raison sociale et nom de l'entreprise :** ... Il n'a pas été fait appel à un laboratoire d'analyse

**Adresse :** ..... -

**Numéro de l'accréditation Cofrac :** ..... -

## 3. – La mission de repérage

### 3.1 L'objet de la mission

Dans le cadre de la vente de l'immeuble bâti, ou de la partie d'immeuble bâti, décrit en page de couverture du présent rapport, la mission consiste à repérer dans cet immeuble, ou partie d'immeuble, certains matériaux ou produits contenant de l'amiante conformément à la législation en vigueur.

Pour s'exonérer de tout ou partie de sa garantie des vices cachés, le propriétaire vendeur annexe à la promesse de vente ou au contrat de vente le présent rapport.

### 3.2 Le cadre de la mission

#### 3.2.1 L'intitulé de la mission

«Repérage en vue de l'établissement du constat établi à l'occasion de la vente de tout ou partie d'un immeuble bâti».

#### 3.2.2 Le cadre réglementaire de la mission

L'article L 271-4 du code de la construction et de l'habitation prévoit qu' «en cas de vente de tout ou partie d'un immeuble bâti, un dossier de diagnostic technique, fourni par le vendeur, est annexé à la promesse de vente ou, à défaut de promesse, à l'acte authentique de vente. En cas de vente publique, le dossier de diagnostic technique est annexé au cahier des charges.»

Le dossier de diagnostic technique comprend, entre autres, «l'état mentionnant la présence ou l'absence de matériaux ou produits contenant de l'amiante prévu à l'article L. 1334-13 du même code».

La mission, s'inscrivant dans ce cadre, se veut conforme aux textes réglementaires de référence mentionnés en page de couverture du présent rapport.

#### 3.2.3 L'objectif de la mission

«Le repérage a pour objectif d'identifier et de localiser les matériaux et produits contenant de l'amiante mentionnés en annexe du Code la santé publique.»

L'Annexe du Code de la santé publique est l'annexe 13.9 (liste A et B).

#### 3.2.4 Le programme de repérage de la mission réglementaire

Le programme de repérage est défini à minima par l'Annexe 13.9 (liste A et B) du Code de la santé publique et se limite pour une mission normale à la recherche de matériaux et produits contenant de l'amiante dans les composants et parties de composants de la construction y figurant.

*En partie droite l'extrait du texte de l'Annexe 13.9*

**Important :** Le programme de repérage de la mission de base est limitatif. Il est plus restreint que celui élaboré pour les missions de repérage de matériaux ou produits contenant de l'amiante avant démolition d'immeuble ou celui à élaborer avant réalisation de travaux.

#### 3.2.5 Programme de repérage complémentaire (le cas échéant)

En plus du programme de repérage réglementaire, le présent rapport porte sur les parties de composants suivantes :

Composant de la construction	Partie du composant ayant été inspecté (Description)	Sur demande ou sur information
Néant	-	

#### 3.2.6 Le périmètre de repérage effectif

Il s'agit de l'ensemble des locaux ou parties de l'immeuble concerné par la mission de repérage figurant sur le schéma de repérage joint en annexe à l'exclusion des locaux ou parties d'immeuble n'ayant pu être visités.

#### Descriptif des pièces visitées

**Immeuble RDC - Hall réception (présence de mobilier lourd),  
Immeuble RDC - Local ligne téléphonique**

**Immeuble Niv 1 - Chambre 20 (présence de mobilier lourd),  
Immeuble Niv 1 - Chambre 20 - Salle de bain**

Liste A	
Composant de la construction	Partie du composant à vérifier ou à sonder
Flocages, Calorifugeages, Faux plafonds	Flocages
	Calorifugeages
	Faux plafonds

Liste B	
Composant de la construction	Partie du composant à vérifier ou à sonder
<b>1. Parois verticales intérieures</b>	
Murs, Cloisons "en dur" et Poteaux (périphériques et intérieurs)	Enduits projetés
	Revêtement dur (plaques de menuiseries)
	Revêtement dur (amiante-ciment)
	Entourages de poteaux (carton)
	Entourages de poteaux (amiante-ciment)
	Entourages de poteaux (matériau sandwich)
Cloisons (légères et préfabriquées), Gains et Coffres verticaux	Entourages de poteaux (carton+plâtre)
	Coffrage perdu
	Enduits projetés
	Panneaux de cloisons
<b>2. Planchers et plafonds</b>	
Plafonds, Poutres et Charpentes, Gains et Coffres Horizontaux	Enduits projetés
	Panneaux collés ou vissés
Planchers	Dalles de sol
<b>3. Conduits, canalisations et équipements intérieurs</b>	
Conduits de fluides (air, eau, autres fluides)	Conduits
	Enveloppes de calorifuges
Clapets / volets coupe-feu	Clapets coupe-feu
	Volets coupe-feu
Portes coupe-feu	Rebouchage
	Joints (tresses)
Vide-ordures	Joints (bandes)
	Conduits
<b>4. Eléments extérieurs</b>	
Toitures	Plaques (composites)
	Plaques (fibres-ciment)
	Ardoises (composites)
	Ardoises (fibres-ciment)
	Accessoires de couvertures (composites)
	Accessoires de couvertures (fibres-ciment)
Bardages et façades légères	Bardeaux bitumineux
	Plaques (composites)
	Plaques (fibres-ciment)
	Ardoises (composites)
	Ardoises (fibres-ciment)
	Panneaux (composites)
Conduits en toiture et façade	Panneaux (fibres-ciment)
	Conduites d'eaux pluviales en amiante-ciment
	Conduites d'eaux usées en amiante-ciment
	Conduites de fumée en amiante-ciment



(présence de mobilier lourd),  
Immeuble RDC - Couloir distribution  
chambres gauche,  
Immeuble RDC - Dégagement,  
Immeuble RDC - Lingerie (présence de  
mobilier lourd),  
Immeuble RDC - Réserve lingerie  
(présence de mobilier lourd),  
Immeuble RDC - Chambre 19 (présence de  
mobilier lourd),  
Immeuble RDC - Chambre 19 - Salle de  
bain/Wc (présence de mobilier lourd),  
Immeuble RDC - Chambre 18 (présence de  
mobilier lourd),  
Immeuble RDC - Chambre 18 - Salle de  
bain/Wc (présence de mobilier lourd),  
Immeuble RDC - Couloir de distribution  
chambres droite,  
Immeuble RDC - Chambre 15 (présence de  
mobilier lourd),  
Immeuble RDC - Chambre 15 - Salle de  
bain/Wc (présence de mobilier lourd),  
Immeuble RDC - Chambre 14 (présence de  
mobilier lourd),  
Immeuble RDC - Chambre 14 - Salle de  
bain/Wc (présence de mobilier lourd),  
Immeuble RDC - Chambre 12 (présence de  
mobilier lourd),  
Immeuble RDC - Chambre 12 - Salle de  
bain/Wc (présence de mobilier lourd),  
Immeuble RDC - Chambre 11 (présence de  
mobilier lourd),  
Immeuble RDC - Chambre 11 - Salle de  
bain (présence de mobilier lourd),  
Immeuble RDC - Chambre 11 - Wc,  
Immeuble RDC - Réserve (présence de  
mobilier lourd),  
Immeuble RDC - Point d'eau,  
Immeuble RDC - Wc Hommes,  
Immeuble RDC - Wc Femmes,  
Immeuble RDC - Salle petit-déjeuner,  
Immeuble RDC - Réserve salle petit  
déjeuner (présence de mobilier lourd),  
Escalier - Escalier 0/1,  
Immeuble Niv 1 - Couloir distribution  
chambres,  
Immeuble Niv 1 - Local électrique  
(présence de mobilier lourd),  
Immeuble Niv 1 - Chambre 27 (présence  
de mobilier lourd),  
Immeuble Niv 1 - Chambre 27 - Salle de  
bain/Wc (présence de mobilier lourd),  
Immeuble Niv 1 - Chambre 26 (présence  
de mobilier lourd),  
Immeuble Niv 1 - Chambre 26 - Salle de  
bain/Wc (présence de mobilier lourd),  
Immeuble Niv 1 - Chambre 25 (présence  
de mobilier lourd),  
Immeuble Niv 1 - Chambre 25 - Salle de  
bain/Wc (présence de mobilier lourd),  
Immeuble Niv 1 - Chambre 24 (présence

(présence de mobilier lourd),  
Immeuble Niv 1 - Chambre 20 - Wc,  
Immeuble RDC - Hall réception restaurant  
(présence de mobilier lourd),  
Immeuble RDC - Bureau direction (présence  
de mobilier lourd),  
Immeuble RDC - Salle restaurant principal  
(présence de mobilier lourd),  
Immeuble RDC - Salle restaurant groupe 1  
(présence de mobilier lourd),  
Immeuble RDC - Salle restaurant groupe 2  
(présence de mobilier lourd),  
Immeuble RDC - Salle réception (présence  
de mobilier lourd),  
Immeuble RDC - Pièce sono (présence de  
mobilier lourd),  
Immeuble RDC - Bloc sanitaires Hommes  
(présence de mobilier lourd),  
Immeuble RDC - Bloc sanitaires Femmes  
(présence de mobilier lourd),  
Immeuble RDC - Cuisine (présence de  
mobilier lourd),  
Immeuble RDC - Cave à vins (présence de  
mobilier lourd),  
Immeuble RDC - Point d'eau/Wc (présence  
de mobilier lourd),  
Immeuble RDC - Dégagement chambres  
froides (présence de mobilier lourd),  
Immeuble RDC - Réserve cuisine (présence  
de mobilier lourd),  
Immeuble Niv 1 - Habitation - Escalier 0/1,  
Immeuble Niv 1 - Habitation - Dégagement  
d'entrée,  
Immeuble Niv 1 - Habitation - Séjour  
(présence de mobilier lourd),  
Immeuble Niv 1 - Habitation - Wc,  
Immeuble Niv 1 - Habitation - Dressing  
(présence de mobilier lourd),  
Immeuble Niv 1 - Habitation - Salle  
d'eau/Wc (présence de mobilier lourd),  
Immeuble Niv 1 - Habitation - Chambre 1  
(présence de mobilier lourd),  
Immeuble Niv 1 - Habitation - Bibliothèque  
(présence de mobilier lourd),  
Immeuble Niv 1 - Habitation - Couloir,  
Immeuble Niv 1 - Habitation - Coin nuit 1  
(présence de mobilier lourd),  
Immeuble Niv 1 - Habitation - Coin nuit 2  
(présence de mobilier lourd),  
Immeuble Niv 1 - Habitation - Coin nuit 3  
(présence de mobilier lourd),  
Immeuble Niv 1 - Habitation - Coin nuit 4  
(présence de mobilier lourd),  
Immeuble Niv 1 - Habitation - Grenier  
(présence de mobilier lourd),  
Immeuble Niv 1 - Habitation - Coin nuit 5  
sur dégagement d'entrée (présence de  
mobilier lourd),  
Immeuble Niv 1 - Habitation - Salle d'eau  
(présence de mobilier lourd),  
Extérieur - Jardin,

de mobilier lourd),  
**Immeuble Niv 1 - Chambre 24 - Salle de bain (présence de mobilier lourd),**  
**Immeuble Niv 1 - Chambre 24 - Wc,**  
**Immeuble Niv 1 - Chambre 23 (présence de mobilier lourd),**  
**Immeuble Niv 1 - Chambre 23 - Salle de bain/Wc (présence de mobilier lourd),**  
**Immeuble Niv 1 - Chambre 22 (présence de mobilier lourd),**  
**Immeuble Niv 1 - Chambre 22 - Salle de bain/Wc (présence de mobilier lourd),**  
**Immeuble Niv 1 - Chambre 21 (présence de mobilier lourd),**  
**Immeuble Niv 1 - Chambre 21 - Salle de bain/Wc (présence de mobilier lourd),**

**Extérieur - Rangement extérieur,**  
**Extérieur - Atelier (présence de mobilier lourd),**  
**Extérieur - Local poubelle,**  
**Extérieur - Local chaudière (présence de mobilier lourd),**  
**Immeuble - Façade,**  
**Charpente/Couverture -**  
**Charpente/Couverture,**  
**Extérieur - Annexe - Pièce/Douche,**  
**Extérieur - Wc,**  
**Extérieur - Local piscine,**  
**Extérieur - Rangement attenant local piscine (présence de mobilier lourd)**

Localisation	Description
Immeuble RDC - Hall réception restaurant (présence de mobilier lourd)	Sol : Carrelage Mur : Enduit et Peinture Plafond : Doublage toile tendu Fenêtre 1 : Pvc Plinthes : Carrelage Fenêtre 2 : Alu
Immeuble RDC - Salle restaurant principal (présence de mobilier lourd)	Sol : Moquette collée ou fixée Mur : Enduit et Peinture Plafond : Doublage toile tendu Fenêtres : Alu
Immeuble RDC - Salle restaurant groupe 1 (présence de mobilier lourd)	Sol : Carrelage Mur : Enduit et peinture sur doublage plâtre Plafond : Doublage toile tendu
Immeuble RDC - Salle restaurant groupe 2 (présence de mobilier lourd)	Sol : Carrelage Mur : Enduit et peinture sur doublage plâtre Plafond : Doublage toile tendu Plinthes : Carrelage
Immeuble RDC - Salle réception (présence de mobilier lourd)	Sol : Carrelage Mur : Peinture sur doublage plâtre, enduit Plafond : Peinture sur doublage plâtre Fenêtres : Alu Plinthes : Carrelage Porte : Bois et Peinture
Immeuble RDC - Pièce sono (présence de mobilier lourd)	Sol : Carrelage Mur : Enduit et Peinture Plafond : Peinture sur doublage plâtre Porte 1 : Bois et Peinture Porte 2 : Métal et Peinture
Immeuble RDC - Bloc sanitaires Hommes (présence de mobilier lourd)	Sol : Carrelage Mur : Carrelage sur doublage plâtre Plafond : Peinture sur doublage plâtre Fenêtre : Bois Porte 1 : Bois et Peinture Porte 2 : Bois et Peinture
Immeuble RDC - Bloc sanitaires Femmes (présence de mobilier lourd)	Sol : Carrelage Mur : Carrelage sur doublage plâtre Plafond : Peinture sur doublage plâtre Fenêtre : Bois Porte 1 : Bois et Peinture Porte 2 : Bois et Peinture
Immeuble RDC - Cuisine (présence de mobilier lourd)	Sol : Carrelage Mur : Carrelage sur doublage plâtre Plafond : Peinture sur doublage plâtre Porte : Bois et Peinture
Immeuble RDC - Cave à vins (présence de mobilier lourd)	Sol : Béton Mur : Enduit et Peinture Plafond : Béton et Peinture Porte : Bois et Peinture
Immeuble RDC - Réserve cuisine (présence de mobilier lourd)	Sol : Carrelage Mur : Carrelage sur doublage plâtre Plafond : Peinture sur doublage plâtre
Immeuble RDC - Dégagement chambres froides (présence de mobilier lourd)	Sol : Carrelage Mur : Carrelage sur doublage plâtre Plafond : Peinture sur doublage plâtre
Immeuble RDC - Bureau direction (présence de mobilier lourd)	Sol : Béton Mur : Enduit, pstructure alu

Localisation	Description
Immeuble RDC - Point d'eau/Wc (présence de mobilier lourd)	Sol : Carrelage Mur : Carrelage sur doublage plâtre Plafond : Peinture sur doublage plâtre Porte : Bois et Peinture
Extérieur - Jardin	Bois en contact avec le sol
Extérieur - Rangement extérieur	Sol : Béton Mur : Parpaings Plafond : Hourdis béton Porte : Bois et Peinture
Extérieur - Atelier (présence de mobilier lourd)	Sol : Béton Mur : Briques Plafond : Plaques ondulées
Extérieur - Local poubelle	Sol : Béton Mur : Enduit Plafond : Bac acier Porte : Métal et Peinture
Immeuble RDC - Couloir de distribution chambres droite	Sol : Moquette collée ou fixée Mur : Enduit et Peinture Plafond : Peinture sur doublage plâtre Plinthes : Bois et Peinture
Immeuble - Façade	Mur : maçonnerie et éléments bois
Immeuble RDC - Chambre 18 (présence de mobilier lourd)	Sol : Revêtement de sol plastique fixé ou collé Mur : Papier peint et peinture sur doublage plâtre Plafond : Peinture sur doublage plâtre Fenêtre : Pvc Plinthes : Bois et Peinture Porte : Bois et Peinture
Immeuble RDC - Chambre 18 - Salle de bain/Wc (présence de mobilier lourd)	Sol : Carrelage Mur : Peinture et carrelage sur doublage plâtre Plafond : Peinture sur doublage plâtre Porte : Bois et Peinture
Immeuble RDC - Chambre 15 (présence de mobilier lourd)	Sol : Revêtement de sol plastique fixé ou collé Mur : Papier peint et peinture sur doublage plâtre Plafond : Peinture sur doublage plâtre Fenêtre : Pvc Plinthes : Bois et Peinture Porte : Bois et Peinture
Immeuble RDC - Chambre 15 - Salle de bain/Wc (présence de mobilier lourd)	Sol : Carrelage Mur : Peinture et carrelage sur doublage plâtre Plafond : Peinture sur doublage plâtre Porte : Bois et Peinture
Immeuble RDC - Chambre 14 (présence de mobilier lourd)	Sol : Revêtement de sol plastique fixé ou collé Mur : Papier peint et peinture sur doublage plâtre Plafond : Peinture sur doublage plâtre Fenêtre : Pvc Plinthes : Bois et Peinture Porte : Bois et Peinture
Immeuble RDC - Chambre 14 - Salle de bain/Wc (présence de mobilier lourd)	Sol : Carrelage Mur : Peinture et carrelage sur doublage plâtre Plafond : Peinture sur doublage plâtre Porte : Bois et Peinture
Immeuble RDC - Chambre 12 (présence de mobilier lourd)	Sol : Revêtement de sol plastique fixé ou collé Mur : Papier peint et peinture sur doublage plâtre Plafond : Peinture sur doublage plâtre Fenêtre : Pvc Plinthes : Bois et Peinture Porte : Bois et Peinture
Immeuble RDC - Chambre 12 - Salle de bain/Wc (présence de mobilier lourd)	Sol : Carrelage Mur : Peinture et carrelage sur doublage plâtre Plafond : Peinture sur doublage plâtre Porte : Bois et Peinture
Immeuble RDC - Chambre 11 (présence de mobilier lourd)	Sol : Revêtement de sol plastique fixé ou collé Mur : Papier peint et peinture sur doublage plâtre Plafond : Peinture sur doublage plâtre Fenêtre : Pvc Plinthes : Bois et Peinture Porte : Bois et Peinture
Immeuble RDC - Chambre 11 - Salle de bain (présence de mobilier lourd)	Sol : Carrelage Mur : Peinture et carrelage sur doublage plâtre Plafond : Peinture sur doublage plâtre Porte : Bois et Peinture
Immeuble RDC - Chambre 11 - Wc	Sol : Carrelage Mur : Peinture et carrelage sur doublage plâtre Plafond : Peinture sur doublage plâtre Porte : Bois et Peinture
Immeuble Niv 1 - Chambre 27 (présence de mobilier lourd)	Sol : Revêtement de sol plastique fixé ou collé Mur : Papier peint et peinture sur doublage plâtre Plafond : Peinture sur doublage plâtre Fenêtre : Pvc Plinthes : Bois et Peinture Porte : Bois et Peinture

Localisation	Description
Immeuble Niv 1 - Chambre 27 - Salle de bain/Wc (présence de mobilier lourd)	Sol : Carrelage Mur : Peinture et carrelage sur doublage plâtre Plafond : Peinture sur doublage plâtre Porte : Bois et Peinture
Immeuble Niv 1 - Chambre 26 (présence de mobilier lourd)	Sol : Revêtement de sol plastique fixé ou collé Mur : Papier peint et peinture sur doublage plâtre Plafond : Peinture sur doublage plâtre Fenêtre : Pvc Plinthes : Bois et Peinture Porte : Bois et Peinture
Immeuble Niv 1 - Chambre 26 - Salle de bain/Wc (présence de mobilier lourd)	Sol : Carrelage Mur : Peinture et carrelage sur doublage plâtre Plafond : Peinture sur doublage plâtre Porte : Bois et Peinture
Immeuble Niv 1 - Chambre 25 (présence de mobilier lourd)	Sol : Revêtement de sol plastique fixé ou collé Mur : Papier peint et peinture sur doublage plâtre Plafond : Peinture sur doublage plâtre Fenêtre : Pvc Plinthes : Bois et Peinture Porte : Bois et Peinture
Immeuble Niv 1 - Chambre 25 - Salle de bain/Wc (présence de mobilier lourd)	Sol : Revêtement de sol plastique fixé ou collé Mur : Peinture et carrelage sur doublage plâtre Plafond : Peinture sur doublage plâtre Porte : Bois et Peinture
Immeuble Niv 1 - Chambre 24 (présence de mobilier lourd)	Sol : Revêtement de sol plastique fixé ou collé Mur : Papier peint et peinture sur doublage plâtre Plafond : Peinture sur doublage plâtre Fenêtre : Pvc Plinthes : Bois et Peinture Porte : Bois et Peinture
Immeuble Niv 1 - Chambre 24 - Salle de bain (présence de mobilier lourd)	Sol : Carrelage Mur : Peinture et carrelage sur doublage plâtre Plafond : Peinture sur doublage plâtre Porte : Bois et Peinture
Immeuble Niv 1 - Chambre 24 - Wc	Sol : Carrelage Mur : Peinture et carrelage sur doublage plâtre Plafond : Peinture sur doublage plâtre Porte : Bois et Peinture
Immeuble Niv 1 - Chambre 23 (présence de mobilier lourd)	Sol : Revêtement de sol plastique fixé ou collé Mur : Papier peint et peinture sur doublage plâtre Plafond : Peinture sur doublage plâtre Fenêtre : Pvc Plinthes : Bois et Peinture Porte : Bois et Peinture
Immeuble Niv 1 - Chambre 23 - Salle de bain/Wc (présence de mobilier lourd)	Sol : Revêtement de sol plastique fixé ou collé Mur : Peinture et carrelage sur doublage plâtre Plafond : Peinture sur doublage plâtre Porte : Bois et Peinture
Immeuble Niv 1 - Chambre 22 (présence de mobilier lourd)	Sol : Revêtement de sol plastique fixé ou collé Mur : Papier peint et peinture sur doublage plâtre Plafond : Peinture sur doublage plâtre Fenêtre : Pvc Plinthes : Bois et Peinture Porte : Bois et Peinture
Immeuble Niv 1 - Chambre 22 - Salle de bain/Wc (présence de mobilier lourd)	Sol : Revêtement de sol plastique fixé ou collé Mur : Peinture et carrelage sur doublage plâtre Plafond : Peinture sur doublage plâtre Porte : Bois et Peinture
Immeuble Niv 1 - Chambre 21 (présence de mobilier lourd)	Sol : Revêtement de sol plastique fixé ou collé Mur : Papier peint et peinture sur doublage plâtre Plafond : Peinture sur doublage plâtre Fenêtre : Pvc Plinthes : Bois et Peinture Porte : Bois et Peinture
Immeuble Niv 1 - Chambre 21 - Salle de bain/Wc (présence de mobilier lourd)	Sol : Revêtement de sol plastique fixé ou collé Mur : Peinture et carrelage sur doublage plâtre Plafond : Peinture sur doublage plâtre Porte : Bois et Peinture
Immeuble Niv 1 - Chambre 20 (présence de mobilier lourd)	Sol : Revêtement de sol plastique fixé ou collé Mur : Papier peint et peinture sur doublage plâtre Plafond : Peinture sur doublage plâtre Fenêtre : Pvc Plinthes : Bois et Peinture Porte : Bois et Peinture
Immeuble Niv 1 - Chambre 20 - Salle de bain (présence de mobilier lourd)	Sol : Carrelage Mur : Peinture et carrelage sur doublage plâtre Plafond : Peinture sur doublage plâtre Porte : Bois et Peinture
Immeuble Niv 1 - Chambre 20 - Wc	Sol : Carrelage Mur : Peinture et carrelage sur doublage plâtre Plafond : Peinture sur doublage plâtre Porte : Bois et Peinture
Charpente/Couverture - Charpente/Couverture	Charpente : Structure bois Couverture : Revêtement d'étanchéité

Localisation	Description
Immeuble Niv 1 - Habitation - Grenier (présence de mobilier lourd)	Sol : Revêtement de sol plastique fixé ou collé Mur : parpaings, doublage osb, briquettes Plafond : doublage osb et isolant Porte : Bois Fenêtre : Pvc
Immeuble Niv 1 - Habitation - Dégagement d'entrée	Escalier : Bois et revêtement plastique collé ou fixé Contremarches : Bois et revêtement plastique collé ou fixé Sol : Revêtement de sol plastique fixé ou collé Mur A, B, C, D : plâtre et papier peint Mur A, B, C, D : Enduit et toile de verre peinte Plafond : Plâtre et toile de verre peinte
Immeuble Niv 1 - Habitation - Séjour (présence de mobilier lourd)	Sol : Stratifié bois fixé ou collé Mur A, B, C, D, E, F, G, H : Plâtre et toile de verre peinte, doublage lambris bois Porte (P1) A : Bois et Peinture Fenêtre (F1) F : Pvc Plafond : plâtre et toile de verre peinte
Immeuble Niv 1 - Habitation - Wc	Sol : Stratifié bois fixé ou collé Mur A, B, C, D : Plâtre et Papier peint Porte (P1) A : bois et peinture Fenêtre (F1) B : pvc Volet B : Bois et Peinture Plafond : plâtre et Papier peint
Immeuble Niv 1 - Habitation - Dressing (présence de mobilier lourd)	Sol : Revêtement de sol plastique fixé ou collé Mur A, B, C, D : plâtre et toile de verre peinte Porte (P1) A : bois et peinture Plafond : plâtre et toile de verre peinte
Immeuble Niv 1 - Habitation - Salle d'eau/Wc (présence de mobilier lourd)	Sol : Revêtement de sol plastique fixé ou collé Mur A, B, C, D, E, F : plâtre et toile de verre peinte, doublage pvc Fenêtre (F1) C : pvc Fenêtre (F2) C : pvc Plafond : plâtre et toile de verre peinte
Immeuble Niv 1 - Habitation - Chambre 1 (présence de mobilier lourd)	Sol : Revêtement de sol plastique fixé ou collé Mur A, B, C, D, E, F : plâtre et toile de verre peinte Porte (P1) A : bois et peinture Fenêtre (F1) E, F : pvc Plafond : plâtre et toile de verre peinte
Immeuble Niv 1 - Habitation - Bibliothèque (présence de mobilier lourd)	Sol : Revêtement de sol plastique fixé ou collé Mur A, B, C, D, E, F : plâtre et toile de verre peinte Porte (P1) A : bois et peinture Fenêtre (F1) B : pvc Plafond : plâtre et toile de verre peinte
Immeuble Niv 1 - Habitation - Couloir	Sol : Parquet Bois Mur A, B, C, D : Doublage osb Porte (P1) A : bois et peinture Fenêtre (F1) C : pvc Plafond : Doublage osb
Immeuble Niv 1 - Habitation - Coin nuit 1 (présence de mobilier lourd)	Sol : Stratifié bois fixé ou collé Plinthes : Bois et Peinture Mur A, B, C, D : Doublage osb et Peinture Porte (P1) A : bois et peinture Fenêtre (F1) C : pvc Plafond : Doublage lambris bois et Peinture
Immeuble Niv 1 - Habitation - Coin nuit 2 (présence de mobilier lourd)	Sol : Stratifié bois fixé ou collé Mur A, B, C, D : Doublage osb et Peinture Porte (P1) A : bois et peinture Fenêtre (F1) C : pvc Plafond : Doublage osb et Peinture
Immeuble Niv 1 - Habitation - Coint nuit 3 (présence de mobilier lourd)	Sol : Stratifié bois fixé ou collé Plinthes : bois et Peinture Mur A, B, C, D : Doublage plâtre et Papier peint Porte (P1) A : bois et peinture Fenêtre (F1) C : pvc Plafond : Doublage osb et Papier peint
Immeuble Niv 1 - Habitation - Coin nuit 4 (présence de mobilier lourd)	Sol : Stratifié bois fixé ou collé Mur A, B, C, D : Doublage plâtre, doublage bois et toile de verre peinte Porte (P1) A : bois et peinture Fenêtre (F1) B : pvc Fenêtre (F2) B : pvc Plafond : Doublage plâtre et toile de verre peinte
Immeuble Niv 1 - Habitation - Coint nuit 5 sur dégagement d'entrée (présence de mobilier lourd)	Sol : Stratifié bois fixé ou collé Mur A, B, C, D : Doublage plâtre et toile de verre peinte Porte (P1) A : bois et peinture Fenêtre (F1) C : pvc Volet D : bois et Peinture Plafond : Doublage plâtre et toile de verre peinte
Immeuble Niv 1 - Habitation - Salle d'eau (présence de mobilier lourd)	Sol : Stratifié bois fixé ou collé Mur A, B, C, D : Doublage plâtre et toile de verre peinte Porte (P1) A : bois et peinture Plafond : Doublage plâtre et Peinture
Immeuble Niv 1 - Habitation - Escalier 0/1	Escalier : Bois et peinture, revêtement collé ou fixé Mur : Enduit, toile de verre peinte Porte : Bois et Peinture

Localisation	Description
Immeuble RDC - Réserve (présence de mobilier lourd)	Sol : Carrelage Mur : Enduit et Peinture Plafond : Peinture sur doublage plâtre Porte : Bois et Peinture
Immeuble RDC - Point d'eau	Sol : Carrelage Mur : Carrelage sur doublage plâtre Plafond : Peinture sur doublage plâtre Porte : Bois et Peinture
Immeuble RDC - Wc Hommes	Sol : Carrelage Mur : Carrelage sur doublage plâtre Plafond : Peinture sur doublage plâtre Porte : Bois et Peinture
Immeuble RDC - Wc Femmes	Sol : Carrelage Mur : Carrelage sur doublage plâtre Plafond : Peinture sur doublage plâtre Porte : Bois et Peinture
Immeuble RDC - Salle petit-déjeuner	Sol : Carrelage Mur : Peinture sur doublage plâtre Plafond : Peinture sur doublage plâtre Plinthes : Carrelage Porte : Bois et Peinture
Immeuble RDC - Réserve salle petit déjeuner (présence de mobilier lourd)	Sol : Carrelage Mur : Peinture sur doublage plâtre Plafond : Peinture sur doublage plâtre Plinthes : Carrelage Porte : Bois et Peinture
Escalier - Escalier 0/1	Escalier : Béton et Carrelage Mur : Enduit et Peinture
Immeuble RDC - Chambre 19 (présence de mobilier lourd)	Sol : Revêtement de sol plastique fixé ou collé Mur : Papier peint et peinture sur doublage plâtre et doublage bois Plafond : Peinture sur doublage plâtre Fenêtre : Pvc Porte : Bois et Peinture
Immeuble RDC - Chambre 19 - Salle de bain/Wc (présence de mobilier lourd)	Sol : Revêtement de sol plastique fixé ou collé Mur : Peinture et carrelage sur doublage plâtre Plafond : Peinture sur doublage plâtre Porte : Bois et Peinture
Immeuble RDC - Dégagement	Sol : Béton Mur : Briques et Peinture Plafond : Peinture sur doublage plâtre Porte : Bois et Peinture
Immeuble RDC - Réserve lingerie (présence de mobilier lourd)	Sol : Béton Mur : Plâtre et Peinture Plafond : Peinture sur doublage plâtre Porte : Bois et Peinture
Immeuble RDC - Lingerie (présence de mobilier lourd)	Sol : Béton Mur : briques et Peinture Plafond : Peinture sur doublage plâtre Porte 1 : Bois et Peinture Porte 2 : Bois
Immeuble RDC - Hall réception (présence de mobilier lourd)	Sol : Carrelage Mur : Enduit et Peinture Plafond : Peinture sur doublage plâtre Plinthes : Carrelage Porte : Métal
Immeuble RDC - Local ligne téléphonique (présence de mobilier lourd)	Sol : Carrelage Mur : doublage plâtre Plafond : Béton Porte : Bois et Peinture
Immeuble RDC - Couloir distribution chambres gauche	Sol : Moquette collée ou fixée Mur : doublage plâtre et Peinture Plafond : Peinture sur doublage plâtre Plinthes : Bois et Peinture
Immeuble Niv 1 - Couloir distribution chambres	Sol : Moquette collée ou fixée Mur : Moquette collée ou fixée Plafond : Peinture sur doublage plâtre Plinthes : Bois et Peinture
Immeuble Niv 1 - Local électrique (présence de mobilier lourd)	Sol : Revêtement de sol plastique fixé ou collé Mur : Enduit et Peinture Plafond : Peinture sur doublage plâtre Porte : Bois et Peinture Plinthes : Bois et Peinture
Extérieur - Local chaudière (présence de mobilier lourd)	Sol : Béton Mur : Enduit Plafond : Béton Porte : Métal et Peinture
Extérieur - Local piscine	Sol : Béton Mur : Bloc peinture Plafond : doublage lambris bois Fenêtre : Bois Porte : Bois et Peinture

Localisation	Description
Extérieur - Annexe - Pièce/Douche	Sol : Revêtement de sol plastique fixé ou collé Mur : Carrelage sur doublage placoplâtre Plafond : Peinture sur doublage placoplâtre Fenêtre : Pvc Porte : Bois et Peinture
Extérieur - Wc	Sol : Revêtement de sol plastique fixé ou collé Mur : Carrelage sur doublage placoplâtre Plafond : Doublage polystyrène Fenêtre : Bois Porte : Bois et Peinture
Extérieur - Rangement attenant local piscine (présence de mobilier lourd)	Sol : Béton Mur : Enduit, doublage osb Plafond : Doublage lambris bois Porte : Bois et Peinture Fenêtre : Pvc

## 4. – Conditions de réalisation du repérage

### 4.1 Bilan de l'analyse documentaire

Documents demandés	Documents remis
Rapports concernant la recherche d'amiante déjà réalisés	-
Documents décrivant les ouvrages, produits, matériaux et protections physiques mises en place	-
Éléments d'information nécessaires à l'accès aux parties de l'immeuble bâti en toute sécurité	-

Observations :

**Néant**

### 4.2 Date d'exécution des visites du repérage in situ

Date de la commande : 16/11/2022

Date(s) de visite de l'ensemble des locaux : 16/11/2022

### 4.3 Écarts, adjonctions, suppressions par rapport aux arrêtés en vigueur

La mission de repérage s'est déroulée conformément aux prescriptions des arrêtés.

Observations	Oui	Non	Sans Objet
Plan de prévention réalisé avant intervention sur site	-	-	X
Vide sanitaire accessible			X
Combles ou toiture accessibles et visitables			X

### 4.4 Plan et procédures de prélèvements

Aucun prélèvement n'a été réalisé.

## 5. – Résultats détaillés du repérage

### 5.0.1 Liste des matériaux repérés de la liste A

Localisation	Identifiant + Description	Conclusion (justification)	Etat de conservation	Commentaires
Néant	-			

Aucun autre matériau de la liste A n'a été repéré dans périmètre de repérage mentionné au paragraphe 3.2.6

### 5.0.2 Liste des matériaux repérés de la liste B




Localisation	Identifiant + Description	Conclusion (justification)	Etat de conservation	Commentaires
Extérieur - Atelier (présence de mobilier lourd)	<u>Identifiant:</u> M001 <u>Description:</u> Plaques ondulées (fibres-ciment)	Présence d'amiante (Sur décision de l'opérateur)	EP (Z-II-RF)	
Extérieur - Jardin	<u>Identifiant:</u> M002 <u>Description:</u> Éléments libres déplaçables de type plaques planes	Présence d'amiante (Sur décision de l'opérateur)	EP (Z-II-RF)	

Localisation	Identifiant + Description	Conclusion (justification)	Etat de conservation	Commentaires
Couverture	Identifiant: M003 Description: Bardeaux bitumineux	Susceptible de contenir de l'amiante (Non prélevé pour ne pas altérer sa fonction)	EP (Z-II-RF)	A l'extérieur de l'habitation, il a été repéré des produits ou matériaux susceptibles de contenir de l'amiante (revêtement d'étanchéité bitumineux). Une analyse en laboratoire amiante devra être réalisée sur ces matériaux en cas de travaux afin de conclure à leurs propriétés relatives à l'amiante. (Rapport conforme au décret du 3 juin 2011 et arrêté du 12 décembre 2012 Listes A et B).
Immeuble Niv 1 - Couloir distribution chambres	Identifiant: M004 Description: Poteaux	Susceptible de contenir de l'amiante (Prélèvement destructif)	EP (Z-II-RF)	Il conviendra de réaliser une analyse en laboratoire amiante en cas de travaux afin de conclure à leurs propriétés relatives à l'amiante
Couverture	Identifiant: M005 Description: Eléments libres déplaçables de type plaques ondulées	Présence d'amiante (Sur décision de l'opérateur)	AC1 (Z-II-RM)	
Extérieur - Local chaudière (présence de mobilier lourd)	Identifiant: M006 Description: Conduits	Présence d'amiante (Sur décision de l'opérateur)	EP (Z-III-RF)	


Aucun autre matériau de la liste B n'a été repéré dans périmètre de repérage mentionné au paragraphe 3.2.6

## 5.1 Liste des matériaux ou produits contenant de l'amiante, états de conservation, conséquences réglementaires (fiche de cotation)

### Matériaux ou produits contenant de l'amiante


Localisation	Identifiant + Description	Conclusion (justification)	Etat de conservation** et préconisations*	Photo
Extérieur - Atelier (présence de mobilier lourd)	Identifiant: M001 Description: Plaques ondulées (fibres-ciment) Liste selon annexe.13-9 du CSP: B	Présence d'amiante (Sur décision de l'opérateur)	Matériau dégradé (étendue ponctuelle)  <b>Résultat</b> EP**  <b>Préconisation</b> : Il est recommandé de réaliser une évaluation périodique.	
Extérieur - Jardin	Identifiant: M002 Description: Eléments libres déplaçables de type plaques planes Liste selon annexe.13-9 du CSP: B	Présence d'amiante (Sur décision de l'opérateur)	Matériau dégradé (étendue ponctuelle)  <b>Résultat</b> EP**  <b>Préconisation</b> : Il est recommandé de réaliser une évaluation périodique.	
Couverture	Identifiant: M005 Description: Eléments libres déplaçables de type plaques ondulées Liste selon annexe.13-9 du CSP: B	Présence d'amiante (Sur décision de l'opérateur)	Matériau dégradé (étendue ponctuelle)  <b>Résultat</b> AC1**  <b>Préconisation</b> : Il est recommandé de réaliser une action corrective de premier niveau.	

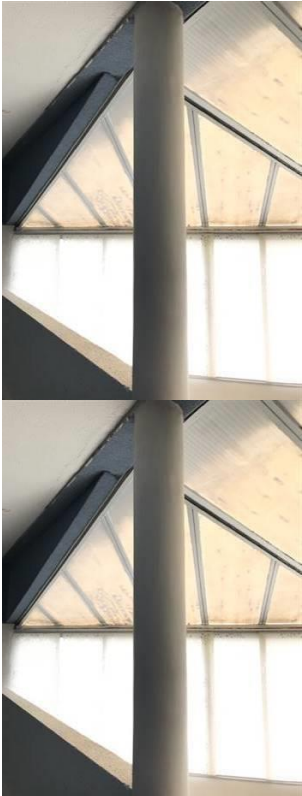


Localisation	Identifiant + Description	Conclusion (justification)	Etat de conservation** et préconisations*	Photo
Extérieur - Local chaudière (présence de mobilier lourd)	Identifiant: M006 Description: Conduits Liste selon annexe.13-9 du CSP: B	Présence d'amiante (Sur décision de l'opérateur)	Matériau non dégradé  <b>Résultat</b> EP**  <b>Préconisation :</b> Il est recommandé de réaliser une évaluation périodique.	

\* Un détail des conséquences réglementaires et recommandations est fournis en annexe 7.4 de ce présent rapport  
\*\* détails fournis en annexe 7.3 de ce présent rapport

Listes des matériaux pour lesquels des sondages et/ou prélèvements doivent être effectués :

Localisation	Identifiant + Description	Justification	Etat de conservation et préconisations	Photo
Couverture	Identifiant: M003 Description: Bardeaux bitumineux Liste selon annexe.13-9 du CSP: B	Non prélevé pour ne pas altérer sa fonction	Matériau dégradé (étendue ponctuelle)  <b>Résultat</b> EP**  <b>Préconisation :</b> Il est recommandé de réaliser une évaluation périodique.  <b>Recommandation :</b> A l'extérieur de l'habitation, il a été repéré des produits ou matériaux susceptibles de contenir de l'amiante (revêtement d'étanchéité bitumineux). Une analyse en laboratoire amiante devra être réalisée sur ces matériaux en cas de travaux afin de conclure à leurs propriétés relatives à l'amiante. (Rapport conforme au décret du 3 juin 2011 et arrêté du 12 décembre 2012 Listes A et B).	

Localisation	Identifiant + Description	Justification	Etat de conservation et préconisations	Photo
Immeuble Niv 1 - Couloir distribution chambres	Identifiant: M004 Description: Poteaux <u>Liste selon annexe.13-9 du CSP: B</u>	Prélèvement destructif	<p>Matériau dégradé (étendue ponctuelle)</p> <p><b>Résultat</b> EP**</p> <p><b>Préconisation :</b> Il est recommandé de réaliser une évaluation périodique.</p> <p><b>Recommandation :</b> Il conviendra de réaliser une analyse en laboratoire amiante en cas de travaux afin de conclure à leurs propriétés relatives à l'amiante</p>	

\* Un détail des conséquences réglementaires et recommandations est fournis en annexe 7.4 de ce présent rapport  
\*\* détails fournis en annexe 7.3 de ce présent rapport

*Nota : Dès réception de ce rapport, il est nécessaire d'avertir de la présence d'amiante toute personne pouvant intervenir sur ou a proximité des matériaux amiantes ou de ceux les recouvrant ou les protégeant.*

## 5.2 Listes des matériaux et produits ne contenant pas d'amiante après analyse

Localisation	Identifiant + Description
Néant	-

## 6. – Signatures

*Nota :* Le présent rapport est établi par une personne dont les compétences sont certifiées par **WE.CERT**  
**16, Rue de Villars 57100 THIONVILLE (détail sur [www.info-certif.fr](http://www.info-certif.fr))**

Fait à **LE PIAN MEDOC**, le **16/11/2022**

Par : **GADY Etienne**



Signature du représentant :

## ANNEXES

### Au rapport de mission de repérage n° SOCIETE GENERALE/VENTE - SCI ALMEPA - CP210029-LCO /DPO

#### Informations conformes à l'annexe III de l'arrêté du 12 décembre 2012

Les maladies liées à l'amiante sont provoquées par l'inhalation des fibres. Toutes les variétés d'amiante sont classées comme substances cancérigènes avérées pour l'homme. L'inhalation de fibres d'amiante est à l'origine de cancers (mésothéliomes, cancers broncho-pulmonaires) et d'autres pathologies non cancéreuses (épanchements pleuraux, plaques pleurales).

L'identification des matériaux et produits contenant de l'amiante est un préalable à l'évaluation et à la prévention des risques liés à l'amiante. Elle doit être complétée par la définition et la mise en œuvre de mesures de gestion adaptées et proportionnées pour limiter l'exposition des occupants présents temporairement ou de façon permanente dans l'immeuble. L'information des occupants présents temporairement ou de façon permanente est un préalable essentiel à la prévention du risque d'exposition à l'amiante.

Il convient donc de veiller au maintien du bon état de conservation des matériaux et produits contenant de l'amiante afin de remédier au plus tôt aux situations d'usure anormale ou de dégradation.

Il conviendra de limiter autant que possible les interventions sur les matériaux et produits contenant de l'amiante qui ont été repérés et de faire appel aux professionnels qualifiés, notamment dans le cas de retrait ou de confinement de ce type de matériau ou produit.

Enfin, les déchets contenant de l'amiante doivent être éliminés dans des conditions strictes.

Renseignez-vous auprès de votre mairie ou de votre préfecture. Pour connaître les centres d'élimination près de chez vous, consultez la base de données « déchets » gérée par l'ADEME, directement accessible sur le site internet [www.sinoe.org](http://www.sinoe.org).

## Sommaire des annexes

### 7 Annexes

#### 7.1 Schéma de repérage

#### 7.2 Rapports d'essais

#### 7.3 Grilles réglementaires d'évaluation de l'état de conservation des matériaux et produits contenant de l'amiante

#### 7.4 Conséquences réglementaires et recommandations

#### 7.5 Documents annexés au présent rapport

## 7.1 - Annexe - Schéma de repérage

Aucun schéma de repérage n'a été joint à ce rapport.

Aucune photo/illustration n'a été jointe à ce rapport.

### Photos

	<p>Photo n° PhA001 Localisation : Extérieur - Atelier (présence de mobilier lourd) Ouvrage : Toitures Partie d'ouvrage : Plaques ondulées (fibres-ciment) Description : Plaques ondulées (fibres-ciment)</p>
	<p>Photo n° PhA002 Localisation : Extérieur - Jardin Ouvrage : Eléments libres déplaçables de type plaques planes Partie d'ouvrage : Eléments libres déplaçables de type plaques planes Description : Eléments libres déplaçables de type plaques planes</p>
	<p>Photo n° PhA002 Localisation : Extérieur - Jardin Ouvrage : Eléments libres déplaçables de type plaques planes Partie d'ouvrage : Eléments libres déplaçables de type plaques planes Description : Eléments libres déplaçables de type plaques planes</p>
	<p>Photo n° PhA003 Localisation : Couverture Ouvrage : Eléments libres déplaçables de type plaques ondulées Partie d'ouvrage : Eléments libres déplaçables de type plaques ondulées Description : Eléments libres déplaçables de type plaques ondulées</p>



Photo n° PhA004  
Localisation : Couverture  
Ouvrage : Toitures  
Partie d'ouvrage : Bardeaux bitumineux  
Description : Bardeaux bitumineux





Photo n° PhA004  
Localisation : Couverture  
Ouvrage : Toitures  
Partie d'ouvrage : Bardeaux bitumineux  
Description : Bardeaux bitumineux



Photo n° PhA004  
Localisation : Couverture  
Ouvrage : Toitures  
Partie d'ouvrage : Bardeaux bitumineux  
Description : Bardeaux bitumineux



Photo n° PhA005  
Localisation : Immeuble Niv 1 - Couloir distribution chambres  
Ouvrage : Murs, Cloisons "en dur" et Poteaux (périphériques et intérieurs)  
Partie d'ouvrage : Poteaux  
Description : Poteaux

	<p>Photo n° PhA005 Localisation : Immeuble Niv 1 - Couloir distribution chambres Ouvrage : Murs, Cloisons "en dur" et Poteaux (périphériques et intérieurs) Partie d'ouvrage : Poteaux Description : Poteaux</p>
	<p>Photo n° PhA006 Localisation : Extérieur - Local chaudière (présence de mobilier lourd) Ouvrage : Conduits de fluides (air, eau, autres fluides) Partie d'ouvrage : Conduits Description : Conduits</p>

## 7.2 - Annexe - Rapports d'essais

### Identification des prélèvements :

Identifiant et prélèvement	Localisation	Composant de la construction	Parties du composant	Description
-	-	-	-	-

### Copie des rapports d'essais :

**Aucun rapport d'essai n'a été fourni ou n'est disponible**

## 7.3 - Annexe - Evaluation de l'état de conservation des matériaux et produits contenant de l'amiante

### Grilles d'évaluation de l'état de conservation des matériaux ou produit de la liste A

**Aucune évaluation n'a été réalisée**

### Critères d'évaluation de l'état de conservation des matériaux ou produit de la liste A

#### 1. Classification des différents degrés d'exposition du produit aux circulations d'air

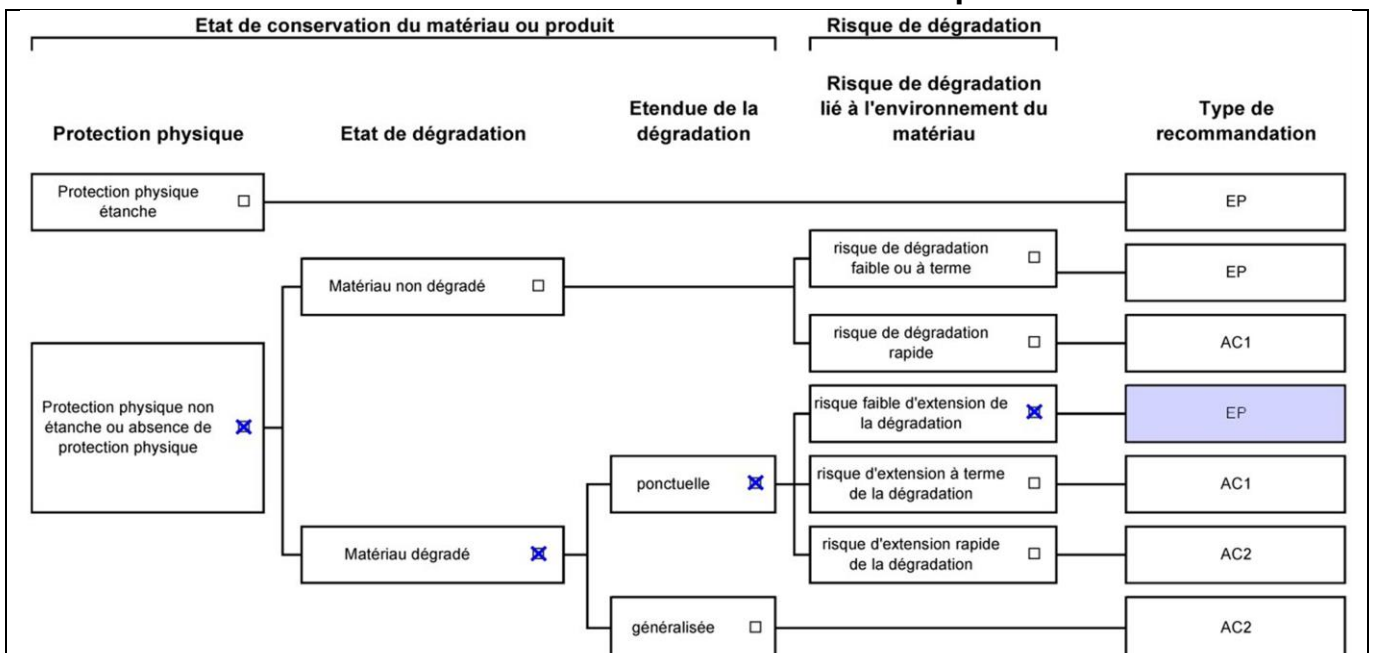
Fort	Moyen	Faible
1° Il n'existe pas de système spécifique de ventilation, la pièce ou la zone homogène évaluée est ventilée par ouverture des fenêtres. ou 2° Le faux plafond se trouve dans un local qui présente une (ou plusieurs) façade(s)	1° Il existe un système de ventilation par insufflation d'air dans le local et l'orientation du jet est telle que celui-ci n'affecte pas directement le faux plafond contenant de l'amiante, ou	1° Il n'existe ni ouvrant ni système de ventilation spécifique dans la pièce ou la zone évaluée, ou 2° Il existe dans la pièce ou la zone évaluée, un système de ventilation par extraction dont

ouverte(s) sur l'extérieur susceptible(s) de créer des situations à forts courants d'air, ou 3° Il existe un système de ventilation par insufflation d'air dans le local et l'orientation du jet d'air est telle que celui-ci affecte directement le faux plafond contenant de l'amiante.	2° Il existe un système de ventilation avec reprise(s) d'air au niveau du faux plafond (système de ventilation à double flux).	la reprise d'air est éloignée du faux plafond contenant de l'amiante.
--	--	---

2. Classification des différents degrés d'exposition du produit aux chocs et vibrations

Fort	Moyen	Faible
L'exposition du produit aux chocs et vibrations sera considérée comme forte dans les situations où l'activité dans le local ou à l'extérieur engendre des vibrations, ou rend possible les chocs directs avec le faux plafond contenant de l'amiante (ex : hall industriel, gymnase, discothèque...).	L'exposition du produit aux chocs et vibrations sera considérée comme moyenne dans les situations où le faux plafond contenant de l'amiante n'est pas exposé aux dommages mécaniques mais se trouve dans un lieu très fréquenté (ex : supermarché, piscine, théâtre,...).	L'exposition du produit aux chocs et vibrations sera considérée comme faible dans les situations où le faux plafond contenant de l'amiante n'est pas exposé aux dommages mécaniques, n'est pas susceptible d'être dégradé par les occupants ou se trouve dans un local utilisé à des activités tertiaires passives.

**Grilles d'évaluation de l'état de conservation des matériaux ou produit de la liste B**



Dossier n° SOCIETE GENERALE/VENTE - SCI ALMEPA - CP210029-LCO /DPO

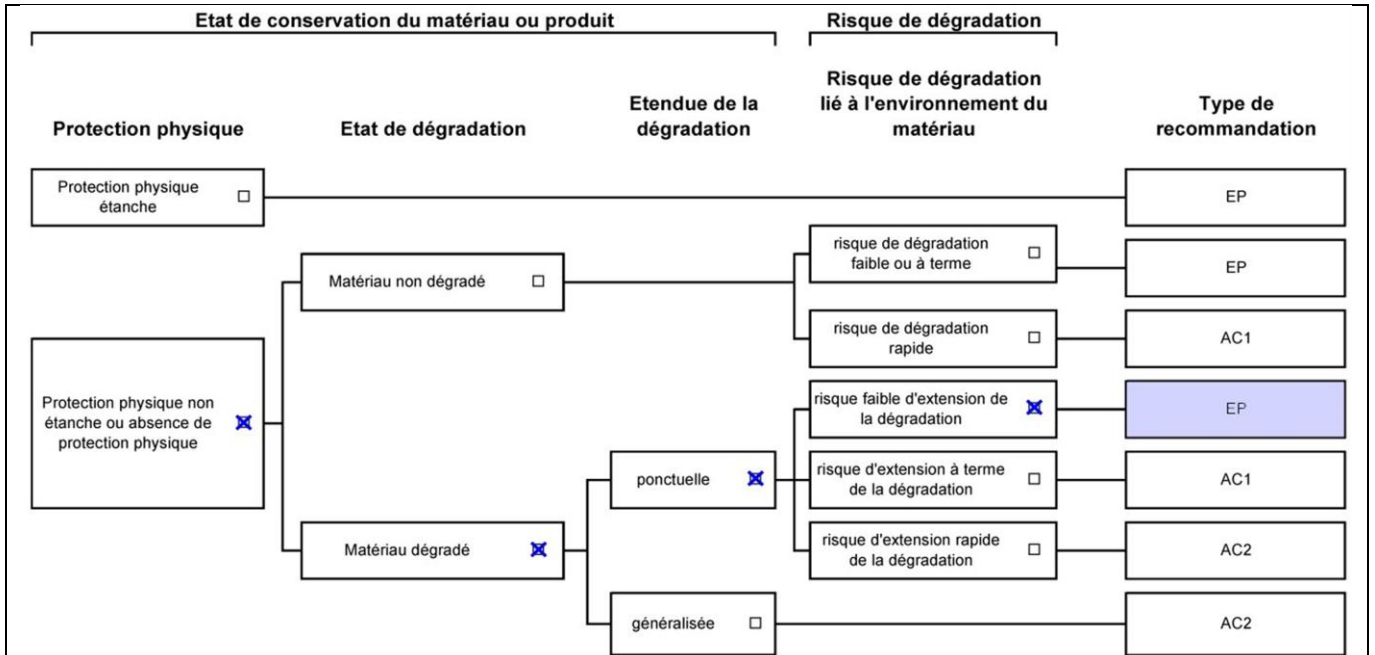
Date de l'évaluation : 16/11/2022

Bâtiment / local ou zone homogène : Extérieur - Atelier (présence de mobilier lourd)

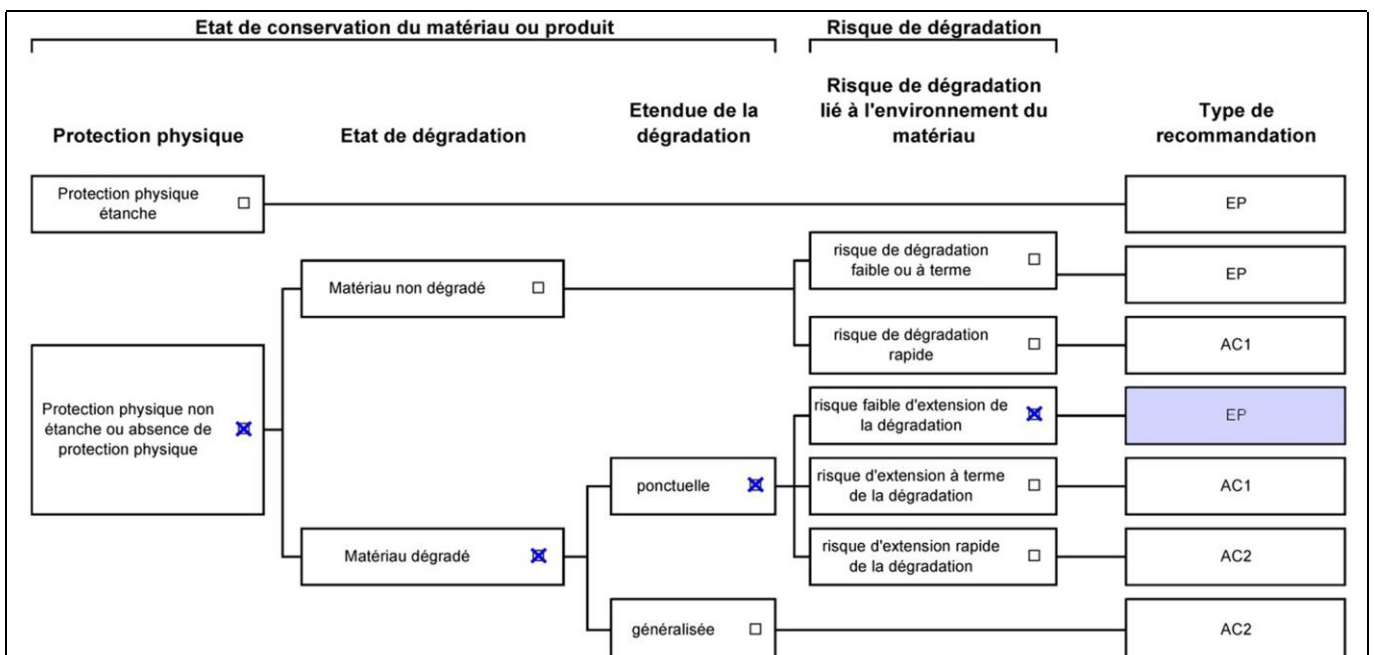
Identifiant Matériau : M001

Matériau : Plaques ondulées (fibres-ciment)

Résultat EP : Il est recommandé de réaliser une évaluation périodique.

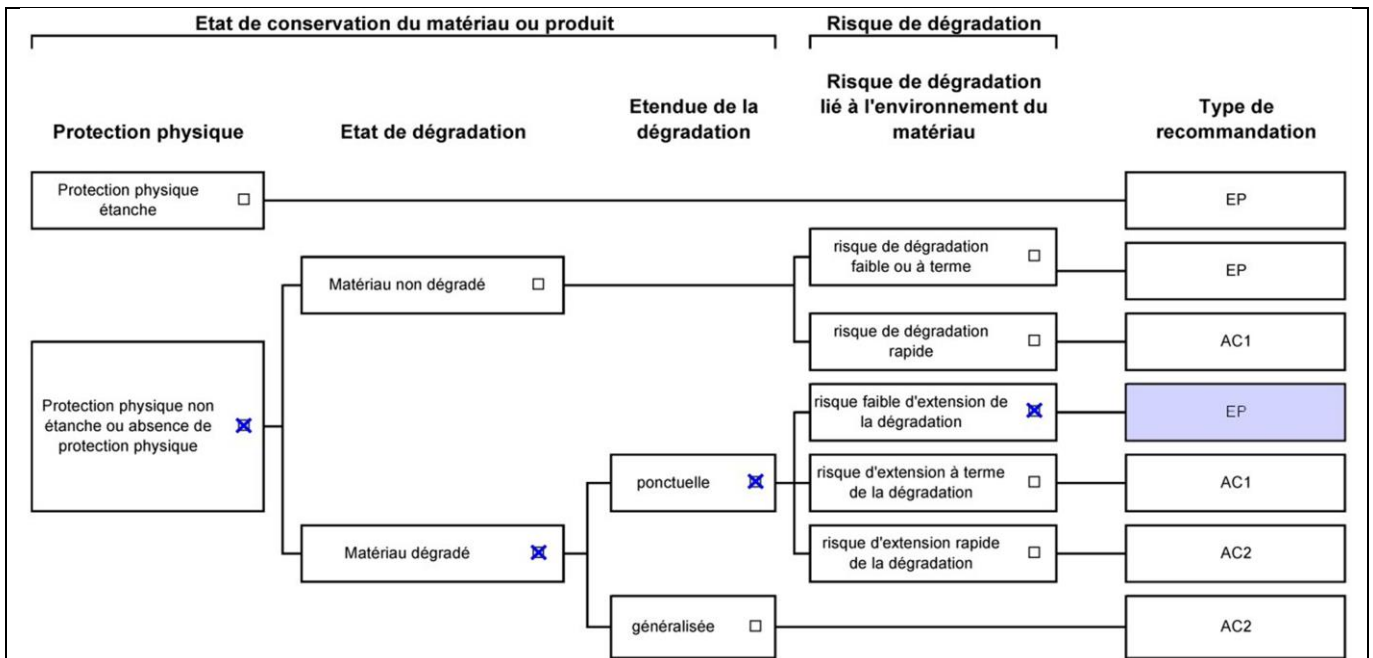


**Dossier n° SOCIETE GENERALE/VENTE - SCI ALMEPA - CP210029-LCO /DPO**  
**Date de l'évaluation : 16/11/2022**  
**Bâtiment / local ou zone homogène : Extérieur - Jardin**  
**Identifiant Matériau : M002**  
**Matériau : Eléments libres déplaçables de type plaques planes**  
**Résultat EP : Il est recommandé de réaliser une évaluation périodique.**



**Dossier n° SOCIETE GENERALE/VENTE - SCI ALMEPA - CP210029-LCO /DPO**  
**Date de l'évaluation : 16/11/2022**  
**Bâtiment / local ou zone homogène : Couverture**  
**Identifiant Matériau : M003**  
**Matériau : Bardeaux bitumineux**  
**Résultat EP : Il est recommandé de réaliser une évaluation périodique.**





Dossier n° SOCIETE GENERALE/VENTE - SCI ALMEPA - CP210029-LCO /DPO

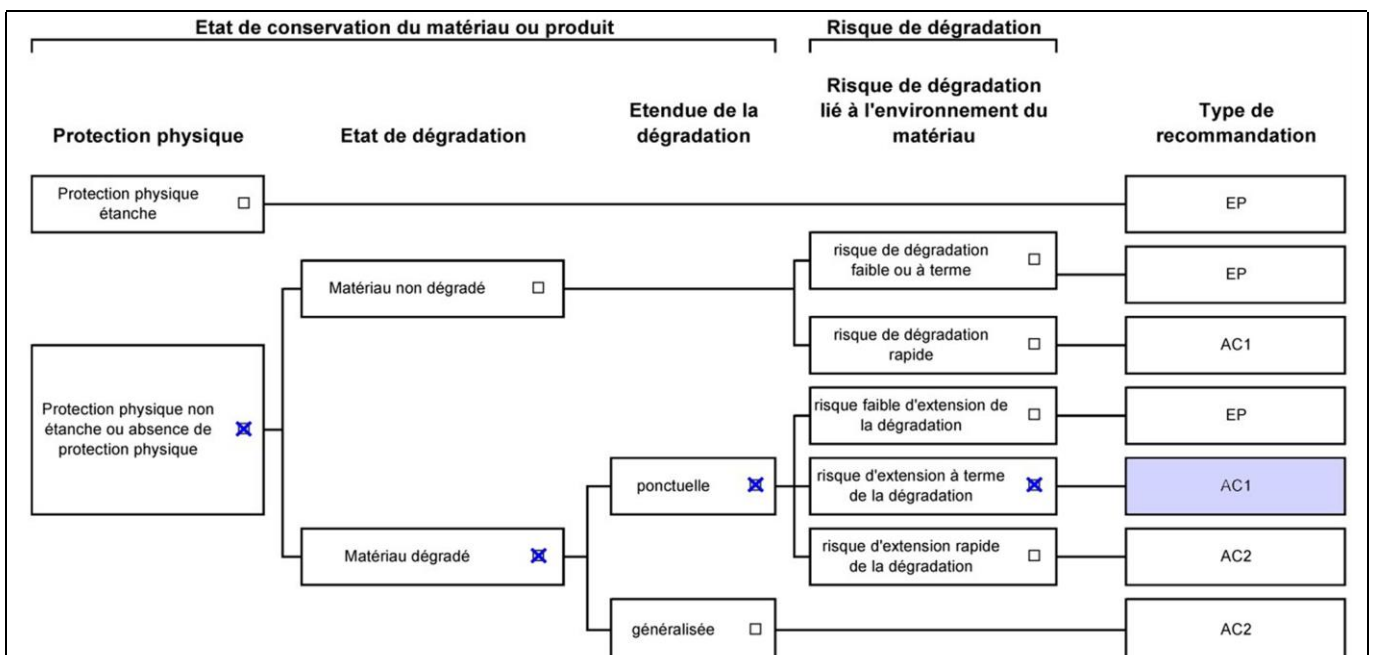
Date de l'évaluation : 16/11/2022

Bâtiment / local ou zone homogène : Immeuble Niv 1 - Couloir distribution chambres

Identifiant Matériau : M004

Matériau : Poteaux

Résultat EP : Il est recommandé de réaliser une évaluation périodique.



Dossier n° SOCIETE GENERALE/VENTE - SCI ALMEPA - CP210029-LCO /DPO

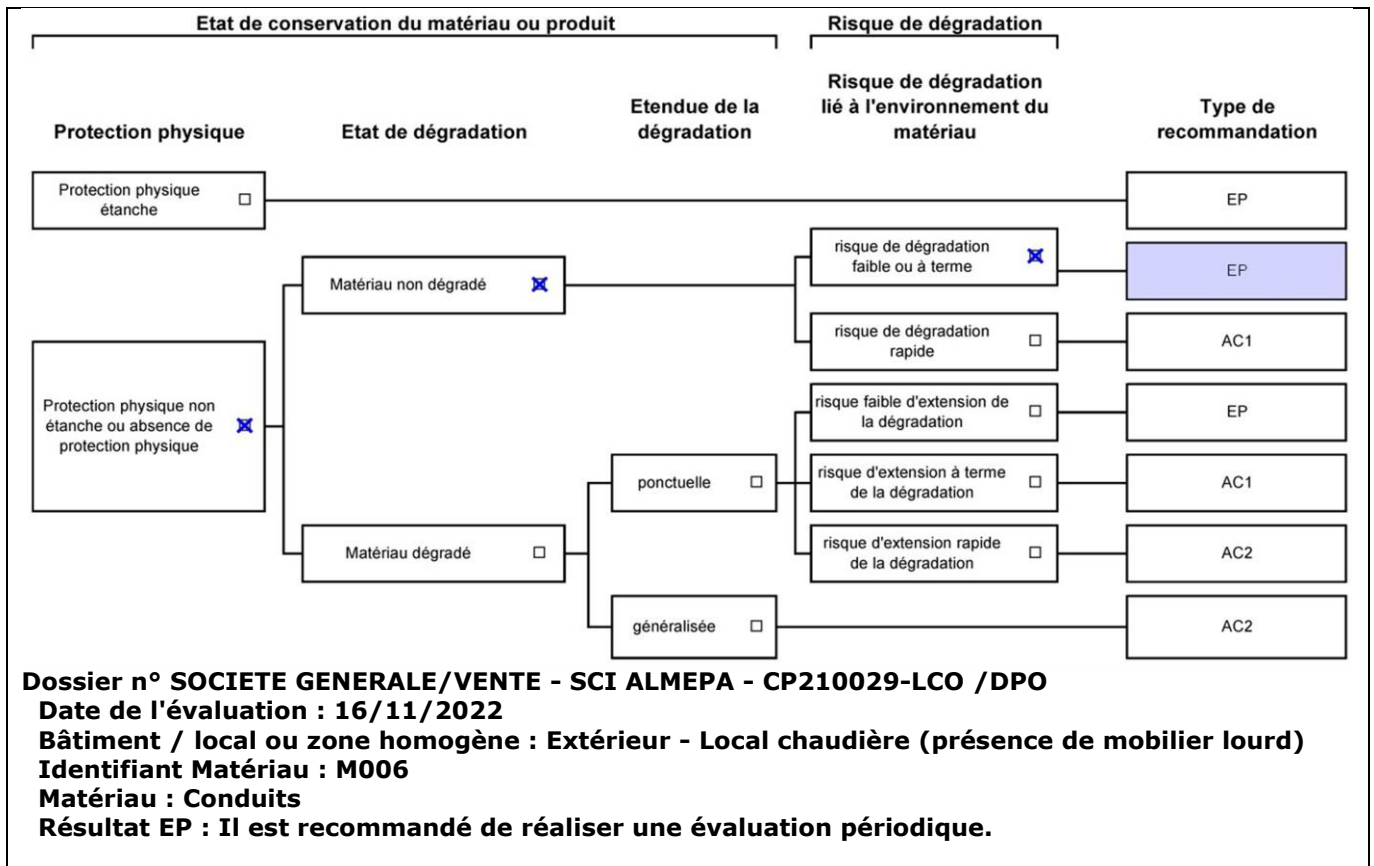
Date de l'évaluation : 16/11/2022

Bâtiment / local ou zone homogène : Couverture

Identifiant Matériau : M005

Matériau : Eléments libres déplaçables de type plaques ondulées

Résultat AC1 : Il est recommandé de réaliser une action corrective de premier niveau.



**Critères d'évaluation de l'état de conservation des matériaux ou produit de la liste B**

1. Classification des niveaux de risque de dégradation ou d'extension de la dégradation du matériau.

Risque faible de dégradation ou d'extension de dégradation	Risque de dégradation ou d'extension à terme de la dégradation	Risque de dégradation ou d'extension rapide de la dégradation
L'environnement du matériau contenant de l'amiante ne présente pas ou très peu de risque pouvant entraîner à terme, une dégradation ou une extension de la dégradation du matériau.	L'environnement du matériau contenant de l'amiante présente un risque pouvant entraîner à terme, une dégradation ou une extension de la dégradation du matériau.	L'environnement du matériau contenant de l'amiante présente un risque important pouvant entraîner rapidement, une dégradation ou une extension de la dégradation du matériau.

Légende : EP = évaluation périodique ; AC1 = action corrective de premier niveau ; AC2 = action corrective de second niveau.

L'évaluation du risque de dégradation lié à l'environnement du matériau ou produit prend en compte :

- Les agressions physiques intrinsèques au local (ventilation, humidité, etc...) selon que le risque est probable ou avéré ;
- La sollicitation des matériaux ou produits liée à l'activité des locaux, selon qu'elle est exceptionnelle/faible ou quotidienne/forte.

Elle ne prend pas en compte certains facteurs fluctuants d'aggravation de la dégradation des produits et matériaux, comme la fréquence d'occupation du local, la présence d'animaux nuisibles, l'usage réel des locaux, un défaut d'entretien des équipements, etc...

**7.4 - Annexe - Conséquences réglementaires et recommandations**

**Conséquences réglementaires suivant l'état de conservation des matériaux ou produit de la liste A**

**Article R1334-27** : En fonction du résultat du diagnostic obtenu à partir de la grille d'évaluation de l'arrêté du 12 décembre 2012, le propriétaire met en œuvre les préconisations mentionnées à l'article R1334-20 selon les modalités suivantes :

**Score 1** – L'évaluation périodique de l'état de conservation de ces matériaux et produits de la liste A contenant de l'amiante est effectué dans un délai maximal de trois ans à compter de la date de remise au propriétaire du rapport de repérage ou des résultats de la dernière évaluation de l'état de conservation, ou à l'occasion de toute modification substantielle de l'ouvrage et de son usage. La personne ayant réalisé cette évaluation en remet les résultats au propriétaire contre accusé de réception.

**Score 2** – La mesure d'empoussièrisme dans l'air est effectuée dans les conditions définies à l'article R1334-25, dans un délai de trois mois à compter de la date de remise au propriétaire du rapport de repérage ou des résultats de la dernière évaluation de l'état de conservation. L'organisme qui réalise les prélèvements d'air remet les résultats des mesures d'empoussièrisme au propriétaire contre accusé de réception.

**Score 3** – Les travaux de confinement ou de retrait de l'amiante sont mis en œuvre selon les modalités prévues à l'article R. 1334-29.

**Article R1334-28 :** Si le niveau d'empoussièrement mesuré dans l'air en application de l'article R1334-27 est inférieur ou égal à la valeur de cinq fibres par litre, le propriétaire fait procéder à l'évaluation périodique de l'état de conservation des matériaux et produits de la liste A contenant de l'amiante prévue à l'article R1334-20, dans un délai maximal de trois ans à compter de la date de remise des résultats des mesures d'empoussièrement ou à l'occasion de toute modification substantielle de l'ouvrage ou de son usage.

Si le niveau d'empoussièrement mesuré dans l'air en application de l'article R1334-27 est supérieur à cinq fibres par litre, le propriétaire fait procéder à des travaux de confinement ou de retrait de l'amiante, selon les modalités prévues à l'article R1334-29.

**Article R1334-29 :** Les travaux précités doivent être achevés dans un délai de trente-six mois à compter de la date à laquelle sont remis au propriétaire le rapport de repérage ou les résultats des mesures d'empoussièrement ou de la dernière évaluation de l'état de conservation.

Pendant la période précédant les travaux, des mesures conservatoires appropriées doivent être mises en œuvre afin de réduire l'exposition des occupants et de la maintenir au niveau le plus bas possible, et dans tous les cas à un niveau d'empoussièrement inférieur à cinq fibres par litre. Les mesures conservatoires ne doivent conduire à aucune sollicitation des matériaux et produits concernés par les travaux.

Le propriétaire informe le préfet du département du lieu d'implantation de l'immeuble concerné, dans un délai de deux mois à compter de la date à laquelle sont remis le rapport de repérage ou les résultats des mesures d'empoussièrement ou de la dernière évaluation de l'état de conservation, des mesures conservatoires mises en œuvres, et, dans un délai de douze mois, des travaux à réaliser et de l'échéancier proposé.

**Article R.1334-29-3 :**

**I)** A l'issue des travaux de retrait ou de confinement de matériaux et produits de la liste A mentionnés à l'article R.1334-29, le propriétaire fait procéder par une personne mentionnée au premier alinéa de l'article R.1334-23, avant toute restitution des locaux traités, à un examen visuel de l'état des surfaces traitées. Il fait également procéder, dans les conditions définies à l'article R.1334-25, à une mesure du niveau d'empoussièrement dans l'air après démantèlement du dispositif de confinement. Ce niveau doit être inférieur ou égal à cinq fibres par litre.

**II)** Si les travaux ne conduisent pas au retrait total des matériaux et produits de la liste A contenant de l'amiante, il est procédé à une évaluation périodique de l'état de conservation de ces matériaux et produits résiduels dans les conditions prévues par l'arrêté mentionné à l'article R.1334-20, dans un délai maximal de trois ans à compter de la date à laquelle sont remis les résultats du contrôle ou à l'occasion de toute modification substantielle de l'ouvrage ou de son usage.

**III)** Lorsque des travaux de retrait ou de confinement de matériaux et produits de la liste B contenant de l'amiante sont effectués à l'intérieur de bâtiment occupés ou fréquentés, le propriétaire fait procéder, avant toute restitution des locaux traités, à l'examen visuel et à la mesure d'empoussièrement dans l'air mentionnée au premier alinéa du présent article.

### Détail des préconisations suivant l'état de conservation des matériaux ou produit de la liste B

- Réalisation d'une « évaluation périodique »**, lorsque le type de matériau ou produit concerné contenant de l'amiante, la nature et l'étendue des dégradations qu'il présente et l'évaluation du risque de dégradation ne conduisent pas à conclure à la nécessité d'une action de protection immédiate sur le matériau ou produit, consistant à :
  - Contrôler périodiquement que l'état de dégradation des matériaux et produits concernés ne s'aggrave pas et, le cas échéant, que leur protection demeure en bon état de conservation ;
  - Rechercher, le cas échéant, les causes de dégradation et prendre les mesures appropriées pour les supprimer.
- Réalisation d'une « action corrective de premier niveau »**, lorsque le type de matériau ou produit concerné contenant de l'amiante, la nature et l'étendue des dégradations et l'évaluation du risque de dégradation conduisent à conclure à la nécessité d'une action de remise en état limitée au remplacement, au recouvrement ou à la protection des seuls éléments dégradés, consistant à :
  - Rechercher les causes de la dégradation et définir les mesures correctives appropriées pour les supprimer ; b) Procéder à la mise en œuvre de ces mesures correctives afin d'éviter toute nouvelle dégradation et, dans l'attente, prendre les mesures de protection appropriées afin de limiter le risque de dispersion des fibres d'amiante ;
  - Veiller à ce que les modifications apportées ne soient pas de nature à aggraver l'état des autres matériaux et produits contenant de l'amiante restant accessibles dans la même zone ;
  - Contrôler périodiquement que les autres matériaux et produits restant accessibles ainsi que, le cas échéant, leur protection demeurent en bon état de conservation.Il est rappelé l'obligation de faire appel à une entreprise certifiée pour le retrait ou le confinement.
- Réalisation d'une « action corrective de second niveau »**, qui concerne l'ensemble d'une zone, de telle sorte que le matériau ou produit ne soit plus soumis à aucune agression ni dégradation, consistant à :
  - Prendre, tant que les mesures mentionnées au c (paragraphe suivant) n'ont pas été mises en place, les mesures conservatoires appropriées pour limiter le risque de dégradation et la dispersion des fibres d'amiante. Cela peut consister à adapter, voire condamner l'usage des locaux concernés afin d'éviter toute exposition et toute dégradation du matériau ou produit contenant de l'amiante. Durant les mesures conservatoires, et afin de vérifier que celles-ci sont adaptées, une mesure d'empoussièrement est réalisée, conformément aux dispositions du code de la santé publique ;
  - Procéder à une analyse de risque complémentaire, afin de définir les mesures de protection ou de retrait les plus adaptées, prenant en compte l'intégralité des matériaux et produits contenant de l'amiante dans la zone concernée ;
  - Mettre en œuvre les mesures de protection ou de retrait définies par l'analyse de risque ;
  - Contrôler périodiquement que les autres matériaux et produits restant accessibles, ainsi que leur protection, demeurent en bon état de conservation.En fonction des situations particulières rencontrées lors de l'évaluation de l'état de conservation, des compléments et précisions à ces recommandations sont susceptibles d'être apportées.

## 7.5 - Annexe - Autres documents

# Constat de risque d'exposition au plomb CREP

Numéro de dossier : SOCIETE GENERALE/VENTE - SCI ALMEPA - CP210029-LCO /DPO  
 Norme méthodologique employée : AFNOR NF X46-030  
 Arrêté d'application : Arrêté du 19 août 2011  
 Date du repérage : 16/11/2022

Adresse du bien immobilier
Localisation du ou des bâtiments : Département : ... <b>Gironde</b> Adresse : ..... <b>1160 Route de Soulac</b> Commune : ..... <b>33290 LE PIAN MEDOC</b>
Désignation et situation du ou des lot(s) de copropriété :

Donneur d'ordre / Propriétaire :
Donneur d'ordre : <b>SOCIETE GENERALE/VENTE - SCI ALMEPA - CP210029-LCO /DPO</b> <b>14 rue de la Verrerie</b> <b>33000 BORDEAUX</b>
Propriétaire : <b>SOCIETE GENERALE/VENTE - SCI ALMEPA - CP210029-LCO /DPO</b> <b>14 rue de la Verrerie</b> <b>33000 BORDEAUX</b>

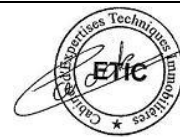
Le CREP suivant concerne :			
X	Les parties privatives	X	Avant la vente
	Les parties occupées		Avant la mise en location
	Les parties communes d'un immeuble		Avant travaux <i>N.B. : Les travaux visés sont définis dans l'arrêté du 19 août 2011 relatif aux travaux en parties communes nécessitant l'établissement d'un CREP</i>
L'occupant est :		<b>Le propriétaire</b>	
Nom de l'occupant, si différent du propriétaire			
Présence et nombre d'enfants mineurs, dont des enfants de moins de 6 ans		NON	Nombre total : Nombre d'enfants de moins de 6 ans :

Société réalisant le constat	
Nom et prénom de l'auteur du constat	<b>GADY Etienne</b>
N° de certificat de certification	<b>C2020-SE01-024 le 15/09/2022</b>
Nom de l'organisme de certification	<b>WE.CERT</b>
Organisme d'assurance professionnelle	<b>AXA</b>
N° de contrat d'assurance	
Date de validité :	<b>31/12/2022</b>

Appareil utilisé	
Nom du fabricant de l'appareil	<b>FONDIS</b>
Modèle de l'appareil / N° de série de l'appareil	<b>Niton XL 300 / 2725 et 2992</b>
Nature du radionucléide	<b>109 Cd</b>
Date du dernier chargement de la source	<b>27/12/2021</b>
Activité à cette date et durée de vie de la source	<b>370 MBq</b>

Conclusion des mesures de concentration en plomb						
	Total	Non mesurées	Classe 0	Classe 1	Classe 2	Classe 3
Nombre d'unités de diagnostic	146	48	94	0	4	0
%	100	33 %	64 %	0 %	3 %	0 %

Ce Constat de Risque d'Exposition au Plomb a été rédigé par GADY Etienne le 16/11/2022 conformément à la norme NF X46-030 «Diagnostic plomb — Protocole de réalisation du constat de risque d'exposition au plomb» et en application de l'arrêté du 19 août 2011 relatif au constat de risque d'exposition au plomb.



Dans le cadre de la mission, il a été repéré des unités de diagnostics de classe 1 et/ou 2. Par conséquent, le propriétaire doit veiller à l'entretien des revêtements recouvrant les unités de diagnostics de classe 1 et 2, afin d'éviter leur dégradation future.

**Sommaire**

<b>1. Rappel de la commande et des références réglementaires</b>	<b>4</b>
<b>2. Renseignements complémentaires concernant la mission</b>	<b>4</b>
2.1 L'appareil à fluorescence X	4
2.2 Le laboratoire d'analyse éventuel	5
2.3 Le bien objet de la mission	5
<b>3. Méthodologie employée</b>	<b>6</b>
3.1 Valeur de référence utilisée pour la mesure du plomb par fluorescence X	7
3.2 Stratégie de mesurage	7
3.3 Recours à l'analyse chimique du plomb par un laboratoire	7
<b>4. Présentation des résultats</b>	<b>7</b>
<b>5. Résultats des mesures</b>	<b>8</b>
<b>6. Conclusion</b>	<b>12</b>
6.1 Classement des unités de diagnostic	12
6.2 Recommandations au propriétaire	12
6.3 Commentaires	13
6.4 Situations de risque de saturnisme infantile et de dégradation du bâti	13
6.5 Transmission du constat à l'agence régionale de santé	13
<b>7. Obligations d'informations pour les propriétaires</b>	<b>14</b>
<b>8. Information sur les principales réglementations et recommandations en matière d'exposition au plomb</b>	<b>14</b>
8.1 Textes de référence	14
8.2 Ressources documentaires	15
<b>9. Annexes</b>	<b>15</b>
9.1 Notice d'Information	15
9.2 Illustrations	16
9.3 Analyses chimiques du laboratoire	16

**Nombre de pages de rapport : 16****Liste des documents annexes :**

- Notice d'information (2 pages)
- Croquis
- Rapport d'analyses chimiques en laboratoire, le cas échéant.

**Nombre de pages d'annexes : 2**

## 1. Rappel de la commande et des références réglementaires

### Rappel du cadre réglementaire et des objectifs du CREP

Le constat de risque d'exposition au plomb (CREP), défini par les articles L.1334-5 à 10 code de la santé publique et R 1334-10 à 12, consiste à mesurer la concentration en plomb des revêtements du bien immobilier, afin d'identifier ceux contenant du plomb, qu'ils soient dégradés ou non, à décrire leur état de conservation et à repérer, le cas échéant, les situations de risque de saturnisme infantile ou de dégradation du bâti.

Les résultats du CREP doivent permettre de connaître non seulement le risque immédiat lié à la présence de revêtements dégradés contenant du plomb (qui génèrent spontanément des poussières ou des écailles pouvant être ingérées par un enfant), mais aussi le risque potentiel lié à la présence de revêtements en bon état contenant du plomb (encore non accessible).

Quand le CREP est réalisé en application des Articles L.1334-6 et L.1334-7, il porte uniquement sur les revêtements privatifs d'un logement, y compris les revêtements extérieurs au logement (volet, portail, grille, ...)

Quand le CREP est réalisé en application de l'Article L.1334-8, seuls les revêtements des parties communes sont concernés (sans omettre, par exemple, la partie extérieure de la porte palière).

La recherche de canalisations en plomb ne fait pas partie du champ d'application du CREP.

Si le bien immobilier concerné est affecté en partie à des usages autres que l'habitation, le CREP ne porte que sur les parties affectées à l'habitation. Dans les locaux annexes de l'habitation, le CREP porte sur ceux qui sont destinés à un usage courant, tels que la buanderie.

Réalisation d'un constat de risque d'exposition au plomb (CREP) :

dans les parties privatives du bien décrit ci-après en prévision de sa vente ( en application de l'Article L.1334-6 du code de la santé publique) ou de sa mise en location (en application de l'Article L.1334-7 du code de la santé publique)

## 2. Renseignements complémentaires concernant la mission

### 2.1 L'appareil à fluorescence X

Nom du fabricant de l'appareil	<b>FONDIS</b>	
Modèle de l'appareil	<b>Niton XL 300</b>	
N° de série de l'appareil	<b>2725 et 2992</b>	
Nature du radionucléide	<b>109 Cd</b>	
Date du dernier chargement de la source	<b>27/12/2021</b>	Activité à cette date et durée de vie : <b>370 MBq</b>
Autorisation/Déclaration ASN (DGSNR)	<b>N° T330515</b>	Nom du titulaire/signataire <b>Laroche Franck</b>
	Date d'autorisation/de déclaration <b>27/12/2021</b>	Date de fin de validité (si applicable) <b>27/12/2024</b>
Nom du titulaire de l'autorisation ASN (DGSNR)	<b>Laroche Franck</b>	
Nom de la Personne Compétente en Radioprotection (PCR)	<b>Franck Laroche</b>	

**Étalon : FONDIS ; 226722 ; 1,01 mg/cm<sup>2</sup> +/- 0,01 mg/cm<sup>2</sup>**

Vérification de la justesse de l'appareil	n° de mesure	Date de la vérification	Concentration (mg/cm <sup>2</sup> )
Étalonnage entrée	1	16/11/2022	1 (+/- 0,1)
Étalonnage sortie	198	16/11/2022	1 (+/- 0,1)

La vérification de la justesse de l'appareil consiste à réaliser une mesure de la concentration en plomb sur un étalon à une valeur proche du seuil.

En début et en fin de chaque constat et à chaque nouvelle mise sous tension de l'appareil une nouvelle vérification de la justesse de l'appareil est réalisée.

**2.2 Le laboratoire d'analyse éventuel**

Nom du laboratoire d'analyse	Il n'a pas été fait appel à un laboratoire d'analyse
Nom du contact	-
Coordonnées	-
Référence du rapport d'essai	-
Date d'envoi des prélèvements	-
Date de réception des résultats	-

**2.3 Le bien objet de la mission**

Adresse du bien immobilier	<b>1160 Route de Soulac 33290 LE PIAN MEDOC</b>
Description de l'ensemble immobilier	<b>Autres Toutes parties visibles et accessibles sans démontage ni investigations destructives</b>
Année de construction	<b>&lt; 1949</b>
Localisation du bien objet de la mission	
Nom et coordonnées du propriétaire ou du syndicat de copropriété (dans le cas du CREP sur parties communes)	<b>SOCIETE GENERALE/VENTE - SCI ALMEPA - CP210029-LCO /DPO 14 rue de la Verrerie 33000 BORDEAUX</b>
L'occupant est :	<b>Le propriétaire</b>
Date(s) de la visite faisant l'objet du CREP	<b>16/11/2022</b>
Croquis du bien immobilier objet de la mission	<b>Voir partie « 5 Résultats des mesures »</b>

## Liste des locaux visités

**Immeuble RDC - Hall réception (présence de mobilier lourd),  
Immeuble RDC - Local ligne téléphonique (présence de mobilier lourd),  
Immeuble RDC - Couloir distribution chambres gauche,  
Immeuble RDC - Dégagement,  
Immeuble RDC - Lingerie (présence de mobilier lourd),  
Immeuble RDC - Réserve lingerie (présence de mobilier lourd),  
Immeuble RDC - Chambre 19 (présence de mobilier lourd),  
Immeuble RDC - Chambre 19 - Salle de bain/Wc (présence de mobilier lourd),  
Immeuble RDC - Chambre 18 (présence de mobilier lourd),  
Immeuble RDC - Chambre 18 - Salle de bain/Wc (présence de mobilier lourd),  
Immeuble RDC - Couloir de distribution chambres droite,  
Immeuble RDC - Chambre 15 (présence de mobilier lourd),  
Immeuble RDC - Chambre 15 - Salle de bain/Wc (présence de mobilier lourd),  
Immeuble RDC - Chambre 14 (présence de mobilier lourd),  
Immeuble RDC - Chambre 14 - Salle de**

**Immeuble Niv 1 - Chambre 20 (présence de mobilier lourd),  
Immeuble Niv 1 - Chambre 20 - Salle de bain (présence de mobilier lourd),  
Immeuble Niv 1 - Chambre 20 - Wc,  
Immeuble RDC - Hall réception restaurant (présence de mobilier lourd),  
Immeuble RDC - Bureau direction (présence de mobilier lourd),  
Immeuble RDC - Salle restaurant principal (présence de mobilier lourd),  
Immeuble RDC - Salle restaurant groupe 1 (présence de mobilier lourd),  
Immeuble RDC - Salle restaurant groupe 2 (présence de mobilier lourd),  
Immeuble RDC - Salle réception (présence de mobilier lourd),  
Immeuble RDC - Pièce sono (présence de mobilier lourd),  
Immeuble RDC - Bloc sanitaires Hommes (présence de mobilier lourd),  
Immeuble RDC - Bloc sanitaires Femmes (présence de mobilier lourd),  
Immeuble RDC - Cuisine (présence de mobilier lourd),  
Immeuble RDC - Cave à vins (présence de mobilier lourd),  
Immeuble RDC - Point d'eau/Wc (présence de**



bain/Wc (présence de mobilier lourd),  
Immeuble RDC - Chambre 12 (présence de mobilier lourd),  
Immeuble RDC - Chambre 12 - Salle de bain/Wc (présence de mobilier lourd),  
Immeuble RDC - Chambre 11 (présence de mobilier lourd),  
Immeuble RDC - Chambre 11 - Salle de bain (présence de mobilier lourd),  
Immeuble RDC - Chambre 11 - Wc,  
Immeuble RDC - Réserve (présence de mobilier lourd),  
Immeuble RDC - Point d'eau,  
Immeuble RDC - Wc Hommes,  
Immeuble RDC - Wc Femmes,  
Immeuble RDC - Salle petit-déjeuner,  
Immeuble RDC - Réserve salle petit déjeuner (présence de mobilier lourd),  
Escalier - Escalier 0/1,  
Immeuble Niv 1 - Couloir distribution chambres,  
Immeuble Niv 1 - Local électrique (présence de mobilier lourd),  
Immeuble Niv 1 - Chambre 27 (présence de mobilier lourd),  
Immeuble Niv 1 - Chambre 27 - Salle de bain/Wc (présence de mobilier lourd),  
Immeuble Niv 1 - Chambre 26 (présence de mobilier lourd),  
Immeuble Niv 1 - Chambre 26 - Salle de bain/Wc (présence de mobilier lourd),  
Immeuble Niv 1 - Chambre 25 (présence de mobilier lourd),  
Immeuble Niv 1 - Chambre 25 - Salle de bain/Wc (présence de mobilier lourd),  
Immeuble Niv 1 - Chambre 24 (présence de mobilier lourd),  
Immeuble Niv 1 - Chambre 24 - Salle de bain (présence de mobilier lourd),  
Immeuble Niv 1 - Chambre 24 - Wc,  
Immeuble Niv 1 - Chambre 23 (présence de mobilier lourd),  
Immeuble Niv 1 - Chambre 23 - Salle de bain/Wc (présence de mobilier lourd),  
Immeuble Niv 1 - Chambre 22 (présence de mobilier lourd),  
Immeuble Niv 1 - Chambre 22 - Salle de bain/Wc (présence de mobilier lourd),  
Immeuble Niv 1 - Chambre 21 (présence de mobilier lourd),  
Immeuble Niv 1 - Chambre 21 - Salle de bain/Wc (présence de mobilier lourd),

mobilier lourd),  
Immeuble RDC - Dégagement chambres froides (présence de mobilier lourd),  
Immeuble RDC - Réserve cuisine (présence de mobilier lourd),  
Immeuble Niv 1 - Habitation - Escalier 0/1,  
Immeuble Niv 1 - Habitation - Dégagement d'entrée,  
Immeuble Niv 1 - Habitation - Séjour (présence de mobilier lourd),  
Immeuble Niv 1 - Habitation - Wc,  
Immeuble Niv 1 - Habitation - Dressing (présence de mobilier lourd),  
Immeuble Niv 1 - Habitation - Salle d'eau/Wc (présence de mobilier lourd),  
Immeuble Niv 1 - Habitation - Chambre 1 (présence de mobilier lourd),  
Immeuble Niv 1 - Habitation - Bibliothèque (présence de mobilier lourd),  
Immeuble Niv 1 - Habitation - Couloir,  
Immeuble Niv 1 - Habitation - Coin nuit 1 (présence de mobilier lourd),  
Immeuble Niv 1 - Habitation - Coin nuit 2 (présence de mobilier lourd),  
Immeuble Niv 1 - Habitation - Coin nuit 3 (présence de mobilier lourd),  
Immeuble Niv 1 - Habitation - Coin nuit 4 (présence de mobilier lourd),  
Immeuble Niv 1 - Habitation - Grenier (présence de mobilier lourd),  
Immeuble Niv 1 - Habitation - Coin nuit 5 sur dégagement d'entrée (présence de mobilier lourd),  
Immeuble Niv 1 - Habitation - Salle d'eau (présence de mobilier lourd),  
Extérieur - Jardin,  
Extérieur - Rangement extérieur,  
Extérieur - Atelier (présence de mobilier lourd),  
Extérieur - Local poubelle,  
Extérieur - Local chaudière (présence de mobilier lourd),  
Immeuble - Façade,  
Charpente/Couverture - Charpente/Couverture,  
Extérieur - Annexe - Pièce/Douche,  
Extérieur - Wc,  
Extérieur - Local piscine,  
Extérieur - Rangement attenant local piscine (présence de mobilier lourd)

Liste des locaux non visités ou non mesurés (avec justification)

**Immeuble RDC - Chambre 17 (Non accessible/Occupée), Immeuble RDC - Chambre 16 (présence de mobilier lourd) (Non accessible/Occupée), Immeuble Niv 1 - Chambre 29 (Non accessible/Occupée), Immeuble Niv 1 - Chambre 28 (Non accessible/Occupée)**

### 3. Méthodologie employée

La recherche et la mesure du plomb présent dans les peintures ou les revêtements ont été réalisées selon l'arrêté du 19 août 2011 et la norme NF X 46-030 «*Diagnostic Plomb — Protocole de réalisation du Constat de Risque d'Exposition au Plomb*». Les mesures de la concentration surfacique en plomb sont réalisées à

l'aide d'un appareil portable à fluorescence X capable d'analyser au moins la raie K du spectre de fluorescence émis en réponse par le plomb, et sont exprimées en mg/cm<sup>2</sup>.

Les éléments de construction de facture récente ou clairement identifiables comme postérieurs au 1er janvier 1949 ne sont pas mesurés, à l'exception des huisseries ou autres éléments métalliques tels que volets, grilles,... (*ceci afin d'identifier la présence éventuelle de minium de plomb*). Bien que pouvant être relativement épais, les enduits sont aussi à considérer comme des revêtements susceptibles de contenir du plomb. D'autres revêtements ne sont pas susceptibles de contenir du plomb : toile de verre, moquette, tissus, crépi, papier peint, ainsi que les peintures et enduits manifestement récents, mais ils peuvent masquer un autre revêtement contenant du plomb et sont donc à analyser.

Les revêtements de type carrelage contiennent souvent du plomb, mais ils ne sont pas visés par le présent arrêté car ce plomb n'est pas accessible.

### 3.1 Valeur de référence utilisée pour la mesure du plomb par fluorescence X

Les mesures par fluorescence X effectuées sur des revêtements sont interprétées en fonction de la valeur de référence fixée par l'arrêté du 19 août 2011 relatif au constat de risque d'exposition au plomb (article 5) : 1 mg/cm<sup>2</sup>.

### 3.2 Stratégie de mesurage

Sur chaque unité de diagnostic recouverte d'un revêtement, l'auteur du constat effectue :

- 1 seule mesure si celle-ci montre la présence de plomb à une concentration supérieure ou égale au seuil de 1 milligramme par centimètre carré (1 mg/cm<sup>2</sup>) ;
- 2 mesures si la première ne montre pas la présence de plomb à une concentration supérieure ou égale au seuil de 1 milligramme par centimètre carré (1 mg/cm<sup>2</sup>) ;
- 3 mesures si les deux premières ne montrent pas la présence de plomb à une concentration supérieure ou égale au seuil de 1 milligramme par centimètre carré (1 mg/cm<sup>2</sup>), mais que des unités de diagnostic du même type ont été mesurées avec une concentration en plomb supérieure ou égale à ce seuil dans un même local.

Dans le cas où plusieurs mesures sont effectuées sur une unité de diagnostic, elles sont réalisées à des endroits différents pour minimiser le risque de faux négatifs.

### 3.3 Recours à l'analyse chimique du plomb par un laboratoire

L'auteur du constat tel que défini à l'Article 4 de l'Arrêté du 19 août 2011 peut recourir à des prélèvements de revêtements qui sont analysés en laboratoire pour la recherche du plomb acido-soluble selon la norme NF X 46-031 «*Diagnostic plomb — Analyse chimique des peintures pour la recherche de la fraction acido-soluble du plomb*», dans le cas suivant :

- lorsque l'auteur du constat repère des revêtements dégradés et qu'il estime ne pas pouvoir conclure quant à la présence de plomb dans ces revêtements.

Le prélèvement est réalisé conformément aux préconisations de la norme NF X 46-030 «*Diagnostic Plomb — Protocole de réalisation du Constat de Risque d'Exposition au Plomb*» précitée sur une surface suffisante pour que le laboratoire dispose d'un échantillon permettant l'analyse dans de bonnes conditions (prélèvement de 0,5 g à 1 g).

L'ensemble des couches de peintures est prélevé en veillant à inclure la couche la plus profonde. L'auteur du constat évite le prélèvement du substrat ou tous corps étrangers qui risquent d'avoir pour effet de diluer la concentration en plomb de l'échantillon. Le prélèvement est réalisé avec les précautions nécessaires pour éviter la dissémination de poussières.

Quel que soit le résultat de l'analyse par fluorescence X, une mesure sera déclarée négative si la fraction acido-soluble mesurée en laboratoire est strictement inférieure à 1,5 mg/g

## 4. Présentation des résultats

Afin de faciliter la localisation des mesures, l'auteur du constat divise chaque local en plusieurs zones, auxquelles il attribue une lettre (A, B, C ...) selon la convention décrite ci-dessous.

La convention d'écriture sur le croquis et dans le tableau des mesures est la suivante :

- la zone de l'accès au local est nommée «A» et est reportée sur le croquis. Les autres zones sont nommées «B», «C», «D», ... dans le sens des aiguilles d'une montre ;
- la zone «plafond» est indiquée en clair.

Les unités de diagnostic (UD) (par exemple : un mur d'un local, la plinthe du même mur, l'ouvrant d'un portant ou le dormant d'une fenêtre, ...) faisant l'objet d'une mesure sont classées dans le tableau des mesures selon le tableau suivant en fonction de la concentration en plomb et de la nature de la dégradation.

NOTE Une unité de diagnostic (UD) est un ou plusieurs éléments de construction ayant même substrat et même historique en matière de construction et de revêtement.

Concentration en plomb	Nature des dégradations	Classement
< seuils		0
≥ seuils	Non dégradé ou non visible	1
	Etat d'usage	2
	Dégradé	3

## 5. Résultats des mesures

	Total UD	Non mesurées	Classe 0	Classe 1	Classe 2	Classe 3
Immeuble Niv 1 - Habitation - Dégagement d'entrée	12	-	12 (100 %)	-	-	-
Immeuble Niv 1 - Habitation - Séjour (présence de mobilier lourd)	13	3 (23 %)	10 (77 %)	-	-	-
Immeuble Niv 1 - Habitation - Wc	11	3 (27 %)	6 (55 %)	-	2 (18 %)	-
Immeuble Niv 1 - Habitation - Dressing (présence de mobilier lourd)	7	-	7 (100 %)	-	-	-
Immeuble Niv 1 - Habitation - Salle d'eau/Wc (présence de mobilier lourd)	12	10 (83 %)	2 (17 %)	-	-	-
Immeuble Niv 1 - Habitation - Chambre 1 (présence de mobilier lourd)	13	4 (31 %)	9 (69 %)	-	-	-
Immeuble Niv 1 - Habitation - Bibliothèque (présence de mobilier lourd)	11	2 (18 %)	9 (82 %)	-	-	-
Immeuble Niv 1 - Habitation - Couloir	9	8 (89 %)	1 (11 %)	-	-	-
Immeuble Niv 1 - Habitation - Coin nuit 1 (présence de mobilier lourd)	10	3 (30 %)	7 (70 %)	-	-	-
Immeuble Niv 1 - Habitation - Coin nuit 2 (présence de mobilier lourd)	9	3 (33 %)	6 (67 %)	-	-	-
Immeuble Niv 1 - Habitation - Coint nuit 3 (présence de mobilier lourd)	10	3 (30 %)	7 (70 %)	-	-	-
Immeuble Niv 1 - Habitation - Coin nuit 4 (présence de mobilier lourd)	11	5 (45 %)	6 (55 %)	-	-	-
Immeuble Niv 1 - Habitation - Coint nuit 5 sur dégagement d'entrée (présence de mobilier lourd)	11	3 (27 %)	6 (55 %)	-	2 (18 %)	-

	Total UD	Non mesurées	Classe 0	Classe 1	Classe 2	Classe 3
Immeuble Niv 1 - Habitation - Salle d'eau (présence de mobilier lourd)	7	1 (14 %)	6 (86 %)	-	-	-
<b>TOTAL</b>	<b>146</b>	<b>48 (33 %)</b>	<b>94 (64 %)</b>	<b>-</b>	<b>4 (3 %)</b>	<b>-</b>

## Immeuble Niv 1 - Habitation - Dégagement d'entrée

Nombre d'unités de diagnostic : 12 - Nombre d'unités de diagnostic de classe 3 repéré : 0 soit 0 %

N°	Zone	Unité de diagnostic	Substrat	Revêtement apparent	Localisation mesure	Mesure (mg/cm²)	Etat* de conservation	Classement UD	Observation
2		Escalier	Bois	revêtement plastique collé ou fixé	mesure 1	0,07		0	
3	mesure 2				0,51				
4		Contremarches	Bois	revêtement plastique collé ou fixé	mesure 1	0,53		0	
5	mesure 2				0,03				
6		Sol	-	Revêtement de sol plastique fixé ou collé	mesure 1	0,22		0	
7	mesure 2				0,07				
8	A	Mur	plâtre	papier peint	partie basse (< 1 m)	0,18		0	
9					partie haute (> 1 m)	0,04			
10	B	Mur	plâtre	papier peint	partie basse (< 1 m)	0,46		0	
11					partie haute (> 1 m)	0,62			
12	C	Mur	plâtre	papier peint	partie basse (< 1 m)	0,23		0	
13					partie haute (> 1 m)	0,45			
14	D	Mur	plâtre	papier peint	partie basse (< 1 m)	0,34		0	
15					partie haute (> 1 m)	0,31			
16	A	Mur	Enduit	toile de verre peinte	partie basse (< 1 m)	0,41		0	
17					partie haute (> 1 m)	0,07			
18	B	Mur	Enduit	toile de verre peinte	partie basse (< 1 m)	0,21		0	
19					partie haute (> 1 m)	0,51			
20	C	Mur	Enduit	toile de verre peinte	partie basse (< 1 m)	0,45		0	
21					partie haute (> 1 m)	0,17			
22	D	Mur	Enduit	toile de verre peinte	partie basse (< 1 m)	0,7		0	
23					partie haute (> 1 m)	0,48			
24		Plafond	Plâtre	toile de verre peinte	mesure 1	0,6		0	
25					mesure 2	0,46			

## Immeuble Niv 1 - Habitation - Séjour (présence de mobilier lourd)

Nombre d'unités de diagnostic : 13 - Nombre d'unités de diagnostic de classe 3 repéré : 0 soit 0 %

N°	Zone	Unité de diagnostic	Substrat	Revêtement apparent	Localisation mesure	Mesure (mg/cm²)	Etat* de conservation	Classement UD	Observation
-		Sol	Stratifié bois fixé ou collé		Non mesurée	-		NM	Absence de revêtement
26	A	Mur	Plâtre	toile de verre peinte, doublage lambris bois	partie basse (< 1 m)	0,09		0	
27					partie haute (> 1 m)	0,17			
28	B	Mur	Plâtre	toile de verre peinte, doublage lambris bois	partie basse (< 1 m)	0,17		0	
29					partie haute (> 1 m)	0,28			
30	C	Mur	Plâtre	toile de verre peinte, doublage lambris bois	partie basse (< 1 m)	0,11		0	
31					partie haute (> 1 m)	0,25			
32	D	Mur	Plâtre	toile de verre peinte, doublage lambris bois	partie basse (< 1 m)	0,2		0	
33					partie haute (> 1 m)	0,66			
34	E	Mur	Plâtre	toile de verre peinte, doublage lambris bois	partie basse (< 1 m)	0,23		0	
35					partie haute (> 1 m)	0,51			
36	F	Mur	Plâtre	toile de verre peinte, doublage lambris bois	partie basse (< 1 m)	0,25		0	
37					partie haute (> 1 m)	0,11			
38	G	Mur	Plâtre	toile de verre peinte, doublage lambris bois	partie basse (< 1 m)	0,53		0	
39					partie haute (> 1 m)	0,18			
40	H	Mur	Plâtre	toile de verre peinte, doublage lambris bois	partie basse (< 1 m)	0,3		0	
41					partie haute (> 1 m)	0,52			
42	A	Porte (P1)	Bois	Peinture	Huisserie	0,65		0	
43					Huisserie	0,57			
-	F	Fenêtre intérieure (F1)	Pvc		Non mesurée	-		NM	Absence de revêtement
-	F	Fenêtre extérieure (F1)	Pvc		Non mesurée	-		NM	Absence de revêtement
44		Plafond	plâtre	toile de verre peinte	mesure 1	0,4		0	
45					mesure 2	0,07			

## Immeuble Niv 1 - Habitation - Wc

Nombre d'unités de diagnostic : 11 - Nombre d'unités de diagnostic de classe 3 repéré : 0 soit 0 %

N°	Zone	Unité de diagnostic	Substrat	Revêtement apparent	Localisation mesure	Mesure (mg/cm²)	Etat* de conservation	Classement UD	Observation
-		Sol	Stratifié bois fixé ou collé		Non mesurée	-		NM	Absence de revêtement
46	A	Mur	Plâtre	Papier peint	partie basse (< 1 m)	0,53		0	
47					partie haute (> 1 m)	0,23			
48	B	Mur	Plâtre	Papier peint	partie basse (< 1 m)	0,66		0	
49					partie haute (> 1 m)	0,16			
50	C	Mur	Plâtre	Papier peint	partie basse (< 1 m)	0,4		0	
51					partie haute (> 1 m)	0,44			
52	D	Mur	Plâtre	Papier peint	partie basse (< 1 m)	0,14		0	
53					partie haute (> 1 m)	0,44			
54	A	Porte (P1)	bois	peinture	partie mobile	0,16		0	
55					Huisserie	0,07			
-	B	Fenêtre intérieure (F1)	pvc		Non mesurée	-		NM	Absence de revêtement
-	B	Fenêtre extérieure (F1)	pvc		Non mesurée	-		NM	Absence de revêtement
56	B	Volet intérieur	Bois	Peinture	partie basse (< 1 m)	7,59	Etat d'usage (Usure par friction)	2	
57					partie haute (> 1 m)	6,45			
58	B	Volet extérieur	Bois	Peinture	partie basse (< 1 m)	8,46	Etat d'usage (Usure par friction)	2	
59					partie haute (> 1 m)	2,56			
60		Plafond	plâtre	Papier peint	mesure 1	0,6		0	
61					mesure 2	0,3			

## Immeuble Niv 1 - Habitation - Dressing (présence de mobilier lourd)

Nombre d'unités de diagnostic : 7 - Nombre d'unités de diagnostic de classe 3 repéré : 0 soit 0 %

N°	Zone	Unité de diagnostic	Substrat	Revêtement apparent	Localisation mesure	Mesure (mg/cm²)	Etat* de conservation	Classement UD	Observation
62		Sol	-	Revêtement de sol	mesure 1	0,59		0	
63				plastique fixé ou collé	mesure 2	0,66			
64	A	Mur	plâtre	toile de verre peinte	partie basse (< 1 m)	0,58		0	
65					partie haute (> 1 m)	0,48			
66	B	Mur	plâtre	toile de verre peinte	partie basse (< 1 m)	0,65		0	
67					partie haute (> 1 m)	0,34			
68	C	Mur	plâtre	toile de verre peinte	partie basse (< 1 m)	0,66		0	
69					partie haute (> 1 m)	0,4			
70	D	Mur	plâtre	toile de verre peinte	partie basse (< 1 m)	0,06		0	
71					partie haute (> 1 m)	0,07			
72	A	Porte (P1)	bois	peinture	Huissierie	0,62		0	
73					Huissierie	0,47			
74		Plafond	plâtre	toile de verre peinte	mesure 1	0,7		0	
75					mesure 2	0,67			

**Immeuble Niv 1 - Habitation - Salle d'eau/Wc (présence de mobilier lourd)**

Nombre d'unités de diagnostic : 12 - Nombre d'unités de diagnostic de classe 3 repéré : 0 soit 0 %

N°	Zone	Unité de diagnostic	Substrat	Revêtement apparent	Localisation mesure	Mesure (mg/cm²)	Etat* de conservation	Classement UD	Observation
76		Sol	-	Revêtement de sol	mesure 1	0,03		0	
77				plastique fixé ou collé	mesure 2	0,68			
-	A	Mur	plâtre	toile de verre peinte, doublage pvc	Non mesurée	-		NM	Partie non visée par la réglementation
-	B	Mur	plâtre	toile de verre peinte, doublage pvc	Non mesurée	-		NM	Partie non visée par la réglementation
-	C	Mur	plâtre	toile de verre peinte, doublage pvc	Non mesurée	-		NM	Partie non visée par la réglementation
-	D	Mur	plâtre	toile de verre peinte, doublage pvc	Non mesurée	-		NM	Partie non visée par la réglementation
-	E	Mur	plâtre	toile de verre peinte, doublage pvc	Non mesurée	-		NM	Partie non visée par la réglementation
-	F	Mur	plâtre	toile de verre peinte, doublage pvc	Non mesurée	-		NM	Partie non visée par la réglementation
-	C	Fenêtre intérieure (F1)	pvc		Non mesurée	-		NM	Absence de revêtement
-	C	Fenêtre extérieure (F1)	pvc		Non mesurée	-		NM	Absence de revêtement
-	C	Fenêtre intérieure (F2)	pvc		Non mesurée	-		NM	Absence de revêtement
-	C	Fenêtre extérieure (F2)	pvc		Non mesurée	-		NM	Absence de revêtement
78		Plafond	plâtre	toile de verre peinte	mesure 1	0,64		0	
79					mesure 2	0,02			

**Immeuble Niv 1 - Habitation - Chambre 1 (présence de mobilier lourd)**

Nombre d'unités de diagnostic : 13 - Nombre d'unités de diagnostic de classe 3 repéré : 0 soit 0 %

N°	Zone	Unité de diagnostic	Substrat	Revêtement apparent	Localisation mesure	Mesure (mg/cm²)	Etat* de conservation	Classement UD	Observation
80		Sol	-	Revêtement de sol	mesure 1	0,08		0	
81				plastique fixé ou collé	mesure 2	0,4			
82	A	Mur	plâtre	toile de verre peinte	partie basse (< 1 m)	0,43		0	
83					partie haute (> 1 m)	0,07			
84	B	Mur	plâtre	toile de verre peinte	partie basse (< 1 m)	0,21		0	
85					partie haute (> 1 m)	0,16			
86	C	Mur	plâtre	toile de verre peinte	partie basse (< 1 m)	0,25		0	
87					partie haute (> 1 m)	0,44			
88	D	Mur	plâtre	toile de verre peinte	partie basse (< 1 m)	0,39		0	
89					partie haute (> 1 m)	0,65			
90	E	Mur	plâtre	toile de verre peinte	partie basse (< 1 m)	0,66		0	
91					partie haute (> 1 m)	0,07			
92	F	Mur	plâtre	toile de verre peinte	partie basse (< 1 m)	0,59		0	
93					partie haute (> 1 m)	0,04			
94	A	Porte (P1)	bois	peinture	partie mobile	0,39		0	
95					Huissierie	0,15			
-	E	Fenêtre intérieure (F1)	pvc		Non mesurée	-		NM	Absence de revêtement
-	E	Fenêtre extérieure (F1)	pvc		Non mesurée	-		NM	Absence de revêtement
-	F	Fenêtre intérieure (F1)	pvc		Non mesurée	-		NM	Absence de revêtement
-	F	Fenêtre extérieure (F1)	pvc		Non mesurée	-		NM	Absence de revêtement
96		Plafond	plâtre	toile de verre peinte	mesure 1	0,14		0	
97					mesure 2	0,37			

**Immeuble Niv 1 - Habitation - Bibliothèque (présence de mobilier lourd)**

Nombre d'unités de diagnostic : 11 - Nombre d'unités de diagnostic de classe 3 repéré : 0 soit 0 %

N°	Zone	Unité de diagnostic	Substrat	Revêtement apparent	Localisation mesure	Mesure (mg/cm²)	Etat* de conservation	Classement UD	Observation
98		Sol	-	Revêtement de sol	mesure 1	0,03		0	
99				plastique fixé ou collé	mesure 2	0,27			
100	A	Mur	plâtre	toile de verre peinte	partie basse (< 1 m)	0,44		0	
101					partie haute (> 1 m)	0,19			
102	B	Mur	plâtre	toile de verre peinte	partie basse (< 1 m)	0,61		0	
103					partie haute (> 1 m)	0,62			
104	C	Mur	plâtre	toile de verre peinte	partie basse (< 1 m)	0,41		0	
105					partie haute (> 1 m)	0,07			
106	D	Mur	plâtre	toile de verre peinte	partie basse (< 1 m)	0,56		0	
107					partie haute (> 1 m)	0,27			
108	E	Mur	plâtre	toile de verre peinte	partie basse (< 1 m)	0,69		0	
109					partie haute (> 1 m)	0,2			
110	F	Mur	plâtre	toile de verre peinte	partie basse (< 1 m)	0,43		0	
111					partie haute (> 1 m)	0,27			
112	A	Porte (P1)	bois	peinture	partie mobile	0,46		0	
113					Huissierie	0,58			
-	B	Fenêtre intérieure (F1)	pvc		Non mesurée	-		NM	Absence de revêtement
-	B	Fenêtre extérieure (F1)	pvc		Non mesurée	-		NM	Absence de revêtement
114		Plafond	plâtre	toile de verre peinte	mesure 1	0,04		0	
115					mesure 2	0,58			

**Immeuble Niv 1 - Habitation - Couloir**

Nombre d'unités de diagnostic : 9 - Nombre d'unités de diagnostic de classe 3 repéré : 0 soit 0 %

N°	Zone	Unité de diagnostic	Substrat	Revêtement apparent	Localisation mesure	Mesure (mg/cm²)	Etat* de conservation	Classement UD	Observation
-		Sol	Parquet Bois		Non mesurée	-		NM	Absence de revêtement
-	A	Mur	Doublage osb		Non mesurée	-		NM	Absence de revêtement
-	B	Mur	Doublage osb		Non mesurée	-		NM	Absence de revêtement
-	C	Mur	Doublage osb		Non mesurée	-		NM	Absence de revêtement
-	D	Mur	Doublage osb		Non mesurée	-		NM	Absence de revêtement
116	A	Porte (P1)	bois	peinture	partie mobile	0,54		0	
117					Huisserie	0,18			
-	C	Fenêtre intérieure (F1)	pvc		Non mesurée	-		NM	Absence de revêtement
-	C	Fenêtre extérieure (F1)	pvc		Non mesurée	-		NM	Absence de revêtement
-		Plafond	Doublage osb		Non mesurée	-		NM	Absence de revêtement

**Immeuble Niv 1 - Habitation - Coin nuit 1 (présence de mobilier lourd)**

Nombre d'unités de diagnostic : 10 - Nombre d'unités de diagnostic de classe 3 repéré : 0 soit 0 %

N°	Zone	Unité de diagnostic	Substrat	Revêtement apparent	Localisation mesure	Mesure (mg/cm²)	Etat* de conservation	Classement UD	Observation
-		Sol	Stratifié bois fixé ou collé		Non mesurée	-		NM	Absence de revêtement
118		Plinthes	Bois	Peinture	mesure 1	0,19		0	
119					mesure 2	0,33			
120	A	Mur	Doublage osb	Peinture	partie basse (< 1 m)	0,44		0	
121					partie haute (> 1 m)	0,08			
122	B	Mur	Doublage osb	Peinture	partie basse (< 1 m)	0,48		0	
123					partie haute (> 1 m)	0,42			
124	C	Mur	Doublage osb	Peinture	partie basse (< 1 m)	0,26		0	
125					partie haute (> 1 m)	0,26			
126	D	Mur	Doublage osb	Peinture	partie basse (< 1 m)	0,14		0	
127					partie haute (> 1 m)	0,59			
128	A	Porte (P1)	bois	peinture	partie mobile	0,23		0	
129					Huisserie	0,34			
-	C	Fenêtre intérieure (F1)	pvc		Non mesurée	-		NM	Absence de revêtement
-	C	Fenêtre extérieure (F1)	pvc		Non mesurée	-		NM	Absence de revêtement
130		Plafond	Doublage lambris bois	Peinture	mesure 1	0,65		0	
131					mesure 2	0,3			

**Immeuble Niv 1 - Habitation - Coin nuit 2 (présence de mobilier lourd)**

Nombre d'unités de diagnostic : 9 - Nombre d'unités de diagnostic de classe 3 repéré : 0 soit 0 %

N°	Zone	Unité de diagnostic	Substrat	Revêtement apparent	Localisation mesure	Mesure (mg/cm²)	Etat* de conservation	Classement UD	Observation
-		Sol	Stratifié bois fixé ou collé		Non mesurée	-		NM	Absence de revêtement
132	A	Mur	Doublage osb	Peinture	partie basse (< 1 m)	0,49		0	
133					partie haute (> 1 m)	0,36			
134	B	Mur	Doublage osb	Peinture	partie basse (< 1 m)	0,51		0	
135					partie haute (> 1 m)	0,68			
136	C	Mur	Doublage osb	Peinture	partie basse (< 1 m)	0,02		0	
137					partie haute (> 1 m)	0,44			
138	D	Mur	Doublage osb	Peinture	partie basse (< 1 m)	0,58		0	
139					partie haute (> 1 m)	0,47			
140	A	Porte (P1)	bois	peinture	partie mobile	0,25		0	
141					Huisserie	0,58			
-	C	Fenêtre intérieure (F1)	pvc		Non mesurée	-		NM	Absence de revêtement
-	C	Fenêtre extérieure (F1)	pvc		Non mesurée	-		NM	Absence de revêtement
142		Plafond	Doublage osb	Peinture	mesure 1	0,49		0	
143					mesure 2	0,35			

**Immeuble Niv 1 - Habitation - Coin nuit 3 (présence de mobilier lourd)**

Nombre d'unités de diagnostic : 10 - Nombre d'unités de diagnostic de classe 3 repéré : 0 soit 0 %

N°	Zone	Unité de diagnostic	Substrat	Revêtement apparent	Localisation mesure	Mesure (mg/cm²)	Etat* de conservation	Classement UD	Observation
-		Sol	Stratifié bois fixé ou collé		Non mesurée	-		NM	Absence de revêtement
144		Plinthes	bois	Peinture	mesure 1	0,66		0	
145					mesure 2	0,04			
146	A	Mur	Doublage plâtre	Papier peint	partie basse (< 1 m)	0,63		0	
147					partie haute (> 1 m)	0,04			
148	B	Mur	Doublage plâtre	Papier peint	partie basse (< 1 m)	0,31		0	
149					partie haute (> 1 m)	0,27			
150	C	Mur	Doublage plâtre	Papier peint	partie basse (< 1 m)	0,66		0	
151					partie haute (> 1 m)	0,42			
152	D	Mur	Doublage plâtre	Papier peint	partie basse (< 1 m)	0,44		0	
153					partie haute (> 1 m)	0,02			
154	A	Porte (P1)	bois	peinture	partie mobile	0,22		0	
155					Huisserie	0,08			
-	C	Fenêtre intérieure (F1)	pvc		Non mesurée	-		NM	Absence de revêtement
-	C	Fenêtre extérieure (F1)	pvc		Non mesurée	-		NM	Absence de revêtement
156		Plafond	Doublage osb	Papier peint	mesure 1	0,08		0	
157					mesure 2	0,18			

**Immeuble Niv 1 - Habitation - Coin nuit 4 (présence de mobilier lourd)**

Nombre d'unités de diagnostic : 11 - Nombre d'unités de diagnostic de classe 3 repéré : 0 soit 0 %

N°	Zone	Unité de diagnostic	Substrat	Revêtement apparent	Localisation mesure	Mesure (mg/cm²)	Etat* de conservation	Classement UD	Observation
-		Sol	Stratifié bois fixé ou collé		Non mesurée	-		NM	Absence de revêtement
158	A	Mur	Doublage plâtre, doublage bois	toile de verre peinte	partie basse (< 1 m)	0,46		0	
159					partie haute (> 1 m)	0,09			
160	B	Mur	Doublage	toile de verre peinte	partie basse (< 1 m)	0,31		0	

161			plâtre, doublage bois		partie haute (> 1 m)	0,49			
162			Doublage plâtre, doublage bois		partie basse (< 1 m)	0,19			
163	C	Mur	toile de verre peinte		partie haute (> 1 m)	0,18		0	
164			Doublage plâtre, doublage bois		partie basse (< 1 m)	0,65			
165	D	Mur	toile de verre peinte		partie haute (> 1 m)	0,46		0	
166	A	Porte (P1)	bois	peinture	partie mobile	0,46		0	
167	B	Fenêtre intérieure (F1)	pvc		Huisserie	0,55			
-	B	Fenêtre extérieure (F1)	pvc		Non mesurée	-		NM	Absence de revêtement
-	B	Fenêtre intérieure (F2)	pvc		Non mesurée	-		NM	Absence de revêtement
-	B	Fenêtre extérieure (F2)	pvc		Non mesurée	-		NM	Absence de revêtement
168		Plafond	Doublage plâtre	toile de verre peinte	mesure 1	0,34		0	
169					mesure 2	0,18			

**Immeuble Niv 1 - Habitation - Coint nuit 5 sur dégagement d'entrée (présence de mobilier lourd)**

Nombre d'unités de diagnostic : 11 - Nombre d'unités de diagnostic de classe 3 repéré : 0 soit 0 %

N°	Zone	Unité de diagnostic	Substrat	Revêtement apparent	Localisation mesure	Mesure (mg/cm²)	Etat* de conservation	Classement UD	Observation
-		Sol	Stratifié bois fixé ou collé		Non mesurée	-		NM	Absence de revêtement
170	A	Mur	Doublage plâtre	toile de verre peinte	partie basse (< 1 m)	0,32		0	
171					partie haute (> 1 m)	0,55			
172	B	Mur	Doublage plâtre	toile de verre peinte	partie basse (< 1 m)	0,65		0	
173					partie haute (> 1 m)	0,25			
174	C	Mur	Doublage plâtre	toile de verre peinte	partie basse (< 1 m)	0,02		0	
175					partie haute (> 1 m)	0,16			
176	D	Mur	Doublage plâtre	toile de verre peinte	partie basse (< 1 m)	0,2		0	
177					partie haute (> 1 m)	0,56			
178	A	Porte (P1)	bois	peinture	partie mobile	0,08		0	
179					Huisserie	0,07			
-	C	Fenêtre intérieure (F1)	pvc		Non mesurée	-		NM	Absence de revêtement
-	C	Fenêtre extérieure (F1)	pvc		Non mesurée	-		NM	Absence de revêtement
180	D	Volet intérieur	bois	Peinture	partie basse (< 1 m)	2,36	Etat d'usage (Usure par friction)	2	
181					partie haute (> 1 m)	4,51			
182	D	Volet extérieur	bois	Peinture	partie basse (< 1 m)	5,51	Etat d'usage (Usure par friction)	2	
183					partie haute (> 1 m)	2,9			
184		Plafond	Doublage plâtre	toile de verre peinte	mesure 1	0,54		0	
185					mesure 2	0,29			

**Immeuble Niv 1 - Habitation - Salle d'eau (présence de mobilier lourd)**

Nombre d'unités de diagnostic : 7 - Nombre d'unités de diagnostic de classe 3 repéré : 0 soit 0 %

N°	Zone	Unité de diagnostic	Substrat	Revêtement apparent	Localisation mesure	Mesure (mg/cm²)	Etat* de conservation	Classement UD	Observation
-		Sol	Stratifié bois fixé ou collé		Non mesurée	-		NM	Absence de revêtement
186	A	Mur	Doublage plâtre	toile de verre peinte	partie basse (< 1 m)	0,66		0	
187					partie haute (> 1 m)	0,62			
188	B	Mur	Doublage plâtre	toile de verre peinte	partie basse (< 1 m)	0,04		0	
189					partie haute (> 1 m)	0,09			
190	C	Mur	Doublage plâtre	toile de verre peinte	partie basse (< 1 m)	0,33		0	
191					partie haute (> 1 m)	0,21			
192	D	Mur	Doublage plâtre	toile de verre peinte	partie basse (< 1 m)	0,02		0	
193					partie haute (> 1 m)	0,51			
194	A	Porte (P1)	bois	peinture	partie mobile	0,24		0	
195					Huisserie	0,48			
196		Plafond	Doublage plâtre	Peinture	mesure 1	0,4		0	
197					mesure 2	0,66			

NM : Non mesuré car l'unité de diagnostic n'est pas visée par la réglementation.

\* L'état de conservation sera, le cas échéant, complété par la nature de la dégradation.

## 6. Conclusion

### 6.1 Classement des unités de diagnostic

Les mesures de concentration en plomb sont regroupées dans le tableau de synthèse suivant :

	Total	Non mesurées	Classe 0	Classe 1	Classe 2	Classe 3
Nombre d'unités de diagnostic	146	48	94	0	4	0
%	100	33 %	64 %	0 %	3 %	0 %

### 6.2 Recommandations au propriétaire

Le plomb (principalement la céruse) contenu dans les revêtements peut provoquer une intoxication des personnes, en particulier des jeunes enfants, dès lors qu'il est inhalé ou ingéré. Les travaux qui seraient conduits sur les surfaces identifiées comme recouvertes de peinture d'une concentration surfacique en plomb égale ou supérieure à 1 mg/cm<sup>2</sup> devront s'accompagner de mesures de protection collectives et individuelles visant à contrôler la dissémination de poussières toxiques et à éviter toute exposition au plomb tant pour les intervenants que pour les occupants de l'immeuble et la population environnante.

Lors de la présente mission il a été mis en évidence la présence de revêtements contenant du plomb au-delà des seuils en vigueur.

**Du fait de la présence de revêtements contenant du plomb au-delà des seuils en vigueur et de la nature des dégradations constatées (non dégradé, non visible, état d'usage) sur certaines unités de diagnostic, le propriétaire doit veiller à l'entretien des revêtements recouvrant les unités de diagnostic de classe 1 et 2, afin d'éviter leur dégradation future.**

### 6.3 Commentaires

**Constatations diverses :**

Néant

**Validité du constat :**

Du fait de la présence de revêtement contenant du plomb à des concentrations supérieures aux seuils définis par arrêté des ministres chargés de la santé et de la construction, le présent constat a une durée de validité de 1 an (jusqu'au 15/11/2023).

**Documents remis par le donneur d'ordre à l'opérateur de repérage :**

Néant

**Représentant du propriétaire (accompagnateur) :**

Sans accompagnateur

### 6.4 Situations de risque de saturnisme infantile et de dégradation du bâti

(Au sens des articles 1 et 8 du texte 40 de l'arrêté du 19 août 2011 relatif au Constat de Risque d'Exposition au Plomb)

**Situations de risque de saturnisme infantile**

NON	Au moins un local parmi les locaux objets du constat présente au moins 50% d'unités de diagnostic de classe 3
NON	L'ensemble des locaux objets du constat présente au moins 20% d'unités de diagnostic de classe 3

**Situations de dégradation de bâti**

NON	Les locaux objets du constat présentent au moins un plancher ou plafond menaçant de s'effondrer ou en tout ou partie effondré
NON	Les locaux objets du constat présentent des traces importantes de coulures, de ruissellements ou d'écoulements d'eau sur plusieurs unités de diagnostic d'une même pièce
NON	Les locaux objets du constat présentent plusieurs unités de diagnostic d'une même pièce recouvertes de moisissures ou de nombreuses taches d'humidité.

### 6.5 Transmission du constat à l'agence régionale de santé

NON	Si le constat identifie au moins l'une de ces cinq situations, son auteur transmet, dans un délai de cinq jours ouvrables, une copie du rapport au directeur général de l'agence régionale de santé d'implantation du bien expertisé en application de l'article L.1334-10 du code de la santé publique.
-----	--

En application de l'Article R.1334-10 du code de la santé publique, l'auteur du présent constat informe de cette transmission le propriétaire, le syndicat des copropriétaires ou l'exploitant du local d'hébergement

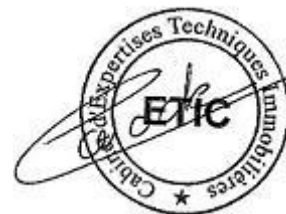
Remarque : Néant



Nota : Le présent rapport est établi par une personne dont les compétences sont certifiées par **WE.CERT - 16, Rue de Villars 57100 THIONVILLE (détail sur [www.info-certif.fr](http://www.info-certif.fr))**

Fait à **LE PIAN MEDOC**, le **16/11/2022**

Par : **GADY Etienne**



## 7. Obligations d'informations pour les propriétaires

Décret n° 2006-474 du 25 avril 2006 relatif à la lutte contre le saturnisme, Article R.1334-12 du code de la santé publique :

«L'information des occupants et des personnes amenées à exécuter des travaux, prévue par l'article L.1334-9 est réalisée par la remise du constat de risque d'exposition au plomb (CREP) par le propriétaire ou l'exploitant du local d'hébergement.»

«Le CREP est tenu par le propriétaire ou l'exploitant du local d'hébergement à disposition des agents ou services mentionnés à l'Article L.1421-1 du code de la santé publique ainsi, le cas échéant, des agents chargés du contrôle de la réglementation du travail et des agents des services de prévention des organismes de Sécurité Sociale.»

Article L1334-9 :

Si le constat, établi dans les conditions mentionnées aux articles L. 1334-6 à L. 1334-8, met en évidence la présence de revêtements dégradés contenant du plomb à des concentrations supérieures aux seuils définis par l'arrêté mentionné à l'article L. 1334-2, le propriétaire ou l'exploitant du local d'hébergement doit en informer les occupants et les personnes amenées à faire des travaux dans l'immeuble ou la partie d'immeuble concerné. Il procède aux travaux appropriés pour supprimer le risque d'exposition au plomb, tout en garantissant la sécurité des occupants. En cas de location, lesdits travaux incombent au propriétaire bailleur. La non-réalisation desdits travaux par le propriétaire bailleur, avant la mise en location du logement, constitue un manquement aux obligations particulières de sécurité et de prudence susceptible d'engager sa responsabilité pénale.

## 8. Information sur les principales réglementations et recommandations en matière d'exposition au plomb

### 8.1 Textes de référence

#### **Code de la santé publique :**

- Code de la santé publique : Articles L.1334-1 à L.1334-12 et Articles R.1334-1 à R.1334-13 (lutte contre la présence de plomb) ;
- Loi n° 2004-806 du 9 août 2004 relative à la politique de santé publique Articles 72 à 78 modifiant le code de la santé publique ;
- Décret n° 2006-474 du 25 avril 2006 relatif à la lutte contre le saturnisme ;
- Arrêté du 19 août 2011 relatif au constat de risque d'exposition au plomb.

#### **Code de la construction et de l'habitat :**

- Code de la construction et de l'habitation : Articles L.271-4 à L.271-6 (Dossier de diagnostic technique) et Articles R.271-1 à R.271-4 (Conditions d'établissement du dossier de diagnostic technique) ;
- Ordonnance n° 2005-655 du 8 juin 2005 relative au logement et à la construction ;
- Décret n° 2006-1114 du 5 septembre 2006 relatif aux diagnostics techniques immobiliers et modifiant le code de la construction et de l'habitation et le code de la santé publique.

#### **Code du travail pour la prévention des risques professionnels liés à l'exposition au plomb :**

- Code du travail : Articles L.233-5-1, R.231-51 à R.231-54, R.231-56 et suivants, R.231-58 et suivants, R.233-1, R.233-42 et suivants ;
- Décret n° 2001-97 du 1er février 2001 établissant les règles particulières de prévention des risques cancérogènes, mutagènes ou toxiques pour la reproduction et modifiant le code du travail ;
- Décret n° 93-41 du 11 janvier 1993 relatif aux mesures d'organisation, aux conditions de mise en œuvre et d'utilisation applicables aux équipements de travail et moyens de protection soumis à l'Article L.233-5-1 du code du travail et modifiant ce code (équipements de protection individuelle et vêtements de travail) ;
- Décret n° 2003-1254 du 23 décembre 2003 relatif à la prévention du risque chimique et modifiant le code du travail ;
- Loi n° 91-1414 du 31 décembre 1991 modifiant le code du travail et le code de la santé publique en vue de favoriser la prévention des risques professionnels et portant transposition de directives européennes relatives à la santé et à la sécurité du travail (Équipements de travail) ;
- Décret n° 92-1261 du 3 décembre 1992 relatif à la prévention des risques chimiques (Articles R.231-51 à R.231-54 du code du travail) ;
- Arrêté du 19 mars 1993 fixant, en application de l'Article R.237-8 du code du travail, la liste des travaux dangereux pour lesquels il est établi un plan de prévention.

## 8.2 Ressources documentaires

### Documents techniques :

- Fiche de sécurité H2 F 13 99 Maladies Professionnelles, Plomb, OPPBTP, janvier 1999 ;
- Guide à l'usage des professionnels du bâtiment, Peintures au plomb, *Aide au choix d'une technique de traitement*, OPPBTP, FFB, CEBTP, Éditions OPPBTP 4e trimestre 2001 ;
- Document ED 909 Interventions sur les peintures contenant du plomb, prévention des risques professionnels, INRS, avril 2003 ;
- Norme AFNOR NF X 46-030 «*Diagnostic plomb — Protocole de réalisation du constat de risque d'exposition au plomb*».

### Sites Internet :

- **Ministère chargé de la santé** (textes officiels, précautions à prendre en cas de travaux portant sur des peintures au plomb, obligations des différents acteurs, ...) :  
<http://www.sante.gouv.fr> (dossiers thématiques «Plomb» ou «Saturnisme»)
- **Ministère chargé du logement** :  
<http://www.logement.gouv.fr>
- **Agence nationale de l'habitat (ANAH)** :  
<http://www.anah.fr/> (fiche *Peintures au plomb* disponible, notamment)
- **Institut national de recherche et de sécurité (INRS)** :  
<http://www.inrs.fr/> (règles de prévention du risque chimique, fiche toxicologique plomb et composés minéraux, ...)

## 9. Annexes

### 9.1 Notice d'Information

**Si le logement que vous vendez, achetez ou louez, comporte des revêtements contenant du plomb : sachez que le plomb est dangereux pour la santé.**

#### Deux documents vous informent :

- Le constat de risque d'exposition au plomb vous permet de localiser précisément ces revêtements : **lisez-le attentivement !**
- La présente notice d'information résume ce que vous devez savoir pour éviter l'exposition au plomb dans ce logement.

#### Les effets du plomb sur la santé

L'ingestion ou l'inhalation de plomb est toxique. Elle provoque des effets réversibles (anémie, troubles digestifs) ou irréversibles (atteinte du système nerveux, baisse du quotient intellectuel, etc...). Une fois dans l'organisme, le plomb est stocké, notamment dans les os, d'où il peut être libéré dans le sang, des années ou même des dizaines d'années plus tard. **L'intoxication chronique par le plomb, appelée saturnisme, est particulièrement grave chez le jeune enfant. Les femmes en âge de procréer doivent également se protéger car, pendant la grossesse, le plomb peut traverser le placenta et contaminer le fœtus.**

#### Les mesures de prévention en présence de revêtements contenant du plomb

Des peintures fortement chargées en plomb (céruse) ont été couramment utilisées jusque vers 1950. Ces peintures souvent recouvertes par d'autres revêtements depuis, peuvent être dégradés à cause de l'humidité, à la suite d'un choc,

par grattage ou à l'occasion de travaux : les écailles et la poussière ainsi libérées constituent alors une source d'intoxication. Ces peintures représentent le principal risque d'exposition au plomb dans l'habitation.

Le plomb contenu dans les peintures ne présente pas de risque tant qu'elles sont en bon état ou inaccessibles. En revanche, le risque apparaît dès qu'elles s'écailent ou se dégradent. Dans ce cas, votre enfant peut s'intoxiquer :

- S'il porte à la bouche des écailles de peinture contenant du plomb ;
- S'il se trouve dans une pièce contaminée par des poussières contenant du plomb ;
- S'il reste à proximité de travaux dégageant des poussières contenant du plomb.

Le plomb en feuille contenu dans certains papiers peints (posés parfois sur les parties humides des murs) n'est dangereux qu'en cas d'ingestion de fragments de papier. Le plomb laminé des balcons et rebords extérieurs de fenêtre n'est dangereux que si l'enfant a accès à ces surfaces, y porte la bouche ou suce ses doigts après les avoir touchées.

**Pour éviter que votre enfant ne s'intoxique :**

- Surveillez l'état des peintures et effectuez les menues réparations qui s'imposent sans attendre qu'elles s'aggravent.
- Lutte contre l'humidité, qui favorise la dégradation des peintures ;
- Évitez le risque d'accumulation des poussières : ne posez pas de moquette dans les pièces où l'enfant joue, nettoyez souvent le sol, les rebords des fenêtres avec une serpillière humide ;
- Veillez à ce que votre enfant n'ait pas accès à des peintures dégradées, à des papiers peints contenant une feuille de plomb, ou à du plomb laminé (balcons, rebords extérieurs de fenêtres) ; lavez ses mains, ses jouets.

**En cas de travaux portant sur des revêtements contenant du plomb : prenez des précautions**

- Si vous confiez les travaux à une entreprise, remettez-lui une copie du constat du risque d'exposition au plomb, afin qu'elle mette en œuvre les mesures de prévention adéquates ;
- Tenez les jeunes enfants éloignés du logement pendant toute la durée des travaux. Avant tout retour d'un enfant après travaux, les locaux doivent être parfaitement nettoyés ;
- Si vous réalisez les travaux vous-même, prenez soin d'éviter la dissémination de poussières contaminées dans tout le logement et éventuellement le voisinage.

**Si vous êtes enceinte :**

- **Ne réalisez jamais vous-même des travaux portant sur des revêtements contenant du plomb ;**
- **Éloignez-vous de tous travaux portant sur des revêtements contenant du plomb**

Si vous craignez qu'il existe un risque pour votre santé ou celle de votre enfant, parlez-en à votre médecin (généraliste, pédiatre, médecin de protection maternelle et infantile, médecin scolaire) qui prescrira, s'il le juge utile, un dosage de plomb dans le sang (plombémie). Des informations sur la prévention du saturnisme peuvent être obtenues auprès des directions départementales de l'équipement ou des directions départementales des affaires sanitaires et sociales, ou sur les sites Internet des ministères chargés de la santé et du logement.

## 9.2 Illustrations

Aucune photo/illustration n'a été jointe à ce rapport.

## 9.3 Analyses chimiques du laboratoire

Aucune analyse chimique n'a été réalisée en laboratoire.

## Certificat de superficie de la partie privative

Numéro de dossier : SOCIETE GENERALE/VENTE - SCI  
ALMEPA - CP210029-LCO /DPO  
Date du repérage : 16/11/2022

### Désignation du ou des bâtiments

Localisation du ou des bâtiments :

Département : .... **Gironde**

Adresse : ..... **1160 Route de Soulac**

Commune : ..... **33290 LE PIAN MEDOC**

Désignation et situation du ou des lot(s) de copropriété :

### Désignation du propriétaire

Désignation du client :

Nom et prénom : . **SOCIETE GENERALE/VENTE - SCI  
ALMEPA - CP210029-LCO /DPO**

Adresse : ..... **14 rue de la Verrerie  
33000 BORDEAUX**

### Donneur d'ordre (sur déclaration de l'intéressé)

Nom et prénom : **SOCIETE GENERALE/VENTE - SCI  
ALMEPA - CP210029-LCO /DPO**

Adresse : ..... **14 rue de la Verrerie  
33000 BORDEAUX**

### Repérage

Périmètre de repérage : **Toutes parties visibles et  
accessibles sans démontage ni  
investigations destructives**

### Désignation de l'opérateur de diagnostic

Nom et prénom : ..... **GADY Etienne**

Raison sociale et nom de l'entreprise : ..... **SARL ETIC**

Adresse : ..... **74, rue Victor Billon  
33110 LE BOUSCAT**

Numéro SIRET : ..... **48933263500015**

Désignation de la compagnie d'assurance : ... **AXA**

Numéro de police et date de validité : ..... / **31/12/2022**

### Superficie privative du lot, sous réserve de vérification de la consistance du lot:

**Surface privative totale : 1004,55 m<sup>2</sup> (mille quatre mètres carrés cinquante-cinq)**

**Surface annexe totale : 127,43 m<sup>2</sup> (cent vingt-sept mètres carrés quarante-trois)**

## Résultat du repérage

Date du repérage : **16/11/2022**

Documents remis par le donneur d'ordre à l'opérateur de repérage :  
**Aucun document ne nous a été remis**

Tableau récapitulatif des surfaces de chaque pièce :

Parties de l'immeuble bâtis visitées	Superficie privative
Immeuble RDC - Hall réception (présence de mobilier lourd)	64,33
Immeuble RDC - Couloir distribution chambres gauche	8,18
Immeuble RDC - Dégagement	7,79
Immeuble RDC - Lingerie (présence de mobilier lourd)	11,15
Immeuble RDC - Réserve lingerie (présence de mobilier lourd)	8,86
Immeuble RDC - Chambre 19 (présence de mobilier lourd)	12,72
Immeuble RDC - Chambre 19 - Salle de bain/Wc (présence de mobilier lourd)	3,61
Immeuble RDC - Chambre 18 (présence de mobilier lourd)	12,72
Immeuble RDC - Chambre 18 - Salle de bain/Wc (présence de mobilier lourd)	3,63
Immeuble RDC - Couloir de distribution chambres droite	13,63
Immeuble RDC - Chambre 15 (présence de mobilier lourd)	11,97
Immeuble RDC - Chambre 15 - Salle de bain/Wc (présence de mobilier lourd)	3,62
Immeuble RDC - Chambre 14 (présence de mobilier lourd)	12,15
Immeuble RDC - Chambre 14 - Salle de bain/Wc (présence de mobilier lourd)	3,68
Immeuble RDC - Chambre 12 (présence de mobilier lourd)	12,19
Immeuble RDC - Chambre 12 - Salle de bain/Wc (présence de mobilier lourd)	3,71
Immeuble RDC - Chambre 11 (présence de mobilier lourd)	18,04
Immeuble RDC - Chambre 11 - Salle de bain (présence de mobilier lourd)	3,01
Immeuble RDC - Chambre 11 - Wc	1,13
Immeuble RDC - Réserve (présence de mobilier lourd)	3,26
Immeuble RDC - Point d'eau	3,52
Immeuble RDC - Wc Hommes	1,41
Immeuble RDC - Wc Femmes	1,41
Immeuble RDC - Salle petit-déjeuner	60,92
Immeuble RDC - Réserve salle petit déjeuner (présence de mobilier lourd)	3,12
Immeuble Niv 1 - Couloir distribution chambres	24,36
Immeuble Niv 1 - Local électrique (présence de mobilier lourd)	2,28
Immeuble Niv 1 - Chambre 27 (présence de mobilier lourd)	12,91
Immeuble Niv 1 - Chambre 27 - Salle de bain/Wc (présence de mobilier lourd)	3,58
Immeuble Niv 1 - Chambre 26 (présence de mobilier lourd)	13,01
Immeuble Niv 1 - Chambre 26 - Salle de bain/Wc (présence de mobilier lourd)	3,68
Immeuble Niv 1 - Chambre 25 (présence de mobilier lourd)	12,84
Immeuble Niv 1 - Chambre 25 - Salle de bain/Wc (présence de mobilier lourd)	3,62
Immeuble Niv 1 - Chambre 24 (présence de mobilier lourd)	18,21
Immeuble Niv 1 - Chambre 24 - Salle de bain (présence de mobilier lourd)	3,62
Immeuble Niv 1 - Chambre 24 - Wc	1,15
Immeuble Niv 1 - Chambre 23 (présence de mobilier lourd)	12,91
Immeuble Niv 1 - Chambre 23 - Salle de bain/Wc (présence de mobilier lourd)	3,61
Immeuble Niv 1 - Chambre 22 (présence de mobilier lourd)	12,91
Immeuble Niv 1 - Chambre 22 - Salle de bain/Wc (présence de mobilier lourd)	3,63
Immeuble Niv 1 - Chambre 21 (présence de mobilier lourd)	12,93
Immeuble Niv 1 - Chambre 21 - Salle de bain/Wc (présence de mobilier lourd)	3,64
Immeuble Niv 1 - Chambre 20 (présence de mobilier lourd)	17,45
Immeuble Niv 1 - Chambre 20 - Salle de bain (présence de mobilier lourd)	3,04
Immeuble Niv 1 - Chambre 20 - Wc	1,12
Immeuble RDC - Hall réception restaurant (présence de mobilier lourd)	26,61
Immeuble RDC - Bureau direction (présence de mobilier lourd)	17,46

**Certificat de superficie** n° SOCIETE GENERALE/VENTE - SCI ALMEPA -  
CP210029-LCO /DPO

Immeuble RDC - Salle restaurant principal (présence de mobilier lourd)	51,52
Immeuble RDC - Salle restaurant groupe 1 (présence de mobilier lourd)	22,54
Immeuble RDC - Salle restaurant groupe 2 (présence de mobilier lourd)	16,3
Immeuble RDC - Salle réception (présence de mobilier lourd)	127,82
Immeuble RDC - Pièce sono (présence de mobilier lourd)	6,84
Immeuble RDC - Bloc sanitaires Hommes (présence de mobilier lourd)	4,38
Immeuble RDC - Bloc sanitaires Femmes (présence de mobilier lourd)	3,87
Immeuble RDC - Cuisine (présence de mobilier lourd)	101,73
Immeuble RDC - Cave à vins (présence de mobilier lourd)	12,41
Immeuble RDC - Point d'eau/Wc (présence de mobilier lourd)	2,38
Immeuble RDC - Dégagement chambres froides (présence de mobilier lourd)	13,52
Immeuble RDC - Réserve cuisine (présence de mobilier lourd)	19,24
Immeuble Niv 1 - Habitation - Dégagement d'entrée	0,83
Immeuble Niv 1 - Habitation - Séjour (présence de mobilier lourd)	23,06
Immeuble Niv 1 - Habitation - Wc	1,96
Immeuble Niv 1 - Habitation - Dressing (présence de mobilier lourd)	6,2
Immeuble Niv 1 - Habitation - Salle d'eau/Wc (présence de mobilier lourd)	6,04
Immeuble Niv 1 - Habitation - Chambre 1 (présence de mobilier lourd)	10,04
Immeuble Niv 1 - Habitation - Bibliothèque (présence de mobilier lourd)	5,27
Immeuble Niv 1 - Habitation - Couloir	12,76
Immeuble Niv 1 - Habitation - Coin nuit 1 (présence de mobilier lourd)	7,81
Immeuble Niv 1 - Habitation - Coin nuit 2 (présence de mobilier lourd)	8,04
Immeuble Niv 1 - Habitation - Coint nuit 3 (présence de mobilier lourd)	6,56
Immeuble Niv 1 - Habitation - Coin nuit 4 (présence de mobilier lourd)	8,32
Immeuble Niv 1 - Habitation - Coint nuit 5 sur dégagement d'entrée (présence de mobilier lourd)	8,4
Immeuble Niv 1 - Habitation - Salle d'eau (présence de mobilier lourd)	1,56
Extérieur - Annexe - Pièce/Douche	9,56
Extérieur - Wc	1,26
Extérieur - Local piscine	0

Superficie privative en m<sup>2</sup> du ou des lot(s) :

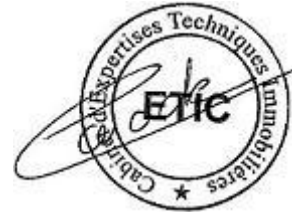
**Surface privative totale : 1004,55 m<sup>2</sup> (mille quatre mètres carrés cinquante-cinq)**  
**Surface annexe totale : 127,43 m<sup>2</sup> (cent vingt-sept mètres carrés quarante-trois)**

**Résultat du repérage – Parties annexes**

Parties de l'immeuble bâties visitées	Surface annexe
Extérieur - Local poubelle	3,53
Immeuble RDC - Local ligne téléphonique (présence de mobilier lourd)	4,21
Immeuble Niv 1 - Habitation - Grenier (présence de mobilier lourd)	50,55
Extérieur - Rangement extérieur	3,47
Extérieur - Atelier (présence de mobilier lourd)	52,33
Extérieur - Local chaudière (présence de mobilier lourd)	6,01
Extérieur - Local piscine	7,33

Fait à **LE PIAN MEDOC**, le **16/11/2022**


Par : **GADY Etienne**



## Diagnostic de performance énergétique

### Une information au service de la lutte contre l'effet de serre

#### (6.3.b) bâtiments à occupation continue

N° : ..... SOCIETE GENERALE/VENTE - SCI ALMEPA - CP210029-LCO /DPO Valable jusqu'au : ..... 15/11/2032 Le cas échéant, nature de l'ERP : O: Hôtels et pensions de famille Année de construction : .. Avant 1948	Date (visite) : ..... 16/11/2022 Diagnostiqueur : .GADY Etienne Signature : 
--	--

Adresse : ..... 1160 Route de Soulac 33290 LE PIAN MEDOC

Bâtiment entier     Partie de bâtiment (à préciser)

S<sub>th</sub> : 1043 m<sup>2</sup>

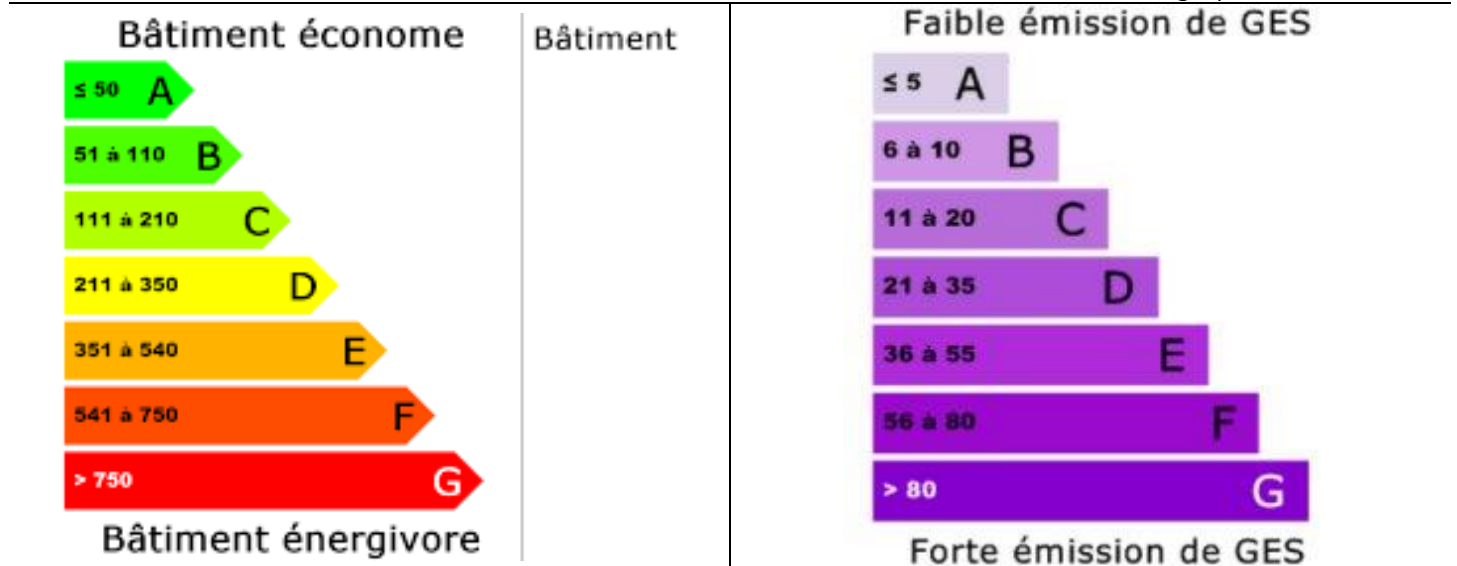
<b>Propriétaire :</b> Nom : ..... SOCIETE GENERALE/VENTE - SCI ALMEPA - CP210029-LCO /DPO Adresse : ..... 14 rue de la Verrerie 33000 BORDEAUX	<b>Gestionnaire (s'il y a lieu) :</b> Nom : ..... Adresse : .....
---	---

### Consommations annuelles d'énergie

DPE étiquette énergétique vierge – Aucun relevés de consommations ne nous a été communiqué.

<b>Consommations énergétiques</b> (en énergie primaire) pour le chauffage, la production d'eau chaude sanitaire, le refroidissement, l'éclairage et les autres usages, déduction faite de la production d'électricité à demeure	<b>Émissions de gaz à effet de serre</b> (GES) pour le chauffage, la production d'eau chaude sanitaire, le refroidissement, l'éclairage et les autres usages
---	--

Consommation estimée : - kWh <sub>EP</sub> /m <sup>2</sup> .an	Estimation des émissions : - kg <sub>éqCO2</sub> /m <sup>2</sup> .an
--	--





# Diagnostic de performance énergétique

(6.3.b)

## Descriptif du bâtiment (ou de la partie de bâtiment) et de ses équipements

Bâtiment	Chauffage et refroidissement	Eau chaude sanitaire, ventilation, éclairage
<b>Murs :</b> Mur en pierre de taille et moellons constitué d'un seul matériaux ou inconnu donnant sur l'extérieur Mur en briques creuses donnant sur l'extérieur Mur en blocs de béton creux donnant sur l'extérieur Murs en ossature bois avec isolation répartie donnant sur un bâtiment ou local à usage autre que d'habitation	<b>Système de chauffage :</b> Chaudière individuelle gaz classique avec en appoint un insert  PAC air/air (système individuel)	<b>Système de production d'ECS :</b> Accumulateur gaz
<b>Toiture :</b> Combles aménagés sous rampants donnant sur l'extérieur (combles aménagés) avec isolation intérieure Plafond en plaque de plâtre donnant sur un comble Dalle béton donnant sur l'extérieur (terrasse)	Convecteur électrique NFC, NF** et NF*** (système individuel)	
<b>Menuiseries ou parois vitrées :</b> Fenêtres battantes PVC double vitrage sans protection solaire Fenêtres battantes PVC double vitrage et volets battants bois Fenêtres battantes PVC double vitrage et volets roulants Portes-fenêtres battantes PVC double vitrage et volets roulants Portes-fenêtres battantes PVC double vitrage sans protection solaire Fenêtres fixes métal simple vitrage sans protection solaire Fenêtres coulissantes métal à rupture de ponts thermiques double vitrage et volets roulants Portes-fenêtres coulissantes métal à rupture de ponts thermiques double vitrage et volets roulants	<b>Système de refroidissement :</b> Electrique - Pompe à chaleur (divisé) - type split	<b>Système de ventilation :</b> Ventilation mécanique
<b>Plancher bas :</b> Dalle béton donnant sur un terre-plein		

### Énergies renouvelables

Quantité d'énergie d'origine renouvelable : 0 kWh<sub>EP</sub>/m<sup>2</sup>.an

Type d'équipements présents utilisant des énergies renouvelables : Néant

### Pourquoi un diagnostic

- Pour informer le futur locataire ou acheteur ;
- Pour comparer différents locaux entre eux ;
- Pour inciter à effectuer des travaux d'économie d'énergie et contribuer à la réduction des émissions de gaz à effet de serre.

### Factures et performance énergétique

La consommation est estimée sur la base de factures d'énergie et des relevés de compteurs d'énergie. La consommation ci-dessus traduit un niveau de consommation constaté. Ces niveaux de consommations peuvent varier de manière importante suivant la qualité du bâtiment, les équipements installés et le mode de gestion et d'utilisation adoptés sur la période de mesure.

### Énergie finale et énergie primaire

L'énergie finale est l'énergie utilisée dans le bâtiment (gaz, électricité, fioul domestique, bois, etc.). Pour en disposer, il aura fallu les extraire, les distribuer, les stocker, les produire, et donc dépenser plus d'énergie que celle utilisée en bout de course.

L'énergie primaire est le total de toutes ces énergies consommées.

### Constitution de l'étiquette énergie

La consommation d'énergie indiquée sur l'étiquette énergie est le résultat de la conversion en énergie primaire des consommations d'énergie du bien indiquée.

### Énergies renouvelables

Elles figurent sur cette page de manière séparée. Seules sont estimées les quantités d'énergie renouvelable produite par les équipements installés à demeure (sur le bâtiment ou à proximité immédiate).

### Commentaires:

Néant

# Diagnostic de performance énergétique

(6.3.b)

## Conseils pour un bon usage

La gestion des intermittences constitue un enjeu capital dans ce bâtiment : les principaux conseils portent sur la gestion des interruptions ou des ralentis des systèmes pour tous les usages (chauffage, ventilation, climatisation, éclairage ou autres).

### Gestionnaire énergie

- ❑ Mettre en place une planification énergétique adaptée à l'établissement.

### Chauffage

- ❑ Dissocier le chauffage des locaux occupés 24 heures sur 24 des parties occupées par intermittence.
- ❑ Vérifier les températures intérieures de consigne en période d'occupation et d'inoccupation selon le local (bureau, hall d'accueil, chambre, ...).
- ❑ Réguler les pompes de circulation de chauffage : asservissement à la régulation du chauffage, arrêt en dehors des relances.

### Ventilation

- ❑ Si le bâtiment possède une ventilation mécanique, la programmer de manière à l'arrêter ou la ralentir en période d'inoccupation.

### Eau chaude sanitaire

- ❑ Changer la robinetterie traditionnelle au profit de mitigeurs.

### Confort d'été

- ❑ Installer des occultations mobiles sur les fenêtres ou les parois vitrées s'il n'en existe pas.

### Éclairage

- ❑ Profiter au maximum de l'éclairage naturel.
- ❑ Remplacer les lampes à incandescence par des lampes basse consommation.
- ❑ Installer des minuteurs et/ou des détecteurs de présence, notamment dans les circulations et les sanitaires.
- ❑ Optimiser le pilotage de l'éclairage avec par exemple une extinction automatique des locaux inoccupés la nuit avec possibilité de relance.

### Bureautique

- ❑ Opter pour la mise en veille automatique des écrans d'ordinateurs et pour le mode économie d'énergie des écrans lors d'une inactivité prolongée (extinction de l'écran et non écran de veille).
- ❑ Veiller à l'extinction totale des appareils de bureautique (imprimantes, photocopieurs) en période de non utilisation (la nuit par exemple) ; ils consomment beaucoup d'électricité en mode veille.
- ❑ Opter pour le regroupement des moyens d'impression (imprimantes centralisées); les petites imprimantes individuelles sont très consommatrices.

### Sensibilisation des occupants et du personnel

- ❑ Sensibiliser le personnel à la détection de fuites d'eau afin de les signaler rapidement.
- ❑ Veiller au nettoyage régulier des lampes et des luminaires, et à leur remplacement en cas de dysfonctionnement.
- ❑ Veiller à éteindre l'éclairage dans les pièces inoccupées.
- ❑ Sensibiliser les utilisateurs de petit électroménager: extinction des appareils après usage (bouilloires, cafetières), dégivrage régulier des frigos, priorité aux appareils de classe A ou supérieure.
- ❑ En été, utiliser les occultations (stores, volets) pour limiter les apports solaires.

### Compléments

Néant

# Diagnostic de performance énergétique

(6.3.b)

## Recommandations d'amélioration énergétique

Sont présentées dans le tableau suivant quelques mesures visant à réduire vos consommations d'énergie du bâtiment ou de la partie du bâtiment.

Mesures d'amélioration	Commentaires
Chauffages	Envisager la mise en place d'une chaudière gaz à condensation avec production d'eau chaude sanitaire à micro-accumulation en remplacement des systèmes de chauffage et d'eau chaude sanitaire actuels.
Fenêtres	Envisager l'installation de volets afin de limiter les déperditions de chaleur en hiver et de limiter les surchauffes en été.

## Commentaires

Néant

**Références réglementaires et logiciel utilisés :** Article L134-4-2 du CCH et décret n° 2011-807 du 5 juillet 2011, arrêtés du 31 mars 2021, 8 octobre 2021 et du 17 juin 2021 relatif à la transmission des diagnostics de performance énergétique à l'Agence de l'environnement et de la maîtrise de l'énergie et relatif à l'utilisation réglementaire des logiciels pour l'élaboration des diagnostics de performance énergétique, décret 2020-1610, 2020-1609, décret 2006-1653, 2006-1114, 2008-1175 ; Ordonnance 2005-655 art L271-4 à 6 ; Loi 2004-1334 art L134-1 à 5 ; décret 2006-1147 art R.134-1 à 5 du CCH et loi grenelle 2 n°2010-786 du juillet 2010. Logiciel utilisé : LICIEL Diagnostics v4.

Les travaux sont à réaliser par un professionnel qualifié.

*Nota :* Le présent rapport est établi par une personne dont les compétences sont certifiées par **WE.CERT - 16, Rue de Villars 57100 THIONVILLE (détail sur [www.info-certif.fr](http://www.info-certif.fr))**  
Nom de l'opérateur : GADY Etienne, numéro de certification : C2020-SE01-024 obtenue le 15/09/2022

## Etat de l'Installation Intérieure d'Electricité

Numéro de dossier : SOCIETE GENERALE/VENTE - SCI  
ALMEPA - CP210029-LCO /DPO  
Date du repérage : 16/11/2022

La présente mission consiste, suivant l'arrêté du 28 septembre 2017 et du 4 avril 2011, à établir un état de l'installation électrique, en vue d'évaluer les risques pouvant porter atteinte à la sécurité des personnes. (Application des articles L. 134-7, R134-10 et R134-11 du code de la construction et de l'habitation). En aucun cas, il ne s'agit d'un contrôle de conformité de l'installation vis-à-vis de la réglementation en vigueur. Cet état de l'installation intérieure d'électricité a une durée de validité de 3 ans.

### 1. - Désignation et description du local d'habitation et de ses dépendances

*Localisation du local d'habitation et de ses dépendances :*

Type d'immeuble : ..... **Appartement**  
Adresse : ..... **1160 Route de Soulac**  
Commune : ..... **33290 LE PIAN MEDOC**  
Département : ..... **Gironde**  
Référence cadastrale : ..... , identifiant fiscal : **NC**  
*Désignation et situation du ou des lot(s) de copropriété :*

Périmètre de repérage : ..... **Toutes parties visibles et accessibles sans démontage ni investigations destructives**  
Année de construction : ..... **< 1949**  
Parties du bien non visitées : ..... Immeuble RDC - Chambre 17 (Non accessible/Occupée),  
Immeuble RDC - Chambre 16 (Non accessible/Occupée),  
Immeuble Niv 1 - Chambre 29 (Non accessible/Occupée),  
Immeuble Niv 1 - Chambre 28 (Non accessible/Occupée)

### 2. - Identification du donneur d'ordre

*Identité du donneur d'ordre :*

Nom et prénom : ..... **SOCIETE GENERALE/VENTE - SCI ALMEPA - CP210029-LCO /DPO**  
Adresse : ..... **14 rue de la Verrerie**  
**33000 BORDEAUX**  
Téléphone et adresse internet : . **Non communiquées**  
Qualité du donneur d'ordre (sur déclaration de l'intéressé) : **Autre**

*Propriétaire du local d'habitation et de ses dépendances:*

Nom et prénom : ..... **SOCIETE GENERALE/VENTE - SCI ALMEPA - CP210029-LCO /DPO**  
Adresse : ..... **14 rue de la Verrerie**  
**33000 BORDEAUX**

### 3. - Identification de l'opérateur ayant réalisé l'intervention et signé le rapport

*Identité de l'opérateur de diagnostic :*

Nom et prénom : ..... **GADY Etienne**  
Raison sociale et nom de l'entreprise : ..... **SARL ETIC**  
Adresse : ..... **74, rue Victor Billon**  
**33110 LE BOUSCAT**  
Numéro SIRET : ..... **48933263500015**  
Désignation de la compagnie d'assurance : **AXA**  
Numéro de police et date de validité : ..... - **31/12/2022**

Le présent rapport est établi par une personne dont les compétences sont certifiées par **WE.CERT** le **15/09/2022** jusqu'au **30/03/3027**. (Certification de compétence **C2020-SE01-024**)

#### 4. – Rappel des limites du champ de réalisation de l'état de l'installation intérieure d'électricité

L'état de l'installation intérieure d'électricité porte sur l'ensemble de l'installation intérieure d'électricité à basse tension des locaux à usage d'habitation située en aval de l'appareil général de commande et de protection de cette installation. Il ne concerne pas les matériels d'utilisation amovibles, ni les circuits internes des matériels d'utilisation fixes, destinés à être reliés à l'installation électrique fixe, ni les installations de production ou de stockage par batteries d'énergie électrique du générateur jusqu'au point d'injection au réseau public de distribution d'énergie ou au point de raccordement à l'installation intérieure. Il ne concerne pas non plus les circuits de téléphonie, de télévision, de réseau informatique, de vidéophonie, de centrale d'alarme, etc., lorsqu'ils sont alimentés en régime permanent sous une tension inférieure ou égale à 50 V en courant alternatif et 120 V en courant continu.

L'intervention de l'opérateur réalisant l'état de l'installation intérieure d'électricité ne porte que sur les constituants visibles, visitables, de l'installation au moment du diagnostic. Elle s'effectue sans démontage de l'installation électrique (hormis le démontage des capots des tableaux électriques lorsque cela est possible) ni destruction des isolants des câbles.

Des éléments dangereux de l'installation intérieure d'électricité peuvent ne pas être repérés, notamment :

- les parties de l'installation électrique non visibles (incorporées dans le gros œuvre ou le second œuvre ou masquées par du mobilier) ou nécessitant un démontage ou une détérioration pour pouvoir y accéder (boîtes de connexion, conduits, plinthes, goulottes, huisseries, éléments chauffants incorporés dans la maçonnerie, luminaires des piscines plus particulièrement) ;
- les parties non visibles ou non accessibles des tableaux électriques après démontage de leur capot ;
- inadéquation entre le courant assigné (calibre) des dispositifs de protection contre les surintensités et la section des conducteurs sur toute la longueur des circuits;

#### 5. – Conclusion relative à l'évaluation des risques pouvant porter atteinte à la sécurité des personnes

- L'installation intérieure d'électricité ne comporte aucune anomalie.**
- L'installation intérieure d'électricité comporte une ou des anomalies.**

##### **Anomalies avérées selon les domaines suivants :**

- L'appareil général de commande et de protection et de son accessibilité.
- Dispositif de protection différentiel à l'origine de l'installation / Prise de terre et installation de mise à la terre.
- Dispositif de protection contre les surintensités adapté à la section des conducteurs, sur chaque circuit.
- La liaison équipotentielle et installation électrique adaptées aux conditions particulières des locaux contenant une douche ou une baignoire.
- Matériels électriques présentant des risques de contacts directs avec des éléments sous tension - Protection mécanique des conducteurs.
- Matériels électriques vétustes, inadaptés à l'usage.

Domaines	Anomalies
1. L'appareil général de commande et de protection et de son accessibilité	Le dispositif assurant la coupure d'urgence n'est pas situé à l'intérieur du logement ou dans un emplacement accessible directement depuis le logement. Remarques : L'AGCP (Appareil Général de Commande et de Protection) n'est pas placé à l'intérieur de la partie privative du logement
2. Dispositif de protection différentiel à l'origine de l'installation	Il n'existe aucun dispositif différentiel. Remarques : Absence de dispositifs différentiels de protection (DDR)
2. Dispositif de protection différentiel à l'origine de l'installation - Installation de mise à la terre	Remarques : Les points de liaison de la connexion équipotentielle aux éléments conducteurs (canalisation de fluide, conduits...) ne sont pas visibles. . Au moins un socle de prise de courant ne comporte pas de broche de terre. Remarques : Présence de circuits électriques non équipés de conducteurs de protection

Domaines	Anomalies
	<p>Au moins un socle de prise de courant comporte une broche de terre non reliée à la terre. Remarques : L'ensemble des prises de courant ne sont pas toutes reliées à la terre</p> <p>Au moins un circuit (n'alimentant pas des socles de prises de courant) n'est pas relié à la terre. Remarques : Circuit éclairage</p>
3. Dispositif de protection contre les surintensités adapté à la section des conducteurs, sur chaque circuit	<p>Le type d'au moins un fusible ou un disjoncteur n'est plus autorisé (fusible à tabatière, à broches rechargeables, coupe-circuit à fusible de type industriel, disjoncteur réglable en courant protégeant des circuits terminaux). Remarques : Présence de coupe-circuit(s) à fusible(s)</p> <p>Plusieurs circuits disposent d'un conducteur neutre commun dont les conducteurs ne sont pas correctement protégés contre les surintensités. Remarques : Présence de conducteur(s) neutre(s) commun(s) à plusieurs circuits avec des conducteurs de phase non regroupés sous la même protection contre les surintensités</p> <p>A l'intérieur du tableau, la section d'au moins un conducteur alimentant les dispositifs de protection n'est pas adaptée au courant de réglage du disjoncteur de branchement. Remarques : La section des conducteurs de la canalisation alimentant le tableau de répartition est inadaptée au courant de réglage du disjoncteur de branchement</p> <p>Des conducteurs ou des appareillages présentent des traces d'échauffement. Remarques : Douille de chantier avec traces d'échauffement (Immeuble Niv 1 - Habitation - Salle d'eau/Wc (présence de mobilier lourd)) Douille d'éclairage avec traces d'échauffement (Immeuble Niv 1 - Habitation - Chambre 5 (présence de mobilier lourd))</p>
4. La liaison équipotentielle et installation électrique adaptées aux conditions particulières des locaux contenant une douche ou une baignoire	<p>Remarques : La LES (Liaison Equipotentielle Supplémentaire) n'est pas visible ou partiellement visible</p> <p>Local contenant une baignoire ou une douche : l'installation électrique ne répond pas aux prescriptions particulières appliquées à ce local (adéquation entre l'emplacement où est installé le matériel électrique et les caractéristiques de ce dernier - respect des règles de protection contre les chocs électriques liées aux zones). Remarques : Appareil d'éclairage ne répondant pas aux prescriptions particulières appliqués aux locaux contenant une baignoire ou une douche</p>
5. Matériels électriques présentant des risques de contacts directs avec des éléments sous tension - Protection mécanique des conducteurs	<p>L'Enveloppe d'au moins un matériel est manquante ou détériorée. Remarques : Boite de dérivation sans protection (Immeuble Niv 1 - Habitation - Wc) Prise de courant mal fixé (Immeuble Niv 1 - Habitation - Chambre 3 (présence de mobilier lourd)) Absence d'obturateur du tableau de répartition</p> <p>L'installation électrique comporte au moins une connexion avec une partie active nue sous tension accessible. Remarques : Les dominos et/ou connecteurs sont apparents. Ils doivent être placés dans des boîtes de connexion fermées afin d'éviter tout risque électrique.</p>
6. Matériels électriques vétustes, inadaptés à l'usage	<p>L'installation comporte au moins un matériel électrique inadapté à l'usage. Remarques : Les douilles de chantier sont utilisées comme TESTEUR d'éclairage et ne doivent pas être utilisées de façon permanente.</p>
5. Matériels électriques présentant des risques de contacts directs avec des éléments sous tension - Protection mécanique des conducteurs	<p>Au moins un conducteur isolé n'est pas placé sur toute sa longueur dans un conduit, une goulotte ou une plinthe ou une huisserie, en matière isolante ou métallique, jusqu'à sa pénétration dans le matériel électrique qu'il alimente. Remarques : Tous les conducteurs doivent être protégés par des conduits, goulottes ou plinthes en matière isolante jusqu'à leur pénétration dans le matériel électrique qu'ils alimentent.</p>

**Anomalies relatives aux installations particulières :**

- Appareils d'utilisation situés dans des parties communes et alimentés depuis la partie privative ou inversement.
- Piscine privée, ou bassin de fontaine

**Informations complémentaires :**

- Socles de prise de courant, dispositif à courant différentiel résiduel à haute sensibilité

Domaines	Informations complémentaires
IC. Socles de prise de courant, dispositif à courant différentiel résiduel à haute sensibilité	Il n'y a aucun dispositif différentiel à haute sensibilité $\leq 30$ mA
	Au moins un socle de prise de courant n'est pas de type à obturateur Remarques : Les socles de prise de courant de l'habitation NE SONT PAS TOUS de type à obturateur.
	Au moins un socle de prise de courant ne possède pas un puits de 15 mm. Remarques : Les socles de prise de courant de l'habitation ne possède pas tous un puit de 15mm.

6. - Avertissement particulier

**Points de contrôle n'ayant pu être vérifiés**

Domaines	Points de contrôle
Néant	-

**Parties du bien (pièces et emplacements) n'ayant pu être visitées et justification :**

**Immeuble RDC - Chambre 17 (Non accessible/Occupée),  
Immeuble RDC - Chambre 16 (présence de mobilier lourd) (Non accessible/Occupée),  
Immeuble Niv 1 - Chambre 29 (Non accessible/Occupée),  
Immeuble Niv 1 - Chambre 28 (Non accessible/Occupée)**

7. - Conclusion relative à l'évaluation des risques relevant du devoir de conseil de professionnel

Néant

*Nota : Le présent rapport est établi par une personne dont les compétences sont certifiées par **WE.CERT - 16, Rue de Villars 57100 THIONVILLE (détail sur [www.info-certif.fr](http://www.info-certif.fr))***

Dates de visite et d'établissement de l'état :  
Visite effectuée le : **16/11/2022**  
Etat rédigé à **LE PIAN MEDOC**, le **16/11/2022**

Par : **GADY Etienne**



Signature du représentant :

8. – Explications détaillées relatives aux risques encourus

**Objectif des dispositions et description des risques encourus**

**Appareil général de commande et de protection** : Cet appareil, accessible à l'intérieur du logement, permet d'interrompre, en cas d'urgence, en un lieu unique, connu et accessible, la totalité de la fourniture de l'alimentation électrique.  
Son absence, son inaccessibilité ou un appareil inadapté ne permet pas d'assurer cette fonction de coupure en cas de danger (risque d'électrisation, voire d'électrocution), d'incendie ou d'intervention sur l'installation électrique.

**Protection différentielle à l'origine de l'installation** : Ce dispositif permet de protéger les personnes contre les risques de choc électrique lors d'un défaut d'isolement sur un matériel électrique.  
Son absence ou son mauvais fonctionnement peut être la cause d'une électrisation, voire d'une électrocution.

**Prise de terre et installation de mise à la terre** : Ces éléments permettent, lors d'un défaut d'isolement sur un matériel électrique, de dévier à la terre le courant de défaut dangereux qui en résulte.  
L'absence de ces éléments ou leur inexistence partielle peut être la cause d'une électrisation, voire d'une électrocution.

**Protection contre les surintensités** : Les disjoncteurs divisionnaires ou coupe-circuits à cartouche fusible, à l'origine de chaque circuit, permettent de protéger les conducteurs et câbles électriques contre les échauffements anormaux dus aux surcharges ou courts-circuits.  
L'absence de ces dispositifs de protection ou leur calibre trop élevé peut être à l'origine d'incendies.

**Liaison équipotentielle dans les locaux contenant une baignoire ou une douche** : Elle permet d'éviter, lors d'un défaut, que le corps humain ne soit traversé par un courant électrique dangereux.  
Son absence privilégiée, en cas de défaut, l'écoulement du courant électrique par le corps humain, ce qui peut être la cause d'une électrisation, voire d'une électrocution.

**Règles liées aux zones dans les locaux contenant une baignoire ou une douche** : Les règles de mise en œuvre de l'installation électrique à l'intérieur de tels locaux permettent de limiter le risque de chocs électriques, du fait de la réduction de la résistance électrique du corps humain lorsque celui-ci est mouillé ou immergé.  
Le non-respect de celles-ci peut être la cause d'une électrisation, voire d'une électrocution.

**Matériels électriques présentant des risques de contact direct** : Les matériels électriques dont des parties nues sous tension sont accessibles (matériels électriques anciens, fils électriques dénudés, bornes de connexion non placées dans une boîte équipée d'un couvercle, matériels électriques cassés...) présentent d'importants risques d'électrisation, voire d'électrocution.

**Matériels électriques vétustes ou inadaptés à l'usage** : Ces matériels électriques, lorsqu'ils sont trop anciens, n'assurent pas une protection satisfaisante contre l'accès aux parties nues sous tension ou ne possèdent plus un niveau d'isolement suffisant. Lorsqu'ils ne sont pas adaptés à l'usage que l'on veut en faire, ils deviennent très dangereux lors de leur utilisation. Dans les deux cas, ces matériels présentent d'importants risques d'électrisation, voire d'électrocution.

**Appareils d'utilisation situés dans des parties communes et alimentés depuis les parties privatives** : Lorsque l'installation électrique issue de la partie privative n'est pas mise en œuvre correctement, le contact d'une personne avec la masse d'un matériel électrique en défaut ou une partie active sous tension peut être la cause d'électrisation, voire d'électrocution.

**Piscine privée ou bassin de fontaine** : Les règles de mise en œuvre de l'installation électrique et des équipements associés à la piscine ou au bassin de fontaine permettent de limiter le risque de chocs électriques, du fait de la réduction de la résistance électrique du corps humain lorsque celui-ci est mouillé ou immergé. Le non-respect de celles-ci peut être la cause d'une électrisation, voire d'une électrocution.

Informations complémentaires

**Objectif des dispositions et description des risques encourus**

**Dispositif(s) différentiel(s) à haute sensibilité protégeant l'ensemble de l'installation électrique** : L'objectif est d'assurer rapidement la coupure du courant de l'installation électrique ou du circuit concerné, dès l'apparition d'un courant de défaut même de faible valeur. C'est le cas notamment lors de la défaillance occasionnelle (telle que l'usure normale ou anormale des matériels, l'imprudence ou le défaut d'entretien, la rupture du conducteur de mise à la terre d'un matériel électrique ) des mesures classiques de protection contre les risques d'électrisation, voire d'électrocution.

**Socles de prise de courant de type à obturateurs** : Socles de prise de courant de type à obturateurs : l'objectif est d'éviter l'introduction, en particulier par un enfant, d'un objet dans une alvéole d'un socle de prise de courant sous tension pouvant entraîner des brûlures graves et/ ou l'électrisation, voire l'électrocution.

**Socles de prise de courant de type à puits** : La présence d'un puits au niveau d'un socle de prise de courant évite le risque d'électrisation, voire d'électrocution, au moment de l'introduction des fiche mâles non isolées d'un cordon d'alimentation.



### Annexe - Croquis de repérage

Aucun schéma de repérage n'a été joint à ce rapport.

### Règles élémentaires de sécurité et d'usage à respecter (liste non exhaustive)

L'électricité constitue un danger invisible, inodore et silencieux et c'est pourquoi il faut être vigilant quant aux risques qu'elle occasionne (incendie, électrisation, électrocution). Restez toujours attentif à votre installation électrique, vérifiez qu'elle soit et reste en bon état.

Pour limiter les risques, il existe des moyens de prévention simples :

- Ne jamais manipuler une prise ou un fil électrique avec des mains humides
- Ne jamais tirer sur un fil électrique pour le débrancher
- Débrancher un appareil électrique avant de le nettoyer
- Ne jamais toucher les fiches métalliques d'une prise de courant
- Ne jamais manipuler un objet électrique sur un sol humide ou mouillé

# Etat des Risques et Pollutions

En application des articles L125-5 à 7 et R125-26 du code de l'environnement.

Commande n° 6315666

Date de réalisation : 22 novembre 2022 (Valable 6 mois)

Selon les informations mises à disposition par arrêté préfectoral :

N° 33-2019-07-23-004 du 23 juillet 2019, modifié le 31 mars 2022.

## REFERENCES DU BIEN

### Adresse du bien

1160 Route de Soulac  
33290 Le Pian-Médoc

Vendeur

**SOCIETE GENERALE/VENTE - SCI ALMEPA - CP210029-LCO**

/DPO

Acquéreur

-



## SYNTHESES

**A ce jour, la commune est soumise à l'obligation d'Information Acquéreur Locataire (IAL). Une déclaration de sinistre indemnisé est nécessaire.**

Etat des Risques et Pollutions (ERP)						
Votre commune				Votre immeuble		
Type	Nature du risque	Etat de la procédure	Date	Concerné	Travaux	Réf.
PPRn	Feu de forêt	prescrit	21/01/2003	oui	oui	p.3
Zonage de sismicité : 2 - Faible <sup>(1)</sup>				oui	-	-
Zonage du potentiel radon : 1 - Faible <sup>(2)</sup>				oui	-	-

Etat des risques approfondi (Attestation Argiles / ENSA / ERPS)	Concerné	Détails
Zonage du retrait-gonflement des argiles	Oui	Aléa Fort
Plan d'Exposition au Bruit <sup>(3)</sup>	Non	-
Basias, Basol, lcpce	Oui	4 sites* à - de 500 mètres

\*ce chiffre ne comprend pas les sites non localisés de la commune.







(1) Zonage sismique de la France d'après l'annexe des articles R563-1 à 8 du Code de l'Environnement modifiés par les Décrets n°2010-1254 et n°2010-1255 du 22 octobre 2010 ainsi que par l'Arrêté du 22 octobre 2010 (nouvelles règles de construction parasismique - EUROCODE 8).

(2) Situation de l'immeuble au regard des zones à potentiel radon du territoire français définies à l'article R.1333-29 du code de la santé publique modifié par le Décret n°2018-434 du 4 juin 2018, délimitées par l'Arrêté interministériel du 27 juin 2018.

(3) Information cartographique consultable en mairie et en ligne à l'adresse suivante : <https://www.geoportail.gouv.fr/donnees/plan-dexposition-au-bruit-peb>

**Attention, les informations contenues dans le second tableau de synthèse ci-dessus sont données à titre informatif. Pour plus de détails vous pouvez commander un Etat des risques approfondi.**

Attention, les informations contenues dans ce tableau de synthèse sont données à titre informatif et ne sont pas détaillées dans ce document.

Etat des risques complémentaires (Géorisques)			
Risques		Concerné	Détails
 <b>Inondation</b>	TRI : Territoire à Risque important d'Inondation	<b>Non</b>	-
	AZI : Atlas des Zones Inondables	<b>Non</b>	-
	PAPI : Programmes d'actions de Prévention des Inondations	<b>Non</b>	-
	Remontées de nappes	<b>Oui</b>	<i>Zones potentiellement sujettes aux inondations de cave, fiabilité FORTE (dans un rayon de 500 mètres).</i>
 <b>Installation nucléaire</b>		<b>Non</b>	-
 <b>Mouvement de terrain</b>		<b>Non</b>	-
 <b>Pollution des sols, des eaux ou de l'air</b>	BASOL : Sites pollués ou potentiellement pollués	<b>Oui</b>	<i>Le bien se situe dans un rayon de 500 mètres d'un ou plusieurs sites identifiés</i>
	BASIAS : Sites industriels et activités de service	<b>Oui</b>	<i>Le bien se situe dans un rayon de 500 mètres d'un ou plusieurs sites identifiés.</i>
	ICPE : Installations industrielles	<b>Oui</b>	<i>Le bien se situe dans un rayon de 1000 mètres d'une ou plusieurs installations identifiées.</i>
 <b>Cavités souterraines</b>		<b>Non</b>	-
 <b>Canalisation TMD</b>		<b>Non</b>	-

## SOMMAIRE

Synthèses.....	1
Imprimé officiel.....	4
Localisation sur cartographie des risques .....	5
Déclaration de sinistres indemnisés.....	6
Prescriptions de travaux, Documents de référence, Conclusions.....	7
Annexes.....	8

## Etat des Risques et Pollutions

aléas naturels, miniers ou technologiques, sismicité, potentiel radon et pollution des sols

en application des articles L.125-5 à 7, R.125-26, R 563-4 et D 563-8-1 du Code de l'environnement et de l'article L 174-5 du nouveau Code minier

### 1. Cet état, relatif aux obligations, interdictions, servitudes et prescriptions définies vis-à-vis des risques naturels, miniers ou technologiques concernant l'immeuble, est établi sur la base des informations mises à disposition par arrêté préfectoral

n° **33-2019-07-23-004** du **23/07/2019** modifié le **31/03/2022**

#### Situation du bien immobilier (bâti ou non bâti)

Document réalisé le : 22/11/2022

#### 2. Adresse

1160 Route de Souillac

33290 Le Pian-Médoc

#### 3. Situation de l'immeuble au regard de plans de prévention des risques naturels [PPRn]

L'immeuble est situé dans le périmètre d'un PPRn

**prescrit**

oui  non

L'immeuble est situé dans le périmètre d'un PPRn

**appliqué par anticipation**

oui  non

L'immeuble est situé dans le périmètre d'un PPRn

**approuvé**

oui  non

Les risques naturels pris en compte sont liés à :

(les risques grisés ne font pas l'objet d'une procédure PPR sur la commune)

Inondation

Crue torrentielle

Remontée de nappe

Submersion marine

Avalanche

Mouvement de terrain

Mvt terrain-Sécheresse

Séisme

Cyclone

Eruption volcanique

Feu de forêt

autre

L'immeuble est concerné par des prescriptions de travaux dans le règlement du ou des PPRn

oui  non

si oui, les travaux prescrits par le règlement du PPR naturel ont été réalisés

oui  non

#### 4. Situation de l'immeuble au regard de plans de prévention des risques miniers [PPRm]

L'immeuble est situé dans le périmètre d'un PPRm

**prescrit**

oui  non

L'immeuble est situé dans le périmètre d'un PPRm

**appliqué par anticipation**

oui  non

L'immeuble est situé dans le périmètre d'un PPRm

**approuvé**

oui  non

Les risques miniers pris en compte sont liés à :

(les risques grisés ne font pas l'objet d'une procédure PPR sur la commune)

Risque miniers

Affaissement

Effondrement

Tassement

Emission de gaz

Pollution des sols

Pollution des eaux

autre

L'immeuble est concerné par des prescriptions de travaux dans le règlement du ou des PPRm

oui  non

si oui, les travaux prescrits par le règlement du PPR miniers ont été réalisés

oui  non

#### 5. Situation de l'immeuble au regard de plans de prévention des risques technologiques [PPRt]

L'immeuble est situé dans le périmètre d'un PPRt

**approuvé**

oui  non

L'immeuble est situé dans le périmètre d'un PPRt

**prescrit**

oui  non

Les risques technologiques pris en compte sont liés à :

(les risques grisés ne font pas l'objet d'une procédure PPR sur la commune)

Risque Industriel

Effet thermique

Effet de surpression

Effet toxique

Projection

L'immeuble est situé en secteur d'expropriation ou de délaissement

oui  non

L'immeuble est situé en zone de prescription

oui  non

Si la transaction concerne un logement, les travaux prescrits ont été réalisés

oui  non

Si la transaction ne concerne pas un logement, l'information sur le type de risques auxquels l'immeuble

est exposé ainsi que leur gravité, probabilité et cinétique, est jointe à l'acte de vente ou au contrat de location

oui  non

#### 6. Situation de l'immeuble au regard du zonage réglementaire pour la prise en compte de la sismicité

en application des articles R 563-4 et D 563-8-1 du code de l'environnement modifiés par l'Arrêté et les Décrets n°2010-1254 / 2010-1255 du 22 octobre 2010.

L'immeuble est situé dans une commune de sismicité :

Forte

Moyenne

Modérée

**Faible**

Très faible

zone 5

zone 4

zone 3

**zone 2**

zone 1

#### 7. Situation de l'immeuble au regard du zonage réglementaire pour la prise en compte du potentiel radon

en application des articles R125-23 du code de l'environnement et R1333-29 du code de la santé publique, modifiés par le Décret n°2018-434 du 4 juin 2018

L'immeuble se situe dans une Zone à Potentiel Radon :

**Significatif**

**Faible avec facteur de transfert**

**Faible**

zone 3

zone 2

zone 1

#### 8. Information relative aux sinistres indemnisés par l'assurance suite à une catastrophe naturelle

L'information est mentionnée dans l'acte authentique constatant la réalisation de la vente

oui  non

#### 9. Situation de l'immeuble au regard de la pollution des sols

L'immeuble est situé dans un Secteur d'Information sur les Sols (SIS)

oui  non

Aucun SIS ne concerne cette commune à ce jour

#### Parties concernées

##### Vendeur

SOCIETE GENERALE/VENTE - SCI ALMEPA -  
CP210029-LCO /DPO

à \_\_\_\_\_ le \_\_\_\_\_

##### Acquéreur

-

à \_\_\_\_\_ le \_\_\_\_\_

Attention ! S'ils n'impliquent pas d'obligation ou d'interdiction réglementaire particulière, les aléas connus ou prévisibles qui peuvent être signalés dans les divers documents d'information préventive et concerner le bien immobilier, ne sont pas mentionnés par cet état.

## Feu de forêt

PPRn Feu de forêt, prescrit le 21/01/2003

## Concerné\*

---

*\* Aucune cartographie n'est disponible pour ce PPR.  
Par conséquent, l'intégralité du territoire communal est considérée comme concernée.*

# Déclaration de sinistres indemnisés

en application des articles L 125-5 et R125-26 du Code de l'environnement

Si, à votre connaissance, l'immeuble a fait l'objet d'une indemnisation suite à des dommages consécutifs à des événements ayant eu pour conséquence la publication d'un arrêté de catastrophe naturelle, cochez ci-dessous la case correspondante dans la colonne "Indemnisé".

## Arrêtés CATNAT sur la commune

Risque	Début	Fin	JO	Indemnisé
Par une crue (débordement de cours d'eau) - Par ruissellement et coulée de boue	20/06/2022	22/06/2022	22/07/2022	<input type="checkbox"/>
Par une crue (débordement de cours d'eau) - Par ruissellement et coulée de boue	16/06/2021	19/06/2021	01/08/2021	<input type="checkbox"/>
Par une crue (débordement de cours d'eau) - Par ruissellement et coulée de boue	09/05/2020	11/05/2020	10/07/2020	<input type="checkbox"/>
Sécheresse et réhydratation - Tassements différentiels	01/01/2017	30/06/2017	20/10/2018	<input type="checkbox"/>
Sécheresse et réhydratation - Tassements différentiels	01/05/2011	30/06/2011	17/07/2012	<input type="checkbox"/>
Par une crue (débordement de cours d'eau) - Par ruissellement et coulée de boue	24/01/2009	27/01/2009	29/01/2009	<input type="checkbox"/>
Par submersion marine				
Sécheresse et réhydratation - Tassements différentiels	01/07/2005	30/09/2005	22/02/2008	<input type="checkbox"/>
Sécheresse et réhydratation - Tassements différentiels	01/01/2005	31/03/2005	22/02/2008	<input type="checkbox"/>
Sécheresse et réhydratation - Tassements différentiels	01/07/2003	30/09/2003	01/02/2005	<input type="checkbox"/>
Par une crue (débordement de cours d'eau) - Par ruissellement et coulée de boue	25/12/1999	29/12/1999	30/12/1999	<input type="checkbox"/>
Par submersion marine - Glissement de terrain				
Par une crue (débordement de cours d'eau) - Par ruissellement et coulée de boue	24/12/1993	10/01/1994	29/04/1994	<input type="checkbox"/>
Par une crue (débordement de cours d'eau) - Par ruissellement et coulée de boue	08/08/1992	09/08/1992	28/03/1993	<input type="checkbox"/>
Sécheresse et réhydratation - Tassements différentiels	01/01/1992	30/09/1995	17/10/1996	<input type="checkbox"/>
Sécheresse et réhydratation - Tassements différentiels	01/05/1989	31/12/1991	17/10/1992	<input type="checkbox"/>
Tempête (vent)	06/11/1982	10/11/1982	02/12/1982	<input type="checkbox"/>

Pour en savoir plus, chacun peut consulter en préfecture ou en mairie, le dossier départemental sur les risques majeurs, le document d'information communal sur les risques majeurs et, sur internet, le portail dédié à la prévention des risques majeurs : [www.prim.net](http://www.prim.net)

Préfecture : Bordeaux - Gironde  
Commune : Le Pian-Médoc

**Adresse de l'immeuble :**  
1160 Route de Soulac  
33290 Le Pian-Médoc  
France

Etabli le : \_\_\_\_\_

Vendeur : \_\_\_\_\_

Acquéreur : \_\_\_\_\_

SOCIETE GENERALE/VENTE - SCI ALMEPA - CP210029-LCO /DPO

-

## Prescriptions de travaux

Aucune

---

## Documents de référence

Aucun

---

## Conclusions

L'Etat des Risques délivré par ETIC - Expertises Techniques Immobilières & Conseils LAROCHE Franck en date du 22/11/2022 fait apparaître que la commune dans laquelle se trouve le bien fait l'objet d'un arrêté préfectoral n°33-2019-07-23-004 en date du 23/07/2019, modifié le 31/03/2022 en matière d'obligation d'Information Acqureur Locataire sur les Risques Naturels, Miniers et Technologiques.

Selon les informations mises à disposition dans le Dossier Communal d'Information, le BIEN est ainsi concerné par :

- Le risque Feu de forêt et par le PPRn Feu de forêt prescrit le 21/01/2003.
  - A ce jour, aucun règlement ne permet de statuer sur la présence ou non de prescriptions de travaux pour ce PPR.
  - Le risque sismique (niveau 2, sismicité Faible) et par la réglementation de construction parasismique EUROCODE 8
- 

## Sommaire des annexes

> Arrêté Préfectoral départemental n° 33-2019-07-23-004 du 23 juillet 2019, modifié le 31 mars 2022

> Cartographie :

- Cartographie réglementaire de la sismicité

*A titre indicatif, ces pièces sont jointes au présent rapport.*

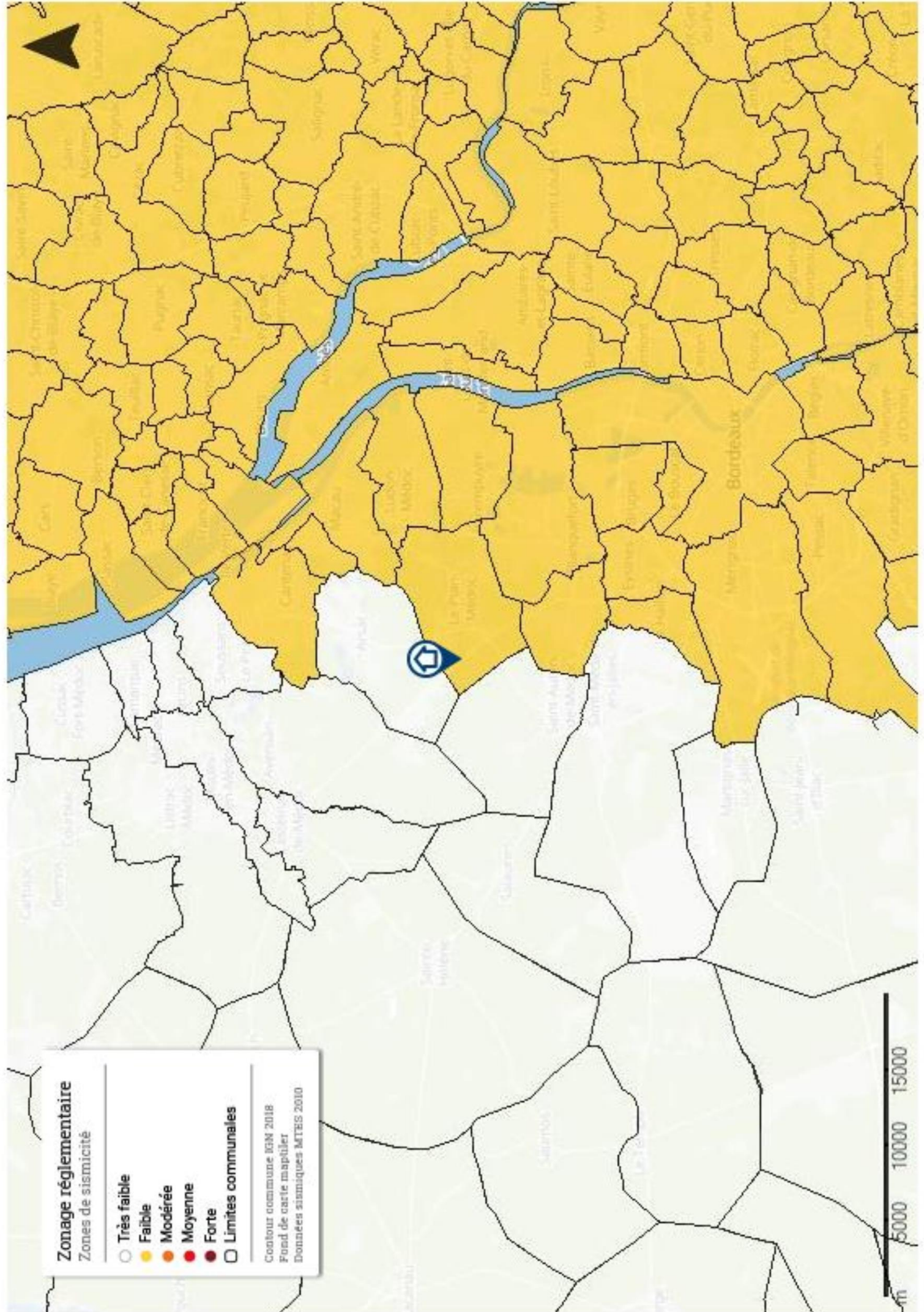












**Zonage réglementaire**

Zones de sismicité

- Très faible
- Faible
- Modérée
- Moyenne
- Forte
- Limites communales

Contour commune IGN 2018  
Fond de carte mapteller  
Données sismiques MTEIS 2010

